● Année 1956. — N° 4. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 10 Février 1956 ●

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 20e SEANCE

Séance du Jeudi 9 Février 1956.

SOMMAIRE

Présidence de M. Laurent-Eynac, vice-président.

1. — Procès-verbal : MM. Barbé, Riond, Dardelle (p. 44).

2. — Démission d'un conseiller de l'Union française (p. 44).

3. — Dépôt de rapports (p. 44).

4. — Retrait d'une question de l'ordre du jour (p. 45).

5. — Discussion d'urgence de la motion de MM. Charles-André Julien, Charles-Cros, Belabed, Soppo Priso et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à réprouver les manifestations de violence qui ont accueilli à Alger le chef du Gouvernement de la République (nos 113 et 115, session 1955-1956) (p. 45).

MM. Charles-Cros, rapporteur de la commission de politique générale; Barbé; Mme Lefaucheux, vice-présidente de la commission.

Discussion générale : MM. Viniger, Baudouin, Luciani, Rencurel, le rapporteur, Bour, Mme Lefaucheux, vice-présidente de la commission; MM. Bougenot, Mignot, Guillabert, Burkhardt, Riond, Iba Zizen, Mitterrand, Daber, Charles-André Julien, Léger, Bazé.

Passage à la discussion de la motion.

Amendement de MM. Barbé, Mignot et les membres du groupe communiste : MM. Barbé, Antonini, le rapporteur, Schmitt.

Rejet au scrutin.

Suspension et reprise de la séance.

Amendement de M. Burkhardt et les membres du groupe des républicains indépendants, tendant à se substituer au texte de la motion : MM. le rapporteur, Chastenet, Schleiter, Bour.

Sous-amendement de M. Habib-Deloncle : M. Habib-Deloncle.

MM. Burkhardt, le rapporteur, Héline.

Retrait du sous-amendement.

M. Schmitt.

Adoption, au scrutin après pointage.

Amendement additionnel de M. Max André : MM. Max André, le rapporteur, Héline, Schmitt, Bougenot, le président, Bour. — Adoption.

Demande de deuxième délibération : MM. Bour, Burkhardt, le rapporteur. — Deuxième délibération ordonnée.

Suspension et reprise de la séance.

Nouveau texte de la motion : MM. le rapporteur, Barbé.

Vote par division.

Premier et deuxième alinéas : MM. Oudard, Barbé, Perier, Bougenot, le rapporteur. — Adoption, au scrutin.

Troisième alinéa : M. Barbé. — Adoption, au scrutin.

Sur l'ensemble : M. Barbé.

Adoption, au scrutin, de l'ensemble de la motion.

6. — Dépôt de propositions (p. 68).

7. — Renvois pour avis (p. 68).

8. — Règlement de l'ordre du jour : MM. Habib-Deloncle, Oudard (p. 68).

PRESIDENCE DE M. LAURENT-EYNAC,
vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 7 février a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?

M. Raymond Barbé. Je demande la parole sur le procès-verbal.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, lorsqu'à la fin de la dernière séance M. Riond tentait par le biais d'artifices de procédure, d'empêcher le vote d'une condamnation des émeutiers du 6 février dernier à Alger, j'ai cru devoir rétablir la vraie signification de ces manœuvres dilatoires en lui rappelant: « Vos amis étaient avec les émeutiers! »

Le compte rendu analytique de la séance a déformé mon interruption d'une façon tellement grossière qu'il ne serait sans doute pas besoin d'en parler, si ce n'était pour manifester mon étonnement que des contresens aussi graves puissent se glisser dans un document officiel de l'Assemblée.

M. le président. Acte est donné de votre observation.

M. Georges Riond. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Monsieur le président, puisque le service de l'analytique a été mis en cause, il est nécessaire de rétablir les faits dans leur contexte. M. Barbé prétend que ses amis n'auraient pas pu être dans les rangs des manifestants du 6 février. Afin de dégager les intentions perverses que l'on pourrait découvrir dans les services de l'analytique, je vais me permettre quelques citations.

L'*Humanité* du 6 février 1934 paraissait avec un titre sur huit colonnes: « Manifestez ». On appelait les anciens combattants à manifester « tous à vingt heures au rond-point des Champs-Elysées » et, je le souligne à l'intention de certains de nos collègues, contre « le Gouvernement et la social-démocratie ».

Le 7 février, l'*Humanité* soulignait dans un titre que « les députés communistes étaient en tête des manifestants ». Le journal communiste spécifiait: « Paris ouvrier a riposté à l'appel de notre parti, dirigé par nos militants. Les prolétaires ont tenu la rue; ils ont manifesté résolument face aux gardes mobiles déchaînés et au flics ».

Enfin, l'*Humanité* du 11 février déclarait que « les journées des 6, 7 et 9 février resteraient des dates capitales dans l'histoire des luttes prolétariennes ».

Il n'est donc pas stupéfiant que le service de l'analytique ait pu interpréter les paroles de M. Barbé dans un sens différent de celui qui vient de motiver sa protestation.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Monsieur le président je voudrais seulement compléter les informations que vient d'apporter M. Riond par une citation complémentaire de la presse de l'époque.

M. Georges Riond. Cela vous a touché!

M. Raymond Barbé. « Environ 2.000 à 3.000 personnes se trouvaient là. Mais les jeunesses patriotes étaient en minorité. Les employés communistes de l'Hôtel de Ville et des habitants du quartier étaient venus pour contremanifester et pendant plus d'une heure la « mobilisation » des jeunesses patriotes ne fut qu'une démonstration communiste et ouvrière qui n'alla pas sans quelque violence... *L'Internationale* retentissait, interrompue périodiquement par des charges de police et de gardes à cheval ou à pied... Les cris de « Chiappe en prison! Chiappe en prison! » parvenaient aux oreilles de quelques topazes... » (*Exclamations sur divers bancs.*)

La citation est extraite de la première page du numéro du 7 février 1934 du journal « *Le Populaire* », organe du parti socialiste S. F. I. O. (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

M. Bougenot. Et les communistes étaient conduits par votre ami M. Doriot.

M. le président. L'incident est clos.

M. Dardelle. Je demande également la parole sur ce procès-verbal.

M. le président. La parole est à M. Dardelle.

M. Dardelle. Au cours de la dernière séance, une brève discussion s'est ouverte au sujet de la fixation de la date de la discussion du rapport de notre ami M. Antonini sur les accords économiques franco-vietnamiens.

J'ai proposé la date du 16 février qui fut adoptée. Par contre, je n'ai pas prononcé les paroles qui m'ont été attribuées par le compte rendu analytique au sujet du rôle de la commission des relations extérieures et de ses activités. Ces paroles ont été prononcées par mon excellent collègue et ami M. Dusseaulx, président de la commission des affaires économiques; elles ne correspondent ni à mon sentiment personnel, ni au sentiment de la commission des relations extérieures.

Je demande qu'on en prenne acte.

M. le président. Acte est donné de votre observation.

Personne ne demande plus la parole ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMISSION D'UN CONSEILLER DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu de M. Margueritte la lettre suivante:

« Le 5 février 1956.

« Monsieur le président,

« Elu député du Calvados aux élections législatives du 2 janvier 1956 et validé récemment, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de conseiller de l'Union française.

« Ce ne sera pas sans regret que je quitterai l'Assemblée que vous présidez avec tant de bonheur et où je siégeais depuis 1951.

« J'ai pu, en effet, pendant de longs mois, apprécier votre ferme et pourtant paternelle autorité mais aussi sentir que les divergences d'opinion politique n'empêchent ni l'estime ni l'amitié. Je vous demande, monsieur le président, d'être mon interprète auprès de mes collègues pour leur dire toute mon affection et toute ma reconnaissance. Qu'ils soient persuadés qu'ils me trouveront toujours à leurs côtés pour les aider à faire de l'Union française cet ensemble humain et fraternel qui est leur raison d'être et leur idéal.

« En vous renouvelant l'expression de ma profonde et sincère gratitude, je vous prie d'agréer, monsieur le président, les assurances de mes sentiments respectueux et dévoués.

« Signé: CHARLES MARGUERITTE. »

Acte est donné de cette démission.

Il en sera donné avis à M. le président de l'Assemblée nationale.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Deroux un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la demande d'avis (n° 68, session 1955-1956), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant l'article 2 du décret n° 52-935 du 28 juillet 1952, réglementant les obligations professionnelles des médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes diplômés des écoles de médecine et de pharmacie de Dakar, Tananarive et Pondichéry.

Le rapport sera imprimé sous le n° 122 et distribué.

J'ai reçu de M. Habib-Deloncle un rapport, fait au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la proposition (n° 188, année 1955) de MM. Laurin, Djima Doumbaye, Lhuillier et Oudard, tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la réglementation en vigueur en Afrique équatoriale française concernant le statut des agents auxiliaires.

Le rapport sera imprimé sous le n° 123 et distribué.

J'ai reçu de M. Burkhardt un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition (n° 210, année 1955) de MM. Troisgros, Roulleaux-Dugage, Aubert, Georges Riond, Reyt, Gabriel Schleiter, de Gouyon, Loste, Maurice Dardelle et Pierre Cornet, tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de l'allocation de vieillesse pour les personnes non salariées à certaines catégories de la population musulmane de l'Algérie.

Le rapport sera imprimé sous le n° 124 et distribué.

— 4 —

RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents qui vient de se réunir propose à l'Assemblée de retirer de l'ordre du jour de la présente séance la discussion de la proposition (n° 65, année 1955) de M. Le Brun Kéris, tendant à demander au Gouvernement d'assurer le maintien et le développement des liaisons maritimes de l'Union française par la création d'une cale de radoub à Djibouti.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 5 —

EVENEMENTS D'ALGERIE

Discussion d'urgence d'une motion; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence de la motion présentée par MM. Charles-André Julien, Charles-Cros, Belabed, Soppo Priso et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à réprouver les manifestations de violence qui ont accueilli à Alger le chef du Gouvernement de la République (n°s 113 et 115, session 1955-1956).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Charles-Cros, *rapporteur de la commission de politique générale.* Mesdames, messieurs, votre commission de politique générale, saisie de la motion de notre collègue, M. Charles-André Julien et de ses collègues socialistes et apparentés, en a très longuement délibéré avant-hier, lors de la suspension de séance. Elle a également évoqué le problème hier après-midi, au cours d'une seconde séance consacrée à la mise au point du rapport écrit que vous avez actuellement entre les mains.

Votre commission m'a chargé de vous présenter ses conclusions, et je le ferai avec l'objectivité qui est de rigueur en pareille circonstance et qui a toujours été, en cette matière, ma règle de conduite. S'il m'arrive de m'écarter du rapport écrit, je ne le ferai qu'à titre strictement personnel.

Je n'étonnerai personne en disant que la commission de politique générale s'est trouvée unanimement d'accord sur les trois points suivants: d'abord, elle a regretté et elle regrette les incidents qui ont marqué l'arrivée à Alger du chef du Gouvernement français, incidents que d'aucuns peuvent tenter d'expliquer, mais que personne n'a osé excuser ou justifier; ensuite, elle s'est félicitée, et se félicite aujourd'hui de ce que, lors de ces mouvements de rue, l'on n'ait eu à déplorer aucune victime grave, ni parmi les manifestants, ni dans le service d'ordre; enfin, elle entend et elle demande à l'Assemblée de dépersonnaliser le débat, de dégager l'affaire de tout aspect partisan, et de ne voir, dans le président du conseil, que le seul représentant du Gouvernement de la République. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que c'est à ce titre, et à ce titre seul, qu'il s'est rendu à Alger.

Mais des réserves ont été formulées par certains commissaires, et j'en citerai quelques-unes:

On nous a dit: Etes-vous suffisamment informés des faits tels qu'ils se sont produits ? Oui, estiment encore dans leur majorité les commissaires: la préparation des manifestations était connue plusieurs jours à l'avance, les événements n'ont surpris personne et la relation qui en a été faite par la presse et la radio, de même que les déclarations officielles, nous donnent les garanties nécessaires. Au surplus, le délai de quarante-huit heures que l'Assemblée s'est accordé pour engager le débat en séance publique doit permettre à chacun de compléter sa propre information;

Y-a-t-il vraiment lieu, ont fait remarquer certains de nos collègues, de s'émouvoir outre mesure ? Ce n'est ni la première fois ni la dernière qu'un président du conseil ou un ministre doit subir les assauts d'une foule surexcitée. Et de citer des exemples. On nous disait hier encore: « Mais il s'agit d'un simple chahut d'étudiants ». Il semble pourtant à beaucoup d'entre-nous que le lieu, les circonstances et l'ampleur des manifestations donnent à celles-ci un caractère d'exceptionnelle gravité; j'ajouterai que le seul fait qu'elles aient eu lieu constitue en soi ce caractère de gravité.

Enfin, nous a-t-on demandé, y a-t-il opportunité à discuter et à voter une motion qui risque, non point de contribuer à apaiser les esprits, mais bien plutôt de raviver les querelles, de mettre à nouveau le feu aux poudres, à un moment où un ultime effort de conciliation doit au contraire être tenté ?

Cette dernière objection — la plus sérieuse, je dois le dire — a retenu l'attention de votre commission qui, plus que quiconque, est soucieuse de ne prendre aucune initiative qui puisse apparaître comme faisant abstraction des données du problème, comme méconnaissant ou négligeant les intérêts supérieurs en cause.

J'ai d'ailleurs le sentiment que s'il en était ainsi, que si la discussion engagée aujourd'hui et le vote éventuel de la motion devaient ajouter à la tension, les auteurs mêmes de cette motion la retireraient immédiatement.

Mais il suffit de lire les journaux qui viennent de nous parvenir pour s'apercevoir que déjà de nouvelles manifestations sont en préparation, aussi bien à Alger qu'à Paris, et ce sans qu'aucun texte ait été voté à Versailles. A la vérité, mesdames, messieurs, il semble que la vocation même de l'Assemblée de l'Union française lui commande d'affirmer aujourd'hui de façon claire et formelle que les difficiles problèmes qui se posent outre-mer ne trouveront pas une solution convenable dans la résistance ouverte à la volonté librement exprimée par le pays.

Ce qu'entendent regretter les auteurs de la motion, suivis en cela par la commission, c'est-à-dire par la majorité de celle-ci puisqu'en régime démocratique les décisions d'une majorité s'imposent à tous, c'est l'incompréhension de l'effort actuellement poursuivi par le représentant de la France, au nom du pays, pour trouver avec les différents éléments de la population algérienne le terrain d'entente sur lequel pourra être bâtie une construction nouvelle et durable.

MM. Alfred Bour et Vignes. Très bien!

M. le rapporteur. Ce qu'ils entendent réprouver, c'est le recours à la violence pour tenter de briser cet effort.

Nous pensons que du succès ou de l'insuccès de cet effort dépend, pour une grande part, l'avenir de la démocratie sur le territoire de la République considérée dans son ensemble, métropole, départements et territoires d'outre-mer. Il s'agit, en fait, de savoir si un groupe de manifestants — que, pour ma part, je n'hésiterai pas à qualifier de factieux — peut faire échec à la volonté populaire. Du succès ou de l'insuccès de cet effort dépend, estimons-nous aussi, la permanence de rapports confiants et indispensables entre les divers éléments de la population.

C'est, vous en conviendrez tous, placer le problème sur un plan assez élevé pour qu'il échappe aux contingences purement politiques, aux mesquineries partisanes. Est-ce une ambition démesurée ? Ni les auteurs de la motion, ni la majorité de la commission ne le pensent.

Il est bien évident que des manifestations comme celles du 6 février à Alger ne sont pas de nature à renforcer l'autorité de l'Etat, pourtant unanimement réclamée et dont les pays d'outre-mer ont plus particulièrement besoin. Ces manifestations ne sont pas de nature à resserrer entre Algériens de toutes origines les liens indispensables pour mener à bien l'œuvre d'aujourd'hui et de demain. Elles risquent, au contraire — c'est mon opinion — d'élargir un fossé trop important déjà. Un journal du soir écrivait hier que « ces manifestations ont aggravé le divorce entre les communautés européenne et musul-

mane ». Permettez-moi de dire que c'est mon sentiment. Enfin, ces manifestations ne sont pas de nature à consolider le régime républicain à une heure où ce régime demeure le suprême espoir, pour les uns et pour les autres, de sauvegarder de légitimes intérêts.

Est-il besoin de le dire ? Personne ne commettra l'erreur — la faute — de confondre ce qui ne doit pas être confondu : d'un côté, les revendications exprimées (avec la force et la passion qui animent les causes justes) par des hommes qui en toutes circonstances ont fait leur devoir ; de l'autre côté, les débordements, les excès d'hommes souvent irresponsables, poussés par des meneurs dont nous savons tous que, dans la métropole, ils n'hésitent pas à mettre en cause nos institutions démocratiques. Il y a là un danger que nous avons non seulement le droit mais le devoir de dénoncer.

C'est dans cet esprit, mesdames, messieurs, que votre commission de politique générale, après avoir procédé à une mise au point du texte proposé, dans un sens qui invite à l'assentiment général, vous demande d'adopter, si possible à l'unanimité, la motion dont M. le président vous donnera lecture. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Barbé. Monsieur le rapporteur, me permettez-vous de vous poser une question ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Barbé, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Raymond Barbé. A la fin de votre rapport, vous avez évoqué la « mise au point du texte présenté par le groupe socialiste » au cours de la réunion de la commission qui s'est tenue dans l'après-midi de mardi. Toutefois, vous n'avez apporté aucune précision sur le contenu de cette mise au point, qui a consisté dans l'adoption par la majorité de la commission d'un amendement déposé par M. Antonini et les membres de l'union des gauches républicaines. A « l'émeute » du 6 février stigmatisée par le texte, cet amendement tendait à substituer « la violence, d'où qu'elle vienne », expression figurant dans la motion que vous venez de rapporter au nom de la commission. Chacun comprend ce que signifie la substitution à l'indication précise, visant un fait particulier, d'une formule beaucoup plus générale et ce que vise l'extension de la portée du premier alinéa de ce texte.

Au cours de la conférence des présidents qui s'est tenue il y a quelques minutes, sur une proposition de M. le président Albert Sarraut, j'ai eu l'occasion de demander des précisions à ce sujet. Il ne semble pas, en effet, compatible de prétendre s'en tenir à l'évocation de la seule manifestation du 6 février 1956 à Alger, et de viser dans le texte de la motion des manifestations « de violence, d'où qu'elle vienne ». Nous, communistes, avons, au cours de la réunion de la commission, protesté et voté contre l'amendement ainsi présenté. Et nous voulons marquer ici très clairement notre position. Nous avons souhaité et nous souhaitons toujours qu'il soit possible de maintenir le débat actuel sur le seul plan qu'il n'aurait jamais dû quitter : la réprobation des manifestations factieuses de lundi dernier. Mais, monsieur le rapporteur, vous en conviendrez avec nous, il est bien évident que si, dans le texte de la motion, la commission continue à dénoncer « la violence, d'où qu'elle vienne », elle élargit, qu'on le veuille ou non, le débat. Dans ces conditions — je tiens à l'indiquer — et à moins que vous puissiez apporter à ce sujet des explications contraires — ce qui me paraît impossible — ce sera la commission même qui aura élargi le débat, contrairement au souhait exprimé par M. le président de l'Assemblée.

M. le rapporteur. Notre honorable collègue M. Barbé, après avoir posé la question, me semble y avoir répondu. (*Sourires.*) Je pourrais donc m'abstenir d'y répondre moi-même. Je donnerai cependant une précision, en la faisant précéder de cette remarque que le groupe communiste n'était pas représenté, hier, à la réunion de la commission...

M. Raymond Barbé. Cette question n'était pas inscrite à l'ordre du jour.

M. le rapporteur. C'est exact, et je l'ai fait remarquer en séance ; toutefois, lors de notre dernière réunion de commission, il fut décidé, *in fine*, que si le débat ne venait pas immédiatement en séance publique, le rapport que je devrais préparer serait soumis à la commission sans, d'ailleurs, devoir être remis en cause, au fond.

Mais il faut bien préciser que, tant en séance de commission mardi que hier mercredi, le problème soulevé par M. Barbé n'a pas été examiné. Mardi, un amendement fut présenté dont je n'ai pas souvenir qu'il souleva d'objection — peut-être me suis-je absenté à ce moment-là, n'étant pas encore rapporteur. Il est possible, monsieur Barbé, que vous ayez voté contre — je n'en ai pas non plus le souvenir personnel ; ce doit être relaté dans les archives de la commission, mais je le tiens pour certain, me fiant à votre parole. Ce dont je suis sûr, c'est que le problème n'a pas été abordé au fond. J'ai dit à la conférence des présidents tout à l'heure, me rappeler simplement l'allusion faite à d'autres violences que celles dont Alger fut le théâtre, notamment aux manifestations qui eurent lieu simultanément, ou presque simultanément, à Oran.

Il est bien évident que, dans l'esprit de la commission, il serait infiniment désirable que le débat fût circonscrit au seul problème posé, à savoir les manifestations de lundi dernier à Alger, problème assez important, d'ailleurs, pour nous retenir actuellement.

M. Raymond Barbé. Nous sommes d'accord avec vous, monsieur le rapporteur.

M. le rapporteur. Si vous êtes, comme vous voulez bien le dire, d'accord avec nous, je ne puis que m'en réjouir. Il vous est loisible, en tout cas, de déposer un amendement tendant à supprimer le précédent et à revenir à l'ancien texte. La commission donnera alors son sentiment sur ce nouvel aspect de la question.

En conclusion, mes chers collègues, j'insiste, au nom de la commission, pour que l'Assemblée tente de limiter le débat à ce seul objet : les manifestations de lundi dernier à Alger. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Lefaucheux, vice-présidente de la commission.

Mme Lefaucheux, *vice-présidente de la commission.* Au nom de la commission, je remercie M. le rapporteur pour la précision et l'impartialité bien connues avec lesquelles il a mis l'Assemblée au courant de nos débats. D'autre part, je voudrais fournir à M. Barbé l'information qu'il a réclamée : c'est au cours de la séance de commission de mardi, par 15 voix contre 5 et 2 abstentions, qu'a été adopté l'amendement tendant à condamner toutes les manifestations de violence « d'où qu'elle vienne ».

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Viniger.

M. Viniger. Mesdames, messieurs, vous ne trouverez sans doute pas surprenant que les Français d'Algérie viennent à cette tribune, puisque l'occasion leur en est donnée et puisqu'à l'Assemblée nationale aucun représentant de l'Algérie ne peut exercer son mandat — encore une preuve de carence du législatif et de l'exécutif parmi tant d'autres dont je reparlerai — vous ne trouvererez pas surprenant, dis-je, que nous venions répondre ici à l'accusation voilée que contient en substance la première motion déposée par quelques-uns de nos collègues prenant comme prétexte les manifestations d'Alger de lundi dernier. Ne nous y trompons pas : il a été dit ici que ces manifestations mettaient en cause la sauvegarde de l'Union française ; or, aucune motion n'a été déposée contre les instigateurs du terrorisme, contre ceux, du dehors et de l'intérieur, qui l'encouragent, contre les auteurs de ces crimes horribles qui ensanglantent l'Algérie, crimes dont sont les innocentes victimes, non pas les gros colonialistes, s'il en est, mais de modestes travailleurs français et plus encore les Musulmans à qui l'on reproche seulement d'aimer la France. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*) Ces misérables assassins travaillent-ils donc à la sauvegarde et à la consolidation de l'Union française par l'appui qu'ils apportent au législatif et à l'exécutif ?

Sous un prétexte qui peut se défendre en général, mais qui ne peut être mis en avant dans ce cas particulier, nos collègues signataires voudraient condamner, au fond, l'action menée par des Français qui veulent rester Français et qui, avec leurs frères musulmans, veulent que dure à jamais l'Union française.

Sur les faits eux-mêmes, on a prétendu qu'ils étaient d'une gravité exceptionnelle. Aucune personne censée ne peut applaudir, en effet, en temps ordinaire, aux gestes d'une foule qui accueille le chef du Gouvernement de la République par des cris hostiles et par le jeu de projectiles divers sur le cortège officiel. Mais, en Algérie, nous ne sommes pas en temps ordinaire : nous vivons dans un climat de guerre. Ces événements

regrettables seraient infiniment plus douloureux, et revêtiraient vraiment une gravité exceptionnelle, s'ils s'étaient produits dans un territoire de l'Union française, et commis par des citoyens s'élevant contre la France en la personne du président du conseil. Mais, ceux-là mêmes qui se sont livrés à ces actes sont de purs Français qui veulent le demeurer... (*Protestations à gauche et vifs applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. Roger Lévy. On s'en est aperçu!

M. Viniger. ... et sont justement les adversaires de ceux qui cherchent à les obliger à abandonner leur nationalité pour n'être plus que des étrangers, à trahir leur patrie en déclarant nettement qu'ils poursuivent un seul but: l'indépendance de l'Algérie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Burkhardt. Très bien !

M. Viniger. Ces événements ne peuvent donc pas mettre en cause la sauvegarde de l'Union française. Ils sont, au contraire, peut-être paradoxalement, quant aux faits, le signe que ces manifestants tiennent avant tout à cette sauvegarde contre ceux qui veulent la détruire. Peut-être — et la suite des événements, nous l'espérons, le prouvera, le climat ayant déjà bien changé — se sont-ils trompés sur des intentions. Mais il faut reconnaître que les communiqués publiés et les décisions déjà prises ne pouvaient leur inspirer confiance. Ce n'est pas, malgré tous les avertissements prodigués, en s'affirmant complètement solidaire d'un homme comme le général Catroux, pris seulement en qualité de négociateur, que l'on a vu à l'œuvre en Syrie, en Indochine et à Antsirabé, que M. le président du conseil pouvait calmer les appréhensions des Français d'Algérie. (*Protestations à gauche.*)

M. Charles-André Julien. Le général Catroux est un grand patriote.

M. Viniger. Il y a eu d'autres grands patriotes, et généraux, que vous avez traînés dans la boue, monsieur Julien.

M. Charles-André Julien. Il est grand chancelier de la Légion d'honneur; vous devez le respecter.

M. Viniger. Nous respectons le grand chancelier, nous respectons le général Catroux, mais nous ne pouvons pas respecter l'homme qui a vendu certaines colonies, certains territoires. (*Vives protestations à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre. Applaudissements sur divers autres bancs au centre.*)

M. Charles-André Julien. Comment « vendu » ?

M. Jacques Mitterrand. La censure !

M. le président. Monsieur Viniger, je vous en prie, le mot « vendu » a certainement dépassé votre pensée.

M. Viniger. Je le reconnais, monsieur le président. Ne discutons pas sur les mots, vous savez que je défends les Algériens et les Français d'Algérie avec toute mon énergie et tout mon cœur. Je m'excuse si j'ai prononcé un mot de trop.

M. Raymond Barbé. Vous défendez les intérêts des colonialistes, un point c'est tout !

M. Viniger. Monsieur Barbé, je ne possède pas un mètre carré de terrain en Algérie, ceci pour votre gouverne.

M. Raymond Barbé. Ceux pour qui vous parlez y possèdent des milliers d'hectares.

M. le président. Je ne peux entendre exprimer à cette tribune l'opinion que vous venez d'émettre sur le grand chancelier de la Légion d'honneur: le grand chancelier ne vend rien au nom de la France. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. Viniger. Il n'est pas question, monsieur le président, vous me permettrez de le dire, du grand chancelier de la Légion d'honneur; j'ai parlé du général Catroux en tant que négociateur.

M. Charles-André Julien. A-t-il vendu, oui ou non, des colonies ?

M. Viniger. N'insistons pas; je retire le mot.

M. le président. Monsieur Julien, le mot « vendu » a été retiré.

M. Charles-André Julien. Il valait mieux ne pas le prononcer.

M. Viniger. Certes, le fait que la gerbe déposée au pied du monument aux morts ait été piétinée par certains manifestants a retenti douloureusement dans nos cœurs...

M. Charles-André Julien. A Philippeville aussi !

M. Viniger. ...comme un sacrilège. Mais n'oublions pas que ces manifestants n'ont nullement commis une erreur dans cette intention; c'étaient de purs Français, mus par un sentiment de piété et d'amour pour la mémoire de leurs aînés morts pour la France... (*Exclamations sur les bancs d'extrême gauche.*) Messieurs, ceux dont les noms sont portés sur le monument aux morts d'Algérie sont morts pour la France, tout de même, et j'ai le droit de le dire !... (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. Raymond Barbé. C'est pour les honorer qu'on a piétiné les gerbes du monument ?

M. Viniger. Je répète que ces manifestants étaient mus par un sentiment de piété et d'amour pour la mémoire de leurs aînés morts pour la France: ces Français — ils en ont fait le serment solennel — sont prêts à mourir aussi pour la France en restant sur le territoire sauvé par le sacrifice de disparus, en demeurant dignes d'eux et de leur foi.

Chacun sait que ce geste, commis dans un moment d'exaspération, difficilement admissible en effet dans son exécution, n'avait que cette seule signification.

On a dit — et M. le président du conseil, lui-même, à Alger: « Ces manifestations risquent de saper l'autorité de l'Etat ». S'il est en tous points regrettable de voir saper l'autorité de l'Etat, vous pouvez penser que les Français d'Algérie le regrettent encore plus que quiconque, et ils ont tout mis en œuvre, depuis le début du drame algérien, pour que cette autorité soit démontrée dans les faits; ils ont dénoncé à tous les gouvernements successifs la carence dont ils faisaient preuve en n'intervenant pas pour que cessent les accusations mensongères, les injures dont sont abreuvés journellement les Français par certaines radios étrangères, en permettant que nos ennemis conduisent de l'extérieur la guerre dite « de libération » sans aucune réaction, en ne faisant pas exécuter les sentences prononcées par les tribunaux compétents confirmées régulièrement, après recours, par la cour de cassation, contre les assassins à gages coupables de crimes de droit commun, crimes horribles dont on devrait répandre les images au même titre que celles des crimes commis pendant la guerre par nos ennemis dans les camps de mort, crimes qui devraient soulever la réprobation chez tous les peuples civilisés. La voilà, la carence de l'Etat qui n'a pas su, n'a pas pu ou n'a pas voulu assurer, préalablement à toute autre fin, l'ordre et la sécurité, et punir comme il convenait ceux qui ont pillé, incendié, violé, torturé, assassiné, encourageant indirectement ainsi les terroristes à continuer leurs exactions, à les multiplier, en leur permettant de croire à l'impunité du moment et à une liberté honorée pour plus tard.

Nous avons demandé aux gouvernements successifs d'affirmer solennellement que l'Algérie demeurerait française, encore que certaines assurances formelles et solennelles n'aient pas toujours été tenues. Je ne ferai pas de commentaires, et d'ailleurs, M. le président du conseil a pris position hier même, à Alger, à ce sujet.

Nous ne voulons pas entendre parler d'indépendance de l'Algérie ni de république algérienne dans laquelle nous ne serions, si nous y restions, que des étrangers diminués. Nous voulons demeurer en Algérie, chacun à notre place, dans la plus parfaite harmonie franco-musulmane, que ne devraient pas rompre des mesures prises au nom de principes généraux inapplicables parce que trop imprudents. C'est pour cette raison que nous ne pouvons accepter le collège unique dont on parle tant... (*Protestations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Charles-André Julien. Mais M. Soustelle l'avait accepté et vous l'avez acclamé!

M. Viniger. Je n'ai rien accepté du tout et personne n'accepte le collège unique comme vous l'entendez, vous, par exemple, monsieur Julien! Nous savons que si ce collège unique était institué vraiment démocratiquement, et non à l'aide de palliatifs uniquement destinés à en fausser l'expression, les Français d'Algérie seraient submergés par le nombre et ne pourraient faire entendre leur voix...

M. Vivier. La voix démocratique !

M. Viniger. L'expression de la majorité sortant des urnes après des élections qui ne peuvent pas être libres sous la menace des mitraillettes terroristes, n'aurait rien de plus urgent à faire que de réclamer l'indépendance alors que l'immense majorité, la majorité réelle — si la menace n'existait pas — est de cœur avec la France. Nous ne voulons donc pas nous rendre complices de cette forfaiture, et si nous demandons un double collège — sans numérotage spécial qui pourrait froisser les uns ou les autres —... (*Rires à l'extrême gauche*), c'est pour que l'Algérie demeure française et qu'une confrontation loyale des points de vue des deux civilisations ou des deux collectivités de citoyens, de statut civil et de statut coranique, puisse s'établir pour le plus grand bien de tous.

Je ne veux pas entrer dans des détails qui s'écarteraient encore plus de la discussion dont la motion déposée fait l'objet...

M. Ya Doumbia. Me permettez-vous de vous interrompre ?...

M. Viniger.. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Ya Doumbia avec l'autorisation de l'orateur.

M. Ya Doumbia. Vous venez de dire: pour que l'Algérie devienne française, il faut rester vigilants; c'est bien là, en somme, le reflet de votre intervention. Alors, j'estime inadmissible que ceux ceux-là même qui, en Algérie, proclament que « l'Algérie est française » s'opposent d'autre part au président du conseil français et lui jettent des pierres. Je ne comprends plus!

M. Viniger. Voulez-vous que je reprenne la discussion ? (*Protestations sur divers bancs.*) Je vous ai dit que la manifestation ne s'adressait pas au président du conseil, ni surtout à la personne de M. Guy Mollet qui est respectée partout. (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Reverbori. On s'en est aperçu!

M. Viniger. N'oubliez pas, si vous voulez un détail, que lors du départ de M. Soustelle, il y avait, d'après tous les journaux, 80.000 à 100.000 manifestants et que lors de la manifestation de lundi il y avait sans doute autant d'assistants, mais seulement 10.000 à 12.000 manifestants actifs.

M. Charles-André Julien. Parce que M. Soustelle était partisan du collège unique!

M. Viniger. Je vous dirai, monsieur Julien, puisque vous ne semblez pas comprendre, malgré votre intelligence bien connue, que cette manifestation n'allait pas tellement à la personne de M. Soustelle que contre la venue du général Catroux. Voilà la vérité, que chacun connaît d'ailleurs...

Je répète simplement que le fait de voter une motion particulière au sujet des événements d'Alger peut laisser croire aux Français d'Algérie que la France ne veut plus d'eux. Or, M. Guy Mollet a encore répété, après les événements de lundi dernier, que l'Algérie ne peut vivre sans la France, que la France ne peut demeurer la France si elle perd l'Algérie.

Je ne puis donc m'associer à une motion de ce genre. Pensez à tous ces Musulmans qui, dans le secret de leur cœur, vous font confiance pour redresser la situation; pensez à tous ces Musulmans, nos frères d'armes et de travail, desquels vous avez si souvent magnifié le courage et les sacrifices consentis à la cause française, avec nous. Ils attendent, comme nous, non une motion de réprobation, mais un encouragement effectif à lutter contre le terrorisme et le séparatisme. Si cette déclaration ne plaît pas à nos collègues communistes, et à ceux de nos collègues tentés de les aider dans leur œuvre de désagrégation de l'Union française, je dirai simplement, en guise de conclusion: vous n'aurez pas l'Algérie, terre française, et, malgré tout, nous resterons Français! (*Vifs applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Baudouin.

M. Baudouin. Je voudrais commencer par une citation: « Je ne méconnais certes pas qu'une pensée politique ait le droit de se faire jour dans l'analyse même des conceptions et de l'esprit des projets que nous examinons et qui, souvent, je le reconnais, n'auraient pas de sens si l'on en éliminait l'acception ou l'incidence politique; mais je veux dire que telle de nos procédures, comme telle des motions d'urgence, jetant à la traverse de nos labeurs réguliers la soudaine irruption de débats purement partisans, n'est pas faite pour améliorer notre besogne et qu'il convient, dès lors, de n'en point abuser. »

Ces lignes sont tirées de l'allocution prononcée par le président Albert Sarraut, le 12 juillet 1951, dans cette Assemblée.

Je regrette que les sages paroles du président Albert Sarraut n'aient pas été présentes à la mémoire de notre collègue M. Charles-André Julien et de ses amis lorsqu'il a pensé à déposer sa motion d'urgence et peut-être plus encore lorsqu'il l'a rédigée.

Dans ces moments tragiques que vit l'Algérie, dans ces moments où, comme l'écrivait hier dans un journal, Edmond Naegelen, va se jouer, dans les jours qui viennent, le destin du pays, où dans le Maghreb secoué par tant d'influences et de courants contradictoires, va se définir l'avenir de notre jeunesse et le salut de la patrie; dans cette atmosphère d'angoisse, où la tension des nerfs est portée à l'extrême, au moment où l'union est plus que jamais nécessaire; au moment où le président du conseil lui-même apporte des paroles apaisantes, où il mène une partie difficile et délicate, nous regrettons que cette motion ait été déposée devant notre Assemblée. Elle est susceptible de donner lieu, dans cet hémicycle, à un débat qui, par les paroles prononcées, peut provoquer une certaine passion politique, qui n'est pas souhaitable; mais, ce qui est plus grave, elle peut ajouter, en Algérie, à la tension déjà existante. Certes, nous condamnerons et nous réprouverons toujours la violence; et, à partir de ce principe, nous regrettons les événements qui ont accueilli, non pas la personne du président du conseil, mais la politique qu'il venait défendre, et surtout le ministre résidant qu'il avait décidé d'installer quelques jours plus tard. Mais nous considérons que les manifestants du 6 février avaient des excuses particulières. Ah! mesdames et messieurs, véritablement il est pénible, à cette tribune, d'avoir l'air de défendre des accusés, alors que ce sont les victimes qui ont crié leur angoisse de voir l'Algérie séparée de la France! (*Applaudissements sur divers bancs au centre. Protestations à gauche.*)

Mme Emilienne Moreau. Drôles de victimes!...

M. Vivier. On a entendu cela au 6 février 1934!...

M. Viniger. Ce n'est pas nous qui avons choisi la date de départ du président du Conseil.

M. Baudouin. Comme l'ont dit certains journaux, ce ne sont pas des anciens combattants mais des jeunes...

Mme Emilienne Moreau. Bien sûr!...

M. Baudouin. On a dit: « C'est un immense chahut! » Eh bien, je préfère encore un immense chahut, le 6 février, que du sang le 9 février, comme cela aurait pu se produire si le général Catroux était venu aujourd'hui à Alger. (*Protestations à gauche et à l'extrême gauche.*)

Voix à gauche. C'est un aveu!

M. Charles-André Julien. Le sang aurait été versé, dites-vous... Bravo! monsieur Baudouin. (*Interruptions diverses.*)

M. Baudouin. Mais vous le savez bien! Cela vous gêne...

M. Ya Doumbia. C'est un aveu ou un regret ? (*Protestations sur certains bancs au centre.*)

M. Raymond Barbé. Les deux à la fois.

M. Baudouin. Je vous demande de retirer ce que vous venez de dire. Je vous assure que ce n'est pas un regret que le sang ne coule pas. Je vous demande de faire confiance à l'homme que je suis.

M. Reverbori. J'aurais préféré ne pas entendre les paroles que vous venez de prononcer en évoquant ce qui se serait passé si le général Catroux était arrivé à Alger.

M. Baudouin Je ne retire absolument rien de ce que j'ai dit.

M. Reverbori. Alors on peut tirer la conclusion, non pas pour vous personnellement mais pour les organisateurs de la manifestation là-bas; il y avait vraiment préméditation. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. Protestations au centre.*)

M. Troisgros. Quelle belle alliance!

M. Baudouin. Nous avons tout de même, messieurs, le devoir d'évoquer l'exaspération dans laquelle vivent les populations tant musulmanes qu'européennes qui se trouvent en ce moment en Algérie. On vit dans la terreur. Et on a assisté à une mani-

festation trop brutale, que nous regrettons, puisqu'il faut vous le répéter, mais qui a été l'expression d'un mouvement d'angoisse et aussi peut-être — j'en suis persuadé — le regret d'avoir vu partir un résident général dans lequel on avait confiance et pour lequel, quoiqu'il n'appartienne pas à notre parti politique, nous avons une très grande admiration, j'ai nommé M. Jacques Soustelle. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

Mme Emilienne Moreau. Il n'y avait pas longtemps qu'ils avaient confiance en lui !...

M. Charles-André Julien. Ils ont mis du temps à s'en apercevoir, en Algérie !

M. Baudouin. Mesdames, messieurs, le président du conseil, j'en suis persuadé, fait actuellement un travail utile et j'ai appris tout à l'heure à la radio, à deux heures —puisqu'on avait dit que ce mouvement était prémédité et qu'on allait l'exploiter — que M. Guy Mollet avait pu se promener sans escorte policière dans les rues d'Alger ce matin. Par conséquent, il ne faut pas non plus exagérer la portée des mouvements de rue du 6 février.

M. Ya Doumbia. Enfin, il peut le faire !...

M. Reverbori. Il s'est promené dans des cités musulmanes où il a été acclamé.

M. Baudouin. On dit qu'il a parcouru pendant six kilomètres les rues d'Alger sans escorte de police !

M. Alfred Bour. C'est un champion !

M. Reverbori. J'aurais souhaité qu'il fût acclamé de la même façon dans les rue de la ville européenne où il avait circulé le 6 février.

M. Baudouin. Le président du conseil, j'en suis persuadé, fait un travail utile. Ne le gênons pas, ne gonflons pas un événement qui risque de creuser des fossés plus profonds. Au contraire, nous sommes, ici, une Assemblée dont le rôle est d'unir et non de désunir. Nous pensons qu'il faut beaucoup plus faire un appel au calme que prononcer des condamnations. D'ailleurs, si le M. R. P. voulait reprendre le contre-projet qu'il avait fait déposer par M. Max André l'autre jour en commission, dans lequel on regrette les incidents de lundi dernier mais où on lance un appel au calme, je serais prêt à le voter. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Luciani.

M. Luciani. Mesdames, messieurs, la motion et l'émotion de nos collègues socialistes se trouvent, il me semble, dépassées par le calme revenu en Alger et la sérénité recouvrée de M. le président du conseil.

M. Ya Doumbia. Il ne l'avait jamais perdue ! (*Sourires.*)

M. Luciani. Si la solidarité d'un parti a cru devoir se manifester en apportant à son chef un témoignage naturel de réconfort, appartient-il à cette Assemblée de signifier dans le même geste une réprobation à toute une population unie dans un cri exaspéré d'angoisse et d'alerte ? Sans doute la rencontre-choc du chef du Gouvernement avec la capitale algérienne a suscité une émotion que nous comprenons et, cependant, pouvait-on être surpris ? N'y avait-il pas, en quelque sorte, une excuse de provocation ?

La sensibilité algérienne, avivée depuis seize mois par un drame des âges barbares, pouvait-elle supporter, sans tressaillir, la douleur supplémentaire qui la menaçait ? Car enfin la sagesse politique commandait-elle de faire planer sur l'Algérie, étreinte par la plus poignante des tragédies, ce qui lui apparaissait comme l'ombre dissolvante d'un « général du diable » ?

Le peuple algérien, privé de sa représentation nationale, bâillonné, rejetant la dictature du silence, est descendu sur le forum.

On a voulu couvrir ce sursaut de fidélité à la mère-patrie de je ne sais quel manteau de conjuration factieuse. Mais l'Algérie, n'a-t-elle pas — et il n'y a pas très longtemps — accueilli dans une égale ferveur, soutenu de toutes ses forces, un autre chef socialiste éminent, le gouverneur général Naegelen ? C'est que le disciple, dépouillant le dogme s'était plié, dans l'intelligence des réalités, aux impératifs du fait algérien.

Appelé à la tête de l'Algérie, au lendemain même des sanglantes émeutes de mai 1945, le gouverneur général Naegelen maîtrisa avec une vigueur et un courage dont nous lui restons reconnaissants le mouvement séparatiste, traquant sans relâche et sans faiblesse ses agents, ses exécuteurs et ses complices communistes.

N'est-ce pas la démonstration évidente que sur ce vieux sol africain, sur lequel la France a fait épanouir son génie créateur, ne peut s'affirmer qu'une politique de respect de la légalité souveraine ?

Et c'est dans ce seul cadre de la légalité que la France doit pouvoir poursuivre sa mission civilisatrice.

Les réformes que le Gouvernement se propose de promouvoir doivent associer la communauté franco-musulmane dans un pacte fraternel. Mais parce que les problèmes sont multiples, complexes, mobiles, il est indispensable de les soumettre à une appréciation réfléchie avant toute solution hâtive et précipitée.

Aucun gouvernement ne saurait retenir les sommations des chefs d'un terrorisme criminel, dirigé de l'étranger, financé et armé par l'étranger, aux ordres d'un impérialisme qui veut étendre son hégémonie sur l'Afrique, d'un terrorisme qui ne peut se confondre avec l'immense majorité de la population musulmane, gardant à travers tant d'épreuves et de sacrifices sa foi émouvante dans la démocratie française.

L'Assemblée de l'Union française ne ferait que répondre à sa vocation, à son idéal, à sa raison d'être et d'agir, en s'élevant aujourd'hui dans une communion sacrée pour signifier qu'elle demeure par delà les doctrines partisanes, le symbole de la fraternité des peuples d'outre-mer. (*Très bien! très bien! Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Rencurel.

M. Rencurel. Mesdames, messieurs, je veux m'efforcer avec une bonne volonté loyale d'être particulièrement bref dans ce débat et, précisément, situer mon intervention dans les limites qui ont été également fixées par la commission de politique générale.

Je veux m'efforcer de situer mon intervention seulement là, car je considère que la politique que le Gouvernement de la République a suivie hier en Algérie, que la politique qu'il aura à pratiquer demain en Algérie feront nécessairement l'objet de débats importants dans cette Assemblée. Ce sera alors, le moment, pour les uns et pour les autres, de faire valoir leurs arguments.

Mais je veux aussi être bref, à l'occasion d'événements que je ne voudrais pas, certes, passionner; ces événements, il faut bien le dire, nous les déplorons tous; parce qu'ils portent atteinte à l'autorité du Gouvernement de la République, et enfin parce qu'en a été victime le président du Gouvernement de la République, un homme unanimement respecté et estimé de nous tous.

Le Gouvernement n'a d'ailleurs lui-même rien à gagner dans l'étalage des faits qui ont précédé la journée du 6 février à Alger, pas plus que dans les décisions qui ont suivi. Mais j'ai soutenu, devant notre commission, que ce débat était à la fois prématuré et inopportun, et je voudrais, sur ces deux points m'expliquer.

Prématuré, ai-je dit, oui, mesdames et messieurs, parce que lorsqu'il s'est engagé, nous n'avions peut-être pas tous les éléments d'appréciations. Depuis, des photographies ont révélé que les faits, que certains ont pris pour un mouvement insurrectionnel, n'étaient, en réalité, qu'un mouvement d'humeur d'une population, certes unanime et excédée, mais un mouvement animé par une jeunesse soucieuse de l'avenir et de la grandeur de la France.

D'ailleurs, lorsque je disais que notre débat était prématuré, n'étais-je pas d'accord avec la majorité républicaine de l'Assemblée nationale qui, par 410 voix contre 121, a décidé de renvoyer ce débat à une date indéterminée...

M. le rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre ?...

M. Rencurel. Je vous en prie.

M. le rapporteur. Sur ce point il me paraît nécessaire de marquer la différence entre l'Assemblée de l'Union française et l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale est responsable, elle prend des décisions, elle investit et renverse des gouvernements. Lorsqu'elle interpelle un chef de Gouvernement, l'élémentaire courtoisie exige que celui-ci soit présent. Or, il est

bien évident que, le chef du Gouvernement étant absent, il ne pouvait être interpellé. La décision prise par l'Assemblée nationale est donc parfaitement logique.

Deuxième aspect de la question: l'Assemblée nationale est, certes, parfaitement qualifiée pour s'occuper des affaires algériennes: la chose est hors de débat. Mais chacun conviendra que dans cet hémicycle nous nous intéressons d'une façon toute particulière aux problèmes d'outre-mer et que la résonance des incidents d'Alger devait, si cela est possible, y être plus sensible encore qu'à l'Assemblée nationale.

Voilà la raison essentielle qui peut, me semble-t-il, justifier le dépôt de la motion et sa prise en considération par la commission de politique générale.

M. Rencurel. Mesdames, messieurs, j'ai soutenu aussi que ce débat était inopportun. Il l'était à plus d'un titre, ainsi que vous pourrez en juger. C'était en effet à l'Assemblée nationale, en premier lieu, à s'occuper de cette affaire qui relève bien de la politique intérieure, de l'autorité gouvernementale et je ne sache pas que notre Assemblée, qui a pour mission de s'occuper de l'avenir matériel et moral de l'Union française, doive s'immiscer dans une affaire de pure politique intérieure.

M. le rapporteur. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Rencurel. Je vous en prie.

M. le président La parole est à M. le rapporteur avec l'autorisation de l'orateur.

M. le rapporteur. Après les paroles de M. Rencurel, je veux exprimer le regret qu'hier, en commission, lors de la mise au point de mon rapport, sur le problème de savoir si cette Assemblée était qualifiée pour discuter de la motion, il m'ait été demandé de supprimer le paragraphe traitant précisément cette question. J'y démontrais, ce que j'ai essayé de faire également tout à l'heure, que notre Assemblée est parfaitement qualifiée pour s'occuper non seulement des problèmes matériels et moraux mais aussi des problèmes politiques d'outre-mer. Ce n'est pas la première fois que nous le faisons, du reste.

M. Alfred Bour. Vous avez tout à fait raison.

M. le rapporteur. M. Bour, président de l'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée, me rappelle très opportunément que nous nous occupons, au sein de son intercommission, de problèmes essentiellement politiques, qui commandent toute la politique d'outre-mer. Je m'étonne donc, mon cher collègue, de la remarque que vous venez de présenter à la tribune.

M. Rencurel. Je considère qu'une question de politique intérieure qui intéresse des départements français métropolitains ne relève pas de la compétence de l'Assemblée de l'Union française.

M. Alfred Bour. Mais si!

M. le rapporteur. L'Algérie n'est pas département métropolitain!

M. Rencurel. Je considère les départements français d'Algérie comme des départements métropolitains! (*Vives protestations à gauche.*)

M. le rapporteur. Arrêtons tout de suite le débat, alors!...

M. Alfred Bour. Il s'agit là d'une question très importante. Si l'Assemblée adoptait la façon de voir de M. Rencurel elle n'abandonnerait rien moins que sa compétence en matière algérienne. Or, d'une manière constante, et depuis neuf ans, nous avons affirmé, avec arguments indiscutables à l'appui, que notre Assemblée était parfaitement compétente pour connaître des questions algériennes et, par conséquent, il me paraît impossible de laisser passer vos paroles, mon cher collègue, sans protester énergiquement au nom de l'intercommission que je préside.

M. Bougenot. Voulez-vous me permettre, monsieur Rencurel, de dire quelques mots ?

M. le président. La parole est à M. Bougenot.

M. Bougenot. Notre compétence, en ce qui concerne l'Algérie, nous a été déniée par un président du conseil socialiste il y a déjà plusieurs années!

M. Roger Dusseaulx. Mais enfin, l'Union française forme un tout! (*Applaudissements à gauche.*)

M. Rencurel. C'est précisément ce que j'allais dire.

M. Boisdon. Je me permets de vous faire remarquer que l'Assemblée nationale nous a consultés, à maintes reprises, sur des affaires d'Algérie et des départements d'outre-mer.

M. le président. La parole est à Mme Lefaucheux, vice-présidente de la commission.

Mme Lefaucheux, *vice-présidente de la commission.* Je veux signaler que cet aspect du débat avait été volontairement évité par la commission de politique générale; nous avions estimé inutile d'aborder aujourd'hui, à propos de la motion, la question de notre compétence sur les affaires d'Algérie, que la commission ne met pas en doute.

M. Rencurel. J'ai contesté cette compétence.

M. le président. Poursuivez, je vous en prie.

M. Rencurel. Par ailleurs, j'estime que ce débat était également inopportun, car nous devons rechercher par la conciliation tous les moyens d'apaisement. N'est-ce pas M. le président du conseil lui-même qui, avec une conscience élevée, nous en donne l'exemple en ne maintenant pas M. le général Catroux à son poste ministériel, en prononçant à Alger des paroles qui lui font honneur, en recevant même ceux qui avaient organisé la protestation que nous déplorons, ce qui démontre bien, d'ailleurs, qu'il ne les considérait pas lui-même comme des insurgés, mais bien comme de bons Français avec qui il était utile de discuter.

Mais pourquoi accablerions-nous les Français d'Algérie dans cette affaire ? N'est-ce pas devenu une règle dans notre IVe République de peser sur l'exécutif par les protestations collectives et véhémentes des citoyens, sans pour cela que notre Assemblée ne s'en soit jamais émue dans le passé ? Je vous renvoie aux événements récents du Midi, aux manifestations des bouilleurs de cru, et, plus récemment, à des manifestations de nos amis Corses qui protestèrent contre la suppression d'un navire. A l'occasion de ces incidents, aucune motion n'a été déposée dans cette Assemblée pour protester.

En réalité, mesdames et messieurs, il faut comprendre le climat actuel de l'Algérie où les assassinats, les viols, les plus barbares et les plus honteux que l'imagination puisse concevoir, l'incendie des bâtiments publics, des fermes, des écoles se succèdent dans l'impunité depuis plus de quinze mois. Les abandons successifs de notre politique qui font redouter le pire aux Algériens, Français d'origine ou musulmans, ont créé cet état d'esprit. Or, c'est dans ce climat que le Gouvernement a voulu, malgré les avertissements répétés, imposer un homme qui symbolisait une politique condamnée par cette unanimité algérienne.

On ne gouverne pas, en République, contre le sentiment populaire, et l'Algérie vient d'en donner un exemple. C'est pour avoir oublié ce principe que le Gouvernement a subi l'échec d'Alger.

Les Algériens, en effet, ont l'impression, aujourd'hui, que privés d'élus, n'étant entendus d'aucune manière par le Gouvernement, ils sont abandonnés par la mère patrie à laquelle ils ont donné tant de gages d'affection, gages scellés de leur sang et signés de tous leurs sacrifices. C'est alors qu'un peuple unanime, où tous les partis, toutes les races se confondaient dans une unanimité patriotique, qu'un peuple tout entier s'est levé pour faire entendre sa protestation...

M. Raymond Barbé. C'est un scandale de voir magnifier ainsi une manifestation de factieux.

M. Bougenot. Des gens qui veulent rester Français!

M. Rencurel. ...cette protestation s'est élevée non contre la République mais contre une politique condamnée. Des Musulmans fidèles à la France, la grande masse, bien que réservés étaient de cœur avec la dénonciation véhémente de cette politique qui leur vaut à eux aussi tant de deuils.

Voilà, mesdames et messieurs, la signification qu'il faut donner à la journée de triste mémoire du 6 février à Alger. Voilà pourquoi, dans notre sagesse, dans notre sentiment patriotique,

il faut nous efforcer de rechercher l'apaisement. Soyez persuadés, mes chers collègues, que l'Algérie, aujourd'hui plus qu'hier, unanime, républicaine et patriote n'a qu'un désir : voir le calme et la paix revenir dans la justice et dans l'égalité pour tous, sous l'égide d'un drapeau, le drapeau de la République, le drapeau tricolore. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bougenot.

M. Bougenot. Mes chers collègues, comme ancien membre d'un Gouvernement je ne peux que réprouver toute manifestation de violence envers les représentants du pouvoir exécutif... Mais j'ai un souvenir à ce sujet : il y a deux ans environ, le président du conseil d'alors, se rendant à l'Arc de triomphe pour déposer une gerbe sur la tombe du soldat inconnu, fut l'objet de manifestations assez vives, et je ne me rappelle pas que M. Charles-André Julien ait déposé une motion condamnant les auteurs de ces violences. Pourtant, les institutions n'étaient-elles pas aussi menacées qu'elles ont pu l'être lundi dernier à Alger ?

M. Troisgros. C'est une manifestation républicaine !

M. Bougenot. Je vous laisse le soin de la qualifier :

Je n'ai jamais entendu non plus M. Charles-André Julien juger répréhensibles les manifestations communistes, dont l'objet était d'exercer la pression de la rue sur les présidents du conseil qui se sont succédé et qui ont appartenu à toutes les formations politiques. Nous avons tout à l'heure entendu un distinguo très subtil de la bouche de M. Barbé lorsqu'il nous a proposé de supprimer « d'où qu'elle vienne » dans le texte de la motion qui a été déposée. Encore un peu, je m'attendais à entendre M. Barbé nous proposer le texte suivant : « les manifestations de violence sont interdites sauf lorsqu'elles sont d'origine communiste ». C'est une nouvelle légalité à instituer. Peut-être, si le Front populaire arrive à prendre vie, cette légalité la verrons-nous bientôt !

Je ne voterai pas la motion déposée par M. Charles-André Julien et un certain nombre de ses collègues. Pourquoi ? Parce que je la juge, dans la forme, très déplaisante pour le président du conseil. Que dit-elle en effet ? « L'Assemblée de l'Union française, dénonçant le péril que le recours à la violence, d'où qu'elle vienne, ferait courir aux institutions démocratiques, en pesant sur l'exécutif et le législatif... » Or, connaissant M. Guy Mollet, le courage dont il a fait preuve dans des circonstances autrement redoutables, je ne peux pas supposer une seconde que le jet de quelques tomates autour de lui puisse peser d'une manière quelconque sur ses décisions.

Quant au fond, il ne semble pas non plus qu'il y ait lieu d'attacher une telle importance à ces manifestations. J'aimerais connaître le sentiment du président du conseil. Il avait déclaré, avant de partir, et il l'a dit depuis, qu'il était à Alger en « voyage d'information ». Au moment de prendre l'avion, il assurait, non pas le général Catroux, mais M. Catroux, ministre de l'Algérie, de sa totale solidarité et que le Gouvernement était unanimement à ses côtés pour lui permettre de mener au mieux sa politique. Que se passa-t-il ? Une manifestation à l'arrivée, à Alger, du président du conseil, et, une demi-heure après, une conversation téléphonique mettait fin aux fonctions ministérielles de M. Catroux. Il semble donc que cette manifestation ait été, pour le président du conseil, un élément d'information dont il a tenu compte dans les délais les plus rapides. (*Sourires.*)

On nous dit que ce sont des factieux qui ont été les auteurs de cette manifestation. Je vais encore me référer à M. Guy Mollet. Qu'a-t-il déclaré lundi soir ? Qu'il avait été frappé dans la journée « de l'incompréhension qu'il avait lue dans les yeux de ses anciens compagnons d'armes ». Je serais surpris que M. Guy Mollet ait jugé que ses anciens compagnons d'armes, qui ont lutté pour délivrer la France de l'oppression nazie, étaient devenus des factieux parce qu'ils ne s'associaient pas à une certaine politique en Algérie. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

M. Guy Mollet a poursuivi sa campagne d'information et, comme on nous l'a dit tout à l'heure, depuis que M. Catroux n'exerce plus ses fonctions, le président du conseil n'a pas rencontré un mauvais accueil dans les rues d'Alger et, en tout cas, il n'y a eu depuis lors aucune manifestation.

Eh ! bien, il me semble, dans ces conditions, qu'il ne nous appartient pas, à nous Assemblée de l'Union française, de nous substituer au président du conseil. C'est à ce dernier d'exposer la situation en Algérie, de proposer des solutions à son retour, de nous dire s'il juge que les institutions ont été bafouées et, dans cette hypothèse, de proposer des mesures sur lesquelles le Parlement aura à se prononcer.

Pour l'instant, je considère, pour ma part, que nous devons faire preuve de sagesse et qu'avant de reprocher aux autres de n'en pas avoir, il faudrait d'abord regarder dans notre propre maison. Si M. Guy Mollet nous dit, la semaine prochaine, « la République est en danger », peut-être aurons-nous alors à nous unir sans tenir compte des partis auxquels nous appartenons. Mais, jusque là, je me refuse, en bon républicain, à toute manifestation, même si elle ne comporte aucune violence. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Mignot.

M. Mignot. Mesdames, messieurs, mardi dernier, le groupe communiste a voté la demande de discussion d'urgence de la motion présentée par les membres du groupe socialiste tendant à réprouver les manifestations de violence qui ont accueilli à Alger le chef du Gouvernement de la République. La gravité de ces manifestations organisées par les ultras de la colonisation et les hommes de main de Poujade (*Rumeurs*) ne saurait être sous-estimée par notre Assemblée.

M. Troisgros. Cela n'existe pas.

M. Mignot. Nous nous trouvons en présence d'une véritable émeute fasciste. Celle-ci doit constituer un avertissement des plus nets et les républicains ne manqueront pas d'en tirer tous les enseignements...

M. Troisgros. En êtes-vous ?...

M. Mignot. On sait comment M. le président du conseil a été reçu à coups de cailloux, de légumes pourris, de mottes de terre, de billes d'acier et de boîtes de conserves chargées d'explosifs. Pour compléter le tableau, la gerbe de fleurs déposée par le chef du Gouvernement au monument aux morts fut volontairement foulée aux pieds, des drapeaux tricolores arrachés.

Ces scènes de violence se sont déroulées sous l'œil complice de certains milieux de la haute administration et de l'armée. Par ailleurs, des policiers n'ont pas ménagé leurs encouragements aux commandos des émeutiers.

Il est clair que les initiateurs de ces manifestations ont voulu recourir à une véritable épreuve de force. Ils veulent faire comprendre qu'en Algérie ce sont eux qui font la loi ; ils prétendent imposer leur volonté au Gouvernement...

M. Troisgros. Ils l'ont fait.

M. Mignot. Ils voudraient maintenir une oppression nationale rejetée par l'immense majorité des Algériens et condamnée le 2 janvier par le peuple de France.

Sous couvert de déclarations d'allure patriotique les ultra-colonialistes défendent, en réalité, leurs privilèges et leurs profits monstrueux, réalisés par l'exploitation éhontée de tout un peuple. Leurs desseins sont clairs ; n'exigent-ils pas avec toujours plus de virulence le renforcement des mesures de guerre, l'exécution sans délai des Algériens condamnés à mort et, pour l'application de cette politique de force, le retour de M. Soustelle ?

S'ils réussissaient à imposer leur volonté, les conséquences en seraient dramatiques pour la France et pour l'Algérie.

M. Troisgros. Et les Français qui ont été assassinés, qu'en faites-vous ?

M. Mignot. Le fossé se creuserait toujours davantage entre l'Algérie et la France jusqu'au divorce irrémédiable. La politique des colonialistes est d'autant plus funeste qu'elle est appuyée par les intrigues de certains cercles américains et anglais qui rêvent d'imposer leur propre domination à l'Afrique du Nord.

M. Baudouin. Et l'U. R. S. S., que fait-elle ?

M. Mignot. Elle est d'autant plus dangereuse qu'en appelant à l'organisation de manifestations et de désordres en Algérie, ils sont visiblement hantés par l'exemple de Franco. Cependant, il n'est pas inutile de souligner que les organisateurs de l'émeute fasciste d'Alger sont loin de représenter, comme ils le prétendent, l'ensemble des Français d'Algérie.

Les Algériens d'origines européennes sont, en effet, nombreux à se désolidariser de la politique de ces Messieurs ; ils sont nombreux à rendre responsables des événements qui

ensanglantent actuellement l'Algérie, précisément la poignée des profiteurs de la colonisation, organisateurs ou inspirateurs des manifestations de lundi dernier. Beaucoup sont convaincus que les problèmes posés en Algérie ne pourront trouver de solution conforme à leurs intérêts et à leur sécurité en dehors de la satisfaction des légitimes revendications du peuple algérien.

L'évolution actuelle de la situation en Algérie et l'émeute fasciste du 6 février montrent que nous sommes à un moment déterminant pour la solution du problème algérien.

Ou le Gouvernement recule devant les exigences des organisateurs de l'émeute fasciste d'Alger et de leurs amis de Paris, et la guerre se poursuivra. Dans ce cas, sans aucun doute possible, elle s'étendra à toute l'Algérie et peut-être à l'ensemble de l'Afrique du Nord.

Ou le Gouvernement s'engage résolument dans une politique de paix. Dans ce cas, la voie sera ouverte à des négociations; des relations nouvelles et amicales pourront s'établir entre l'Algérie et la France dans l'intérêt des deux pays.

Le langage tenu jusqu'ici par le Gouvernement sur l'orientation qu'il semble vouloir donner à sa politique en Algérie marque un certain progrès sur celui auquel ses prédécesseurs nous avaient habitués. Le président du conseil n'affirme plus que l'Algérie est une province française, au même titre que la Bretagne ou le Dauphiné. Il a admis l'existence de ce qu'il appelle la « personnalité algérienne »....

M. Boisdon. Tout le monde l'admet!

M. Mignot. Il a parlé de recourir à la « confrontation » et à la « discussion ». Il a rappelé celui qui jusqu'alors a dirigé sur place la politique de guerre, le député R. P. F. Soustelle... (*Vives protestations sur divers bancs au centre; mouvements au centre.*)

Cependant, nous regrettons que le Gouvernement ait déjà cru devoir céder à la menace des factieux. C'est seulement ainsi, en effet, que peut s'interpréter la démission du général Catroux, acceptée par M. Guy Mollet. Formellement motivée par les manifestations d'Alger, elle est un recul avoué. Les émeutiers et *L'Aurore* ne s'y sont pas trompés, qui ont enregistré ce fait comme un premier succès, ce qui n'a pas manqué d'encourager l'organisation d'autres manifestations de même caractère déjà prévues avec les mêmes objectifs.

Nous estimons que tout recul devant les pressions colonialistes et factieuses risqueraient d'aggraver tragiquement la situation en Algérie, et dans l'ensemble de l'Afrique du Nord. Tout recul compromettrait la possibilité d'un règlement pacifique du problème algérien.

« L'essentiel, c'est que le sang ne coule plus en Algérie », a dit M. Guy Mollet samedi dernier à la radio.

Une voix au centre. Nous en sommes tout à fait d'accord.

M. Mignot. C'est, en effet, l'essentiel, mais, pour que le sang ne coule plus, il convient de tenir compte des faits.

M. Schneiter. C'est nous qui sommes attaqués. Vous demandez maintenant qu'on arrête l'effusion de sang en Afrique du Nord, alors que vous l'avez fait couler pendant dix ans en Indochine.

Une voix au centre. Arrêtez les livraisons d'armes à l'Egypte!

M. Mignot. Or le fait dominant en Algérie, comme dans tous les pays coloniaux et dépendants, c'est la puissance du mouvement irrésistible qui soulève les peuples de tous les continents vers la liberté, mouvement que la conférence de Bangdoeng a encore amplifié, et qui continuera à se développer.

Ne pas en tenir compte, c'est tourner le dos aux réalités, c'est s'obstiner à vouloir faire tourner à l'envers la roue de l'histoire.

Les positions prises par la presque unanimité des élus algériens du deuxième collège, pour la plupart hier encore auxiliaires de l'administration française, et aujourd'hui acquis à l'idée nationale, traduit, dans une certaine mesure, la volonté de libération du peuple algérien... (*Vives exclamations au centre.*)

M. Georges Oudard. C'est une honte que l'on puisse tolérer un pareil langage dans cette Assemblée, monsieur le président. C'est une insulte à la France, je vous demande pourquoi vous ne rappelez pas à l'ordre l'orateur. (*Mouvements divers.*)

M. Mignot. Vous tenez les mêmes propos que lors de la guerre du Viet-Nam, des événements de Tunisie ou du Maroc.

Les communistes n'ont de leçon de patriotisme à recevoir de personne.

M. Georges Oudard. Moi non plus !

M. Troisgros. C'est à voir monsieur Mignot!

M. le président. Monsieur Mignot, vous n'avez pas le droit de parler d'une politique de guerre de la France. C'est une politique de paix que la République poursuit. (*Très bien!*)

M. Mignot. Ce sont exactement les termes que l'on trouve dans les textes du Gouvernement. Le Gouvernement lui-même, dans certains textes, a parlé d'une « guerre » d'Algérie.

M. Troisgros. Citez les textes !

M. Mignot. Continuer à tricher, à tergiverser avec cette volonté, c'est vouloir réserver à nos deux pays des lendemains tragiques.

Dans une résolution adoptée le lendemain des manifestations fascistes d'Alger, le comité central du parti communiste français a, une fois de plus, défini notre politique.

M. Troisgros. Il n'est Français que de nom!

M. Mignot. Le parti communiste français « considère que la seule solution juste du problème algérien, la seule solution qui permettra en outre le retour rapide des soldats français, consiste dans l'immédiat à mettre fin à l'effusion de sang, par la discussion d'un cessez-le-feu sur la base de la reconnaissance du fait national algérien. Ainsi se créeront les conditions d'une prochaine négociation...

M. Troisgros. Un cessez-le-feu avec qui ?... On ne savait pas qu'il y avait une hostilité ouverte !

M. Jean Ginter. C'est de la trahison!

M. Mignot. ...avec les représentants qualifiés de l'ensemble des Algériens, permettant d'établir entre la France et l'Algérie de nouvelles relations fondées sur la liberté, l'égalité des droits et le libre consentement. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) « Le parti communiste français, soucieux de servir à la fois l'intérêt national et l'intérêt de l'ensemble des Algériens et de tous les peuples jusqu'ici opprimés par les colonialistes français, préconise depuis longtemps une telle politique, permettant la réalisation d'une véritable Union française. »

C'est pourquoi nous nous sommes associés à la motion déposée par nos collègues socialistes.

Toutefois, nous ne pouvons accepter l'amendement déposé par M. Antonini, tendant à remplacer, dans la première partie du texte qui nous est soumis...

M. Schmitt. Ce n'est plus un amendement, c'est devenu le texte de la commission.

M. Mignot. ...le terme « le recours à l'émeute » par « le recours à la violence, d'où qu'elle vienne ».

M. Troisgros. Ceux qui assassinent les Français ont raison, sans doute!

M. Mignot. Cette dernière formule tend, en effet, à mettre sur le même plan les profiteurs du régime colonial, organisateurs ou inspirateurs de l'émeute fasciste du 6 février à Alger, et les patriotes algériens luttant pour la réalisation de leurs aspirations nationales. (*Vives protestations au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Habib-Deloncle. Ce sont des assassins. Ils ont assassiné des instituteurs socialistes. Vous faites l'apologie de l'assassinat.

M. Jean Guiter. C'est de la provocation.

M. Mignot. L'accepter serait oublier les responsables... (*Nouvelles protestations; tumulte sur certains bancs au centre.*)

M. le président. Monsieur Mignot, vous n'avez pas le droit de vous exprimer ainsi à la tribune de l'Assemblée de l'Union française. Vos propos sont inacceptables. Nous protestons vigoureusement contre de telles paroles. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. Troisgros et plusieurs conseillers. Rappel à l'ordre!

M. Mignot. ...L'accepter serait oublier que les responsables sont justement ceux qui, pour s'opposer à ces légitimes aspirations, n'hésitent pas à se dresser non seulement contre la volonté du peuple de France, exprimée le 2 janvier dernier, mais aussi contre les institutions de la République française. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche; mouvements divers.*)

M. Troisgros. A Moscou!

M. Menguy. Et la politique des agents du Caire! L'acceptez-vous ?

M. le président. La parole est à M. Guillabert.

M. Guillabert. Mesdames, messieurs, l'Assemblée de l'Union française est saisie d'une motion, présentée par plusieurs de nos collègues, et pour laquelle vingt d'entre nous ont demandé la discussion d'urgence. Cette motion, présentée à la tribune par M. Charles-André Julien, tend à réprouver les manifestations qui ont accueilli à Alger le chef du Gouvernement de la République.

Le groupe des indépendants d'outre-mer tient, par ma voix, à s'associer sans réserve à la motion déposée, qu'il approuve dans son texte original...

M. Raymond Barbé. Nous aussi!

M. Guillabert. Les manifestations d'Alger sont inadmissibles. Elles rappellent trop, par leur caractère et leur organisation, d'autres démonstrations de force. Elles sont d'autant plus graves que les meneurs se sont abrités, pour agir, sous les plis des drapeaux des anciens combattants.

Le pays, certes, a des devoirs vis-à-vis des anciens combattants. Mais ceux-ci sont des citoyens et ont les mêmes devoirs que les autres citoyens et ils ne sauraient, sous prétexte de services rendus, être les instigateurs ou les instruments de l'émeute.

M. Charles-André Julien. Très bien!

M. Guillabert. Au moment où le sort de l'Union française se joue, au moment où les territoires d'outre-mer attendent que soient définis leurs rapports avec la métropole, nous pensons que le calme et la dignité doivent présider à toutes les discussions. (*Très bien! très bien!*) Pour terminer, je voudrais vous faire la réflexion suivante: que se serait-il passé si la manifestation du 6 février avait été organisée par ceux qu'on appelle à tort les Musulmans ? Que se serait-il passé si une telle manifestation avait eu pour théâtre un quelconque des territoires de l'Afrique noire, par exemple ? Pas un seul d'entre nous, j'en suis persuadé, ne pensera sincèrement que les réactions du service d'ordre n'auraient été différentes de ce qu'elles ont été.

M. Robert Léon. Très bien!

M. Guillabert. Nous nous réjouissons certes qu'il n'y ait pas eu la répression que nous aurions déplorée si les manifestants avaient été ceux auxquels je faisais allusion tout à l'heure. Mais, n'allons pas plus loin. Ne prenons pas une attitude telle que 9 millions d'autochtones d'Algérie aient l'impression que notre Assemblée n'ose que faiblement dire son fait aux émeutiers. Soyez fermes vis-à-vis des factieux. Il faut qu'ils sachent que notre Assemblée notamment réprouve leurs tentatives et que les territoires d'outre-mer, en particulier, crient leur indignation devant de tels procédés. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Burkhardt.

M. Burkhardt. Mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de tout faire pour que ce débat, que je regrette, et surtout pour que certaines parties de ce débat que je regrette davantage, gardent la sénérité qui s'impose dans les moments graves que nous vivons. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Cependant je me tourne dès l'abord vers les communistes, pour leur dire, afin que cette question soit définitivement résolue, qu'ils me font presque regretter d'avoir été de ceux qui, en 1942, dans l'ombre mais nettement, se sont efforcés de faire sortir cinquante des leurs de la prison de Maison-Carrée, ville que je représente depuis 1945. Ils me font presque regretter d'être vis-à-vis de mes conseillers municipaux du deuxième collège, communistes, extrêmement libéral et extrêmement loyal. Mais parce que je suis moi, bon républicain, et bon démocrate, je passe outre et j'aborde mon sujet.

Pour la seconde fois en un peu plus d'un an, je me vois dans l'obligation de monter à cette tribune pour évoquer les tristes événements d'Algérie. Si la première fois la tâche me paraissait relativement facile, cette fois, je l'avoue, c'est avec une angoisse profonde que je viens vers vous et de toute ma force, de tout mon cœur, je vous demande de bien réfléchir avant de voter.

La première fois, le 7 décembre 1954, nous étions au début de cette terrible épreuve et, à cette tribune même, le ministre de l'intérieur a pris la parole. Je tiens à rappeler un certain nombre de ses affirmations, car elles éclairent le problème que nous débattons. Il disait notamment: « Il faut que le peuple d'Algérie soit protégé. Il faut que la peur, la panique nées automatiquement de ce coup de violence intervenu brusquement — il s'agissait de l'explosion du 1er novembre 1954 — soient stoppées ». Et depuis quinze mois, non seulement on ne l'a pas stoppée, mais ce qui est extrêmement grave, on l'a laissée s'intensifier.

M. Schneider. Très bien! C'est exact.

M. Burkhardt. J'ai, comme n'importe lequel d'entre vous, le souci profond du sang qui se répand. Je vous répète que c'est en Algérien et non pas seulement en Algérien du premier collège, que je crie à mes collègues: « peut-être faites-vous erreur en intervenant, comme vous voulez le faire, par le débat d'aujourd'hui ». Ce qui est grave, mes chers collègues, c'est de méconnaître les Algériens. Je ne vous en veux pas. Je vous avoue que j'aurais moi-même quelque difficulté à me prononcer sur des mentalités régionales françaises parce que je ne les possède pas par la fréquentation de tous les instants. Je comprends que, quelquefois, on ne nous saisisse pas ou qu'on dénature nos actions, nos actes et nos paroles, mais il est inconcevable qu'on puisse croire en toute bonne foi qu'il s'agissait d'une émeute et d'une émeute fasciste. Si vous connaissiez vraiment les Algériens, croyez-vous, s'ils avaient voulu faire une émeute, qu'ils ne l'auraient pas faite ? Ce furent des incidents regrettables, très regrettables, car pour moi un président du conseil, fût-il communiste, est un président respectable du moment qu'il représente la France. (*Très bien! très bien! au centre et applaudissements.*)

J'aimerais que vous vous rendiez compte de la mentalité de nos Algériens et je voudrais alors faire appel à une voix beaucoup plus autorisée que la mienne, à celle de celui que tout à l'heure on a, je dirai avec des mots que je pèse, insulté, je veux parler du gouverneur général Soustelle, qui a dit, il y a quelques jours, que le problème en Algérie était essentiellement psychologique. Il ajoutait: « Le problème psychologique tient donc le devant de la scène. Il se ramène à une crise de conscience générale », puis, écoutez bien, messieurs, ces graves paroles: « ...les Algériens n'ont plus confiance entre eux, ils n'ont plus confiance dans la France ».

Telles sont les paroles prononcées par un gouverneur général, dont personne ici n'a le droit de mettre en doute ce qu'il affirme et ce qu'il croit. (*Applaudissements au centre.*)

M. Georges Oudard. Très bien!

M. Burkhardt. Il a ajouté — vous qui venez nous parler des campagnes électorales de France —: « Je dois insister sur l'effet catastrophique qu'ont produites dans les campagnes, lors des élections métropolitaines, les déclarations des hommes politiques partisans de l'abandon de l'Algérie. Les résultats des élections donnent, là-bas, l'impression que la France est prête à démissionner. »

Avec de telles références, il m'est facile d'avancer dans ce débat et de ne pas trop le prolonger. Nous sommes dans une situation que l'on vous a déjà décrite d'une façon telle que, pour mon compte, je n'ai plus besoin d'y revenir beaucoup. Je voudrais que vous compreniez, cependant, que des milliers et des milliers d'hommes, sans distinction de race et de religion, vivent dans l'angoisse permanente.

M. Jean Guiter. C'est la vérité.

M. Burkhardt. Ceux qui sortent de chez eux, qu'ils soient Musulmans ou Français, ne savent pas s'ils rentreront vivants, car on guette l'homme dans la rue, dans les champs, pour l'abattre d'un coup de revolver dans le dos. Tels sont les événements actuels. Ce n'est pas cela qu'on appelle une guerre. Ah! s'il s'agissait vraiment d'une guerre de libération, s'il s'agissait de deux armées en présence, alors peut-être pourrions-nous considérer le problème autrement. Mais il s'agit malheureusement d'une phase localisée d'un mal mondial qui s'appelle le terrorisme et dont seuls peuvent se réjouir ceux

qui ne rêvent que plaies et bosses et non pas ceux qui rêvent, comme moi, de paix entre les hommes de bonne volonté. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Bien que ne voulant pas trop prolonger mon intervention, je voudrais quand même, puisque le gouverneur général Soustelle disait que le problème était essentiellement psychologique, essayer de vous faire comprendre quelle a été la psychologie de ceux qui manifestèrent lundi.

Il faut d'abord rappeler qu'il manque à l'Algérie française pour toucher l'opinion publique de la métropole un grand journal d'information; un journal des Algériens de toutes tendances que nous aurions aimé voir naître, ici, au-dessus des partis avec des tribunes libres qui auraient permis des confrontations d'opinion. Elle ne l'a pas. Je sais que la presse française métropolitaine, en particulier depuis quelque temps, fait un effort auquel je rends hommage. Il est évident cependant que là aussi se commettent quelques erreurs, comme il s'en commet d'autres. Par exemple, l'auteur — pauvre homme, je pense, qui se croit un grand intellectuel — qui a osé publier un livre intitulé *L'Algérie n'a jamais été française*. C'est là, je crois, une aberration car l'Algérie est française depuis que nous y sommes. Avant nous d'autres étaient venus, je ne le discute pas, et je n'ai jamais voulu ne pas reconnaître que les Français ont conquis l'Algérie après d'autres, y compris les Arabes. Les Arabes ont été des conquérants, nous le sommes également, mais je vous demande de comparer les résultats de la conquête. Nous pouvons, nous, après cent vingt-cinq ans, dresser un bilan comportant, je le reconnais, certaines faiblesses: nous savons qu'il y a du chômage; que des hommes ne sont pas vêtus; que certains ne mangent pas à leur faim. Nous le savons et nous le déplorons. Nous sommes très nombreux là-bas à vouloir que cela change, mais les hommes ne font pas de miracles, ils agissent en hommes, en fonction des moyens dont ils disposent. Si vous demandez à l'Algérie de faire beaucoup plus qu'elle n'a fait elle-même, vous vous apercevrez en toute conscience qu'elle ne le peut pas.

Je suis loin de défendre les gros capitalistes, ils ne sont que quelques poignées et nous ne sommes pas assez naïfs pour prendre la défense de leurs intérêts. Par conséquent là n'est pas la solution. Au lieu de prêcher la haine et la division, c'est l'interpénétration de ces deux collectivités qu'il faut organiser. (*Très bien! très bien!*)

L'Algérie est française. C'est le carrefour entre l'Orient et l'Occident et que c'est là, et seulement sous le drapeau français, que la conjonction peut se poursuivre et arriver à des résultats que nous souhaitons tous. (*Applaudissements au centre.*)

Je vous indiquais tout à l'heure que la manifestation de lundi n'était pas l'unique; elle était la quatrième car — et je voudrais tout de même qu'on s'en rende compte — la première avait été un rassemblement des anciens combattants. A cet égard, je dénie le droit de discuter aux anciens combattants d'Algérie pas plus qu'aux autres d'ailleurs, le droit de donner leur opinion lorsque se pose un problème vital comme celui de l'Algérie française.

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Burkhardt. Qu'il y ait, chez les anciens combattants, des nuances, c'est normal; il y a parmi eux des communistes et des royalistes mais ils sont tous unis, je l'espère, par l'amour commun de la France qu'ils ont servie au péril de leur vie. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs au centre.*)

Cette manifestation était un premier avertissement bientôt suivi d'un second. Je fais ici allusion au départ du gouverneur général Soustelle. Croyez-vous vraiment que les 50.000 personnes qui se pressaient, toutes classes sociales confondues, de tous âges, et de toutes tendances, étaient des factieux ? Elles avaient l'impression que le gouverneur Soustelle, dont nous avions été quelques-uns à nous demander ce qu'il allait faire, lors de son arrivée, avait enfin compris le problème algérien; il avait préparé des solutions que nous aurions discutées et je suis persuadé que nous aurions prises la plupart à notre compte. (*Très bien! très bien!*)

M. Georges Oudard. Très bien!

M. Burkhardt. Personnellement, je suis heureux de voir les socialistes arriver au pouvoir. Je sais qu'en Algérie nous avons besoin de leur concours pour vaincre certaines bastilles, et c'est là que je les attends; c'est sur ces actes-là que je les jugerai, et c'est pourquoi je regrettais tout à l'heure que leur délégué, président du conseil français, ait été accueilli dans les conditions que vous savez.

Mais ne croyez pas cependant que cette manifestation Soustelle ait été tellement organisée. Nous en avons, nous, des témoignages qui viennent de tous les côtés. Nous recevons des lettres des nôtres, d'amis, d'inconnus qui nous disent ce qui s'est passé. Lorsqu'on vous parle de larmes qui coulaient sur tous les visages, lorsqu'on vous affirme que des professeurs de faculté s'appuyaient sur des chauffeurs de taxis, dans la même émotion commune, vous pouvez bien croire cependant que cela venait profondément du peuple et que, dans ce peuple, il y avait, rappelons-le, pas moi de Musulmans. Nous avions compris que quelque chose allait changer, alors que, nous, Algériens, nous n'avions pas la parole au Parlement.

Je ne veux pas maintenant discuter de l'opportunité ou de l'inopportunité d'élections en Algérie. Je constate que si, à l'Assemblée nationale, au moment de l'investiture de M. le chef du Gouvernement, nous avions eu des représentants légaux, il leur aurait été possible de discuter sa déclaration, de lui faire des observations, de lui demander peut-être des changements. Or, nous étions, pour une fois, les grands muets parce que les événements étaient tels que nous n'étions plus représentés au Parlement. Il ne faut pas l'oublier car, lorsque vous parlez de la voix de la France, vous oubliez que la voix de l'Algérie, dans les moyens légaux et constitutionnels, ne s'est pas fait entendre.

En conséquence, ne vous étonnez pas que certaines décisions aient tout de suite suscité une émotion intense et je veux parler ici, avec beaucoup de retenue et beaucoup de respect, de M. Catroux. Pourquoi ? D'abord, parce qu'avant que la loi, indispensable en la matière, ait supprimé le poste de gouverneur général, venait d'être nommé un ministre résident, et j'insiste sur cette orthographe qui a ici son importance, ce mot de résident ayant sa désinence en « e-n-t ». Cela, à l'heure grave que nous vivons, résonnait étrangement dans nos consciences françaises, sachant qu'à l'Est et à l'Ouest de chez nous il y avait eu des résidents dans des pays qui n'étaient que des protectorats, alors que nous avions toujours eu la certitude, nous, jusqu'à présent, d'être intégralement en France. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

MM. Georges Oudard et Jean Guiter. Très bien! très bien!

M. Burkhardt. C'est tellement vrai que le président du conseil lui-même, spontanément, a fait une rectification au *Journal officiel*. Cela valait donc la peine d'être remarqué. D'autre part, je constate que M. Catroux n'avait pas, aux yeux des Algériens que nous sommes, ce que nous appelons « la baraka ». Je veux dire simplement que, partout, son passage au cours des dernières années en tant qu'administrateur ou, si vous préférez, diplomate, fut suivi de la disparition immédiate de la présence française ou de la souveraineté française.

M. Léger. Il a le mauvais œil!

M. Burkhardt. C'est pour cette raison que les Algériens étaient dressés contre cette nomination, et j'aurais, pour mon compte, été heureux que nos amis socialistes expliquassent à M. le président du conseil qu'il avait commis une erreur psychologique. Car je considère qu'il y eut là une grave erreur psychologique. Je ne mets pas un seul instant en doute la bonne volonté du général Catroux; pas davantage la bonne foi du président du conseil, mais, là encore, il s'est trompé. *Errare humanum est* l'adage vaut même pour un président du conseil. (*Sourires.*)

M. Bernier. Pas pour les musulmans!

M. Burkhardt. C'est pourquoi l'émotion est allée grandissant. Nous avons reçu de toutes parts des avertissements. Nous savions, nous, que des gens s'excitaient — car vous n'empêcherez jamais, quel que soit le régime, même communiste, qu'il y ait des excités. Nous tremblions donc à l'idée que, peut-être, des drames se produiraient et nous avons réagi, au péril de notre popularité. Un homme politique, vous le savez, s'il veut être parfaitement suivi par les masses, doit parler leur langage et ne pas essayer de combattre le déchaînement des passions. Mais, je le disais dernièrement en commission, je suis de ceux qui recherchent la vérité et qui veulent la dire; j'ai pensé qu'il était de notre devoir, à nous qu'on assimile à des parlementaires et dont on pense souvent en Algérie que nous vivons dans un climat qui n'est pas celui que l'on souhaite, de tout faire pour que lundi dernier il ne se passât rien; en conséquence — et je n'ai pas à cacher ce que je fais, ce sont des actes d'élu — j'ai été de ceux qui prônèrent une réaction d'attente et de prudence, invitant les foules à ne pas être dans les rues, afin que M. le président du conseil se rendît compte par lui-même que quelque chose n'allait pas là-bas et qu'il en cherchât les raisons. C'est ce qu'il fait maintenant, et ce serait lui rendre

un très mauvais service que de le gêner par nos délibérations et par certaines motions. Son œuvre est difficile, délicate; il lui faut concilier des inconciliables; il a besoin, croyez-moi, pour accomplir sa mission, d'autre chose que de motions dans le genre de celle que certains d'entre nous voteront peut-être tout à l'heure.

M. Georges Oudard. Je le crois!

M. Burkhardt. Il a besoin qu'on le laisse travailler tranquille et je vous affirme qu'en parlant ainsi je n'ai aucune préoccupation politique; je suis de ceux qui se rangent à l'avis d'une majorité, qui s'intègrent, quand il le faut, dans une minorité agissante, qui savent combattre selon les règles du régime parlementaire; par conséquent, je n'ai pas peur de dire que je déplore les erreurs de certains et non pas, comme on a l'air de l'affirmer, de tous les présents.

Mesdames, messieurs, nous sommes à la croisée des chemins, non pas seulement de l'Algérie mais aussi de la France et de l'Union française. De la direction que nous choisirons dépend l'avenir de tout cet ensemble. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Or, il est une bastille, une bastille honnête, démocratique et française qui s'appelle l'Algérie. Selon ce que l'on fera de l'Algérie, nous verrons ce que deviendra la France. (*Applaudissements sur divers bancs.*) J'ose le dire, du haut de cette tribune, solennellement: si la France perdait l'Algérie, elle perdrait l'Union française. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*) Et si la France devait accueillir le million de pauvres gens qui, comme moi, vivent de leur traitement et de leur travail, comment ferait-elle pour leur assurer des conditions de vie dignes d'elle, dignes d'eux ? Il est incontestable qu'à partir de ce moment, privée d'une très grande partie de ses moyens d'action, elle serait obligée de réduire le train de vie de tous, en particulier des masses laborieuses, et c'est parce que je pense à ces masses laborieuses que je repousse ce crime contre la patrie.

Voilà, mesdames, messieurs, ce que je tenais à vous dire, car l'heure du choix est venue. En mon âme et conscience, si j'avais l'impression qu'en votant la motion je contribuerais à l'apaisement des esprits, je le ferais de tout cœur; mais c'est précisément parce que je crois cette motion susceptible de relancer des mouvements de rue, voire des prémices de guerre civile, que, de toutes mes forces, je m'y oppose! (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Georges Riond. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, chaque orateur, qu'il soit d'une majorité gouvernementale ou de l'opposition, dans cette Assemblée ou ailleurs, chaque orateur a plaidé la solidarité de la France et de l'Algérie. Nul n'a entrepris de donner au terrorisme l'allure d'une ferveur au service d'un patriotisme justifié. Par contre, l'orateur communiste a prononcé tout à l'heure à la tribune des propos qui auraient provoqué le déchirement de nos cœurs si nous n'en connaissions pas l'habituelle inspiration.

Si je prends brièvement la parole, c'est pour déclarer qu'une patrie ne se fabrique pas artificieusement en quelques années ou en quelques semaines. Or, il n'y a pas si longtemps que le parti communiste, momentanément rallié à la défense de la France, reconnaissait la validité des liens qui unissent Alger à Paris. La preuve en est dans le rappel de ses propos d'alors qui suffirait à dénoncer la monstruosité de son attitude d'aujourd'hui.

En effet, la brochure éditée par le parti communiste, en 1945, rappelle la motion votée par les vingt-sept députés communistes réunis à Alger en fin mai 1943. Ces députés réclamaient alors la venue du général de Gaulle à Alger, en ajoutant: « Il est temps de donner à la France un gouvernement siégeant et agissant en terre française. »

Je me permettrai, en conclusion, de reprendre une expression de cette brochure, extraite du journal communiste *Liberté* du 15 juin 1944: « Nous ne voulons pas que l'Algérie soit le Coblentz de la France! » (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. Iba Zizen. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Iba Zizen.

M. Iba Zizen. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je dois vous avouer que je n'avais nullement l'intention de prendre la parole. Mais en considérant que, dans cette Assemblée, sur les neuf conseillers de l'Union française du deuxième collège algérien nous ne sommes aujourd'hui que deux présents, mon ami M. Belabed, qui a signé la motion dont il est question, et moi-même, j'ai pensé, après avoir entendu un certain nombre d'orateurs — nos amis et nos collègues algériens du premier collège — qu'il serait peut-être bon qu'un représentant du deuxième collège se fît rapidement entendre. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Bernier. Très bien!

M. Iba Zizen. Je n'ai pas eu l'avantage de me trouver ici mardi lorsque la motion dont il s'agit a été déposée par M. Julien et ses amis du parti socialiste. J'ai retenu du compte rendu analytique que M. Julien avait évoqué l'émotion qui avait étreint — qui étreint encore, certainement — tous les membres de cette Assemblée à la nouvelle des manifestations algériennes. Cette émotion est un réflexe civique, un réflexe patriotique et aussi un réflexe humain. Mais il est divers degrés d'émotion. Que direz-vous de celle d'hommes qui, comme moi, plantent des racines millénaires dans ce vieux sol berbère ? Nous sommes plus qu'émus, nous sommes pris aux entrailles, nous, les « hommes-frontière », pour qui, appartenant aux deux milieux, le drame de l'Algérie est un véritable déchirement. (*Très bien! très bien! au centre.*) Et si je fais état de ce sentiment dans mon intervention, c'est pour vous convaincre que celle-ci n'a pas lieu à travers une idéologie...

M. La Gravière. Très bien!

M. Iba Zizen. ...encore moins à travers quelque préoccupation d'intérêt électoral ou particulier. Tout à l'heure, méditant cette intervention, je me référais aux profondeurs de ma Kabylie natale, de cette province spiritualisée par la culture française; ce sera peut-être avec cet instinct qui me vient de ces profondeurs honnêtes et saines que je vous dirai les raisons pour lesquelles je voterai la motion présentée par M. Julien et ses amis socialistes. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Bernier. Très bien!

M. Iba Zizen. Je la voterai en conscience, et mon vieil ami Burkhardt le sait bien, lui avec qui je me suis assis sur les mêmes bancs scolaires, nourri des mêmes nourritures spirituelles, retrouvé sous l'uniforme d'officier de tirailleur, puis sur les bancs du conseil général d'Alger pour défendre les mêmes intérêts locaux d'une même circonscription, enfin sur ces bancs mêmes; il connaît mes réflexes sur le plan algérien comme sur le plan national; il sait que je professe aussi bien la fidélité au sang qui coule dans mes veines que la fidélité à l'option que j'ai faite ou aux valeurs que j'ai acceptées, qui sont devenues miennes; c'est par conséquent en connaissance de cause qu'aujourd'hui je prends cette position devant la manifestation d'Alger. Je comprends autant que quiconque d'Algérie les explications psychologiques de M. Burkhardt. Nous connaissons l'hypersensibilité des Algériens et les réflexes qu'elle conditionne, surtout compte tenu de ce que depuis plus d'un an pèsent sur ces populations une psychose de peur et une psychose d'incertitude quant au lendemain. Si la manifestation de lundi ne revêtait que cet aspect, je m'inclinerais devant ce qu'elle comporte de réaction légitime; mais, hélas! — je regarde mon ami Burkhardt, car nous n'avons rien à nous cacher — il n'y a pas en Algérie que les forces du bien ou des forces raisonnables, il y a aussi les forces du mal; et derrière cette réaction légitime, devant laquelle nous pourrions nous incliner, il y a les meneurs, ceux qui, tapis dans l'ombre, exploitent précisément la fièvre d'un moment à des fins politiques inavouables, que vous condamnez, mon cher ami, et que je condamne moi-même. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Il y a plus: je suis meurtri comme vous, mon cher Burkhardt, d'apprendre que les anciens combattants, nos frères, ceux avec lesquels nous avons milité depuis vingt ou vingt-cinq ans, ceux avec lesquels nous avons défilé devant le monument aux morts d'Alger, ont été mêlés aux manifestants lorsqu'il fut porté atteinte à l'autorité du chef du Gouvernement — quel que soit son nom, car il représentait la France.

M. Bernier. Très bien!

M. Iba Zizen. Mais il y a quelque chose d'infiniment plus grave, vu du côté musulman, vu de l'autre côté de la barre: en portant atteinte à son autorité, on portait également atteinte à son pouvoir d'arbitrage à l'heure où, dans ce conflit qui

divise ou des races ou des groupements humains; or, à l'heure où l'antagonisme sévissant en Algérie sème malheureusement sur notre terre tant de tourments, seul le pouvoir d'arbitrage de la métropole et de son représentant pouvait remettre chacun à sa place. C'est cela le plus grave de l'affaire: l'atteinte au pouvoir d'arbitrage du représentant de la France en Algérie! (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Voilà la deuxième raison pour laquelle je voterai cette motion.

Il en est une troisième, celle-la est d'ordre psychologique. Sur cette terre africaine où le sang est chaud, chaque excès appelle en retour un autre excès, et je tremble à l'idée que peut-être, demain, je ne sais quels excitateurs, que par avance nous réprouverions, mèneraient alors d'autres populations pour manifester ou contre-manifester. En cela cet excès est condamnable, plus condamnable peut-être, commis par des Européens que commis, quelquefois, par des individus dont on dit qu'ils ont la conscience fruste; en effet, s'il est vrai que nos amis du premier collège revendiquent quelquefois l'honneur d'être nos guides et nos maîtres, alors ils sont porteurs de plus grandes responsabilités. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Mais ce n'est pas pour envenimer ce débat que je suis monté à cette tribune, vous le pensez bien, débat suffisamment douloureux pour celui qui vous parle en ce moment. Je sais beaucoup de choses, et je pourrais en dire long, mais pour l'instant je regrette surtout que des querelles partisanes se soient tout à l'heure instaurées sur le malheur de notre pays quand toute la France, représentée ici par vous tous, devrait n'avoir qu'un seul cri pour déplorer ce qui se passe de l'autre côté. (*Applaudissements à gauche.*)

Je termine ici mon intervention. Je voterai cette motion, en ajoutant que je la considère comme un réflexe honnête d'une métropole sensible, en ajoutant aussi que je souhaite qu'elle éclaire les consciences des hommes de mon pays; je souhaite qu'elle fasse cesser, dans une certaine mesure, les violences ou que les violences cèdent le pas aux droits de la sagesse et qu'enfin, arrêtant l'effusion de sang, se réalise le vœu de je ne sais plus quel moraliste anglais qui disait: « Il ne faut pas perdre un accident social; il faut toujours le faire fructifier au profit des hommes de bonne volonté. » (*Applaudissements prolongés à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. Jacques Mitterrand. Mesdames, messieurs, à l'occasion de la motion soumise ce soir à notre examen, je voudrais présenter à cette Assemblée trois sortes d'observations: les unes relatives au fait lui-même, la manifestation; les autres ayant trait à l'autorité de l'Etat républicain et, enfin, les troisièmes visant la nécessité de régler le drame que vit l'Algérie.

La manifestation. On a parlé à cette tribune, il y a peu d'instants, de la sensibilité algérienne et, tout naturellement, on a été porté à considérer qu'il fallait excuser qu'elle pût, un instant, sous une forme violente, se donner carrière.

De quelle sensibilité algérienne s'agissait-il ? S'agissait-il de la sensibilité de ceux qui, depuis des années, mènent une vie difficile dans ce pays, souffrent dans leur chair et dans leur esprit ? Non. Il s'agissait de la sensibilité algérienne de ceux qui se trouvaient dans ce pays les plus favorisés du sort. On peut, à l'occasion de manifestations, blâmer — et, pour ma part, cela m'est souvent arrivé — la violence de la répression. Mais pourquoi faut-il qu'on ne soit amené à protester contre la violence des forces de l'ordre que lorsqu'il s'agit de réprimer des manifestations ouvrières ou des manifestations des défavorisés du sort ?

La manifestation qui s'est déroulée lundi a trouvé devant elle un service d'ordre l'arme au pied. On frémit de penser quelles eussent été les réactions de ces C. R. S. du service policier et du service d'ordre militaire dans leur ensemble si, d'aventure, la manifestation avait été conduite par des hommes moins heureux que ceux-là qui manifestèrent lundi. Ils ont manifesté contre un président du conseil. Peu me chaut que ce président du conseil appartienne à un parti pour lequel cependant j'ai la vieille affection que tout républicain nourrit à l'égard du socialisme. Il est président du conseil et investi de l'autorité de l'Etat républicain. A ce titre, il représente la Nation et, au lendemain des élections du 2 janvier, de façon peut-être plus précise encore, il représente la volonté populaire...

M. Habib-Deloncle. Vous ne parliez pas ainsi quand M. Jules Moch était ministre de l'intérieur!

M. Jacques Mitterrand. Je parlerais dans les mêmes termes s'il se fût agi d'une manifestation de favorisés du sort et non point d'une manifestation de pauvres gens réclamant leurs droits...

M. Jean Guiter. Ce ne sont pas uniquement des grands colonialistes qui ont manifesté lundi dernier dans les rues d'Alger!

M. Jacques Mitterrand. Je n'ai pas l'intention de poursuivre un dialogue. Vous me permettrez, mon cher collègue, de mener mon propos ainsi qu'il me convient, et puisque aussi bien je parlais de la volonté populaire, qu'il soit dit simplement qu'en des affaires comme celle-ci, peut-être plus encore qu'en toute autre, on ne peut un seul instant admettre que des privilégiés puissent faire échec à la volonté populaire. Car c'est bien, après tout, de privilégiés qu'il s'agit.

On sait, nous a-t-on dit à cette tribune, qu'il n'est pas possible de gouverner contre la volonté algérienne. On a sans doute voulu dire qu'il n'était point possible de gouverner contre la volonté de certains éléments vivant en Algérie. Eh bien, si! L'Etat gouverne au nom de la souveraineté nationale, et si d'aventure certains éléments minoritaires se trouvent en contradiction avec la volonté nettement exprimée par la Nation, ils doivent, en stricte doctrine républicaine, respecter la loi et s'y soumettre.

On ne peut admettre un seul instant qu'une sorte de volonté sudiste, naissant dans les territoires d'outre-mer sous le signe de privilèges âprement défendus, puisse, en France, se substituer à la volonté du peuple.

J'entends bien que lorsqu'il s'agit de défendre ces privilèges, on voile pudiquement ce souci de la nécessité d'assurer la présence française dans les territoires d'outre-mer, et plus particulièrement en Algérie. Et si d'aventure, sur quelque banc de l'Assemblée qu'on puisse s'asseoir, on se permet de critiquer quelques Français d'Algérie, alors tout naturellement, le propos devient attentatoire à la République et à la patrie. Expliquons-nous.

Sauvegarder la présence française ? Par quels moyens ? Nous avons, dans cette Assemblée, pendant des années, vécu de façon intense le drame vietnamien. A cette tribune, chaque fois qu'un de ces débats se déroulait, je me suis efforcé, avec mes modestes moyens, au nom des républicains progressistes, à la fois de dire le droit et de souligner ce qui pouvait être sauvé de la guerre.

L'affaire vietnamienne a connu, rappelez-vous, les mêmes préludes qu'aujourd'hui connaît l'affaire algérienne...

M. Max André. Cela promet!

M. Jacques Mitterrand. ...les mêmes préludes, monsieur Max André. Et si, d'aventure, les hommes qui connaissent aujourd'hui les préludes de l'affaire algérienne, comme vous avez connu, vous, ceux de l'affaire vietnamienne, suivaient les pas que vous avez tracés, alors ce serait le même désastre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Vignes. Ce n'est pas le même problème.

M. Jacques Mitterrand. On ne peut en effet sauvegarder la présence française que dans la mesure où l'on se souvient de l'éviction française au Viet-Nam.

Sauvegarder la présence française ? Où en sommes-nous aujourd'hui ? On a dit à cette tribune, M. Burkhardt notamment — et il avait raison de le dire — que la peur règne partout. Le Français, enfermé dans sa ville ou dans sa ferme, redoute à la fois pour ses biens, pour sa famille, pour sa propre existence, et l'Algérien, lui, rivé à sa misère, à sa condition effroyable, redoute pour sa vie, redoute la prison, redoute la misère, redoute aussi la torture qui l'attend dans le camp de concentration car, vous le savez bien, le camp de concentration existe là-bas. Alors, dans cet ensemble de peurs déchaînées, au milieu desquelles se creuse l'effroyable fossé, allez-vous par la guerre porter la peur au paroxysme et répondre aux opérations qui aujourd'hui se déroulent dans les maquis par des opérations de répression qui n'auront pour résultat que d'accroître le nombre des maquis ?

Vous savez bien — rappelez-vous encore une fois ce qui s'est passé en Extrême-Asie — quand on répond à la guerrilla par la guerrilla, la guerrilla se multiplie, alors on devient le pourvoyeur tout naturel des maquis. Que voulez-vous que puisse attendre un homme d'outre-mer, s'il a le choix entre la misère, le destin affreux, la mort peut-être, dans l'igno-

rance dans son coin perdu, ou le maquis avec tout ce que cela peut présenter de péril, certes, mais aussi d'espoir en toute occasion exprimé ?

Qu'on ne nous dise pas: nous couvrirons le pays par des moyens militaires si puissants que nous écraserons dans l'œuf les opérations des maquis...

M. Jean Guiter. Les soldats français ne sont pas des assassins !

M. Jacques Mitterrand. L'Algérie a connu, vous vous en souvenez, à plusieurs reprises, des opérations de guerre; en 1871, la dernière en date, il a fallu mobiliser cent mille hommes — chiffre énorme pour l'époque — pour arriver à bout de cette révolte. Allez-vous, je pose la question, revivre le drame vietnamien et mettre vos pas dans les pas des erreurs qui ont été là-bas commises ?

Sauvegarder la présence française ? Oui, il faut la sauvegarder !...

M. Daber. Me permettez-vous de vous poser une question ?..

M. Jacques Mitterrand. Je vous en prie.

M. Daber. Si j'en crois vos propos, le parti communiste se trouvait dans l'erreur quand, le 8 mai 1945, participant au Gouvernement, il envoyait des avions pour bombarder les rebelles ?...

M. Raymond Barbé. Vous savez bien que c'est faux, monsieur Daber! La question a été exposée en son temps à l'Assemblée nationale; vous n'avez qu'à vous reporter au *Journal officiel*. Personne n'a contesté les déclarations du représentant du parti communiste, à l'époque.

M. Daber. Je n'ai pas besoin de me reporter au *Journal officiel !*

M. Jacques Mitterrand. Monsieur Daber, vous m'avez posé une question. Progressiste, je vais vous répondre qu'à cette époque, ce fut un progressiste qui fut chargé, précisément, d'enquêter sur les événements du Constantinois, ce fut le général Tubert, et vous savez, comme moi, que notre ancien collègue fut arrêté dans sa mission par la décision prise par un homme que vous connaissez bien, en l'occurrence, le général de Gaulle.

Enfin, j'ai dit, en ce dernier thème de mon propos, qu'il s'agissait de sauvegarder la présence française.

C'est par la paix, c'est par la négociation, c'est par l'entente, c'est par le cessez-le-feu que la présence française peut être sauvegardée.

Oh! j'entends bien, la violence, la guerre se couvriraient demain — si d'aventure elles se déchaînaient — du prétexte de sauvegarde de la présence française. C'est la violence, c'est la guerre qui entraîneraient l'éviction possible dans des conditions effroyables, de toute action et de toute présence françaises.

C'est la négociation, pendant qu'il en est temps encore, c'est l'entente, c'est le cessez le feu qui peuvent sauvegarder la présence française, avec tout ce que cela représente.

On a dit, bien des fois: « Que deviendraient les colonies sans la France ? » — et c'est à dessein que je reprends l'ancienne terminologie. Il nous appartient à nous, Français de la métropole, de nous dire à nous-mêmes: « Que deviendrait la France sans les pays d'outre-mer ? »

M. Schneider. Et les Français d'outre-mer, qu'en faites-vous ?

M. Jacques Mitterrand. La France, réduite à son hexagone, réduite à ses dixaines de millions d'habitants serait-elle, alors, en mesure, enfermée en elle-même, de pouvoir défendre son indépendance, de pouvoir défendre son génie propre ?

Alors que, liée outre-mer, par une véritable Union française avec des peuples ayant accepté librement cette Union, et non plus sous le signe d'une charte octroyée, alors, oui, notre pays peut reprendre son destin.

Et vous aviez raison de dire que l'affaire d'Algérie est la pierre de touche. Dans la mesure où, avec l'Algérie, demain, sous le signe de la paix restaurée et dans le libre acquiescement des parties en cause, naîtront des rapports politiques, économiques et culturels avec la France, alors, oui, l'Union française vivra !

Et, puisque, aussi bien, nous avons été obligés d'aborder succinctement, certes, mais de façon précise cependant, le problème algérien au travers d'une motion qui nous est présentée, qu'il me soit permis de dire que nous votons cette motion avec tout ce qu'elle suppose, c'est-à-dire, d'une part, la nécessité pour le Gouvernement de procéder, en Algérie, à la lumière des faits récents, aux nécessaires épurations et aux nécessaires sanctions, avec la volonté de rester fidèle à la parole qu'il a donnée et que son chef, lui-même, a su exprimer à la radio lorsqu'en propres termes il a déclaré que le point essentiel était d'arrêter l'effusion de sang. Alors, oui, dans cette mesure même, de toute notre volonté, nous donnons un acquiescement à la motion qui nous est présentée et, par là même, revenant à l'essentiel de nos propres termes, nous sommes convaincus que ce serait la guerre qui ruinerait l'Union française et que c'est seulement par la paix que l'Union française vivra. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Daber.

M. Daber. Mesdames, messieurs, nous avons été quelques-uns à le dire en commission de politique générale, la violence, d'où qu'elle vienne, est condamnable, mais avant de porter un jugement hâtif sur les manifestations d'Alger, nous aurions préféré qu'un peu de temps nous permît de nous renseigner, de réfléchir, de conclure, et, peut-être, ensuite, de formuler un jugement moins subjectif. Certains ont préféré un jugement immédiat. Qu'ils se disent bien qu'une page de l'histoire de notre pays est en train de s'écrire, mais il n'est pas certain, en définitive, que ce soient ceux qui prétendent juger aujourd'hui, qui l'écriront.

Voyez-vous, si j'avais à craindre pour le régime, je ne mettrais pas cela au compte d'un nombre plus ou moins élevé de manifestants agités ou pacifiques, mais je me demanderais d'abord si notre Constitution n'a pas besoin d'être amendée, comme le demandait encore ce matin le journal républicain *Combat*, et si la politique d'abandon qui, en trois ans, nous a fait perdre l'Indochine, les Comptoirs de l'Inde, la Tunisie, le Fezzan et le Maroc, ne commence pas à être ressentie par les Français comme une véritable défaite. Or, messieurs, l'histoire nous apprend que nul régime n'a jamais survécu à une défaite nationale, à plus forte raison à une série de défaites.

Il faut ouvrir les yeux aux réalités du monde extérieur et nous rendre à l'évidence: au moment où délibérément nous amenaisons notre autorité en Afrique du Nord, les deux nations qui préparent l'éventuel conflit de demain, commencent à rivaliser pour s'emparer de la plate-forme stratégique nord-africaine, d'une incalculable valeur, qui donnait à la France son rang de puissance. C'est contre cet esprit d'abandon que certains commencent à s'élever. Manifestations factieuses, dit-on. Or, le président du Conseil s'étonne, lui, de l'incompréhension de ses camarades, anciens combattants. Le général Catroux démisssionne pour ne pas être en conflit avec ses camarades de guerre. Ces deux personnalités n'accordent donc pas un caractère fasciste à ces manifestations, et c'est là l'important. Seuls les commentateurs zélés ont mis l'accent sur un complot fasciste.

Si la personnalité de M. Guy Mollet était peu connue de nos compatriotes d'Algérie, sa venue comme président du conseil se situe dans un contexte politique. Récemment se tenait un congrès socialiste: de celui-ci est sortie une formule lapidaire, simple, disant bien ce qu'elle veut dire; mais cette formule malheureuse, que la Constitution républicaine réprouve, et qui déclare: « Il faut en finir avec le mythe de l'Algérie, terre française » est de celles qui ont créé le climat particulier qui a provoqué ces graves événements que l'on veut condamner seuls.

D'autre part, nos compatriotes et nos amis musulmans qui vivent dans un climat de danger constant voient, dans l'annonce de libération de certains détenus politiques, la possibilité de recrudescence du terrorisme que la motion de condamne pas.

Or, depuis quinze mois, malgré de nombreuses déclarations officielles, les différents gouvernements au pouvoir, au lieu d'être animés d'une volonté ferme dans la conduite de notre politique en Afrique du Nord, ont paru hésiter à donner à cette rebellion son caractère véritable, qui est celui d'une agression provoquée de l'extérieur.

Hier, sortant de chez le président du conseil, notre ancien collègue M. Lakhdari regrettait la démission du général Catroux, car les attaches de celui-ci avec le Proche-Orient lui auraient permis — disait-il — de négocier avec l'état-major du Caire,

Si la négociation s'engageait avec ceux-là mêmes que M. Ferhat-Abbas qualifiait de « seuls interlocuteurs valables », ce serait un dialogue de sourds; là où on nous dit indépendance totale et départ de la France, nous venons, avec des subtilités verbales, trouver un accommodement à la présence de la France; l'acceptation du terrorisme, la capitulation devant le terrorisme, c'est la sécession, et une sécession grave, car elle provoque un déséquilibre de la métropole, où près du tiers des travailleurs français seront réduits au chômage, sans pour autant apporter l'indépendance à ces territoires dont l'économie requiert une aide extérieure pour vivre et dont les stratégies périphériques de l'un ou l'autre bloc ont besoin, dans l'éventualité d'un conflit mondial.

Le vrai problème est économique et social. C'est la forte démographie de ces pays qui fait que, chaque année, le revenu moyen des individus baisse en Afrique du Nord. C'est un relèvement de certains salaires qui peut ralentir cet amenuisement ainsi que la recherche puis l'exploitation des richesses minières du sous-sol qui permettront peut-être de renverser cette tendance.

Je veux bien que le problème soit aussi politique, mais laissez-moi vous citer quelques propos d'un élu musulman aux membres du comité des « 61 » qui, récemment, s'étonnait devant moi de l'attitude de la politique française: « Vous ne comprenez pas que l'Egypte a encore sur le cœur la défaite qui lui a été infligée par le jeune Etat d'Israël. Or, de France, des armes canalisées de Tchécoslovaquie ont été envoyées à Israël et nous connaissons très bien les hommes politiques qui se sont prêtés à ce jeu-là en même temps qu'ils ont organisé du Midi de la France l'immigration clandestine en Israël. Voyez-vous, l'Ancien Testament promet peut-être au peuple juif un foyer en terre sainte, mais ce que je sais, c'est que le Coran prévoit une nouvelle *diaspora* et, dans deux ans d'ailleurs, à condition que vous, Français, ne favorisiez pas l'Etat d'Israël, nous aurons toutes les armes nécessaires pour ce que nous devons faire ».

Je voulais adresser cette mise en garde à tous ceux qui, aujourd'hui, pensent à l'Afrique du Nord sans avoir le souci que le calme soit rétabli, car le rétablissement de la paix française est l'unique moyen d'éviter qu'elle ne devienne l'enjeu d'une trop ardente querelle. C'est en raison de ce que je vous ai exposé ci-dessus que je ne pourrai voter la motion qui nous est présentée par le groupe socialiste. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Charles-André Julien.

M. Charles-André Julien. Mesdames, messieurs, certains de nos collègues redoutaient ce débat. J'ai l'impression, en cette fin d'après-midi, que notre Assemblée en sortira grandie. N'aurait-il permis que d'entendre l'émouvant appel de M. Iba Zizen, qu'il aurait à lui seul sa justification (*Applaudissements à gauche.*) Notre collègue M. Iba Zizen a dit l'essentiel de ce que je voudrais dire, de ce que nous voudrions, de ce que nous devrions tous dire. Il est allé au fond même du problème. Je voudrais en reprendre néanmoins certains aspects.

On a parlé d'une émeute. On a discuté sur le sens de l'émeute. Si l'on se rapporte aux définitions que donnent de l'émeute les dictionnaires compétents, le mouvement d'Alger en a été une, et caractéristique. Qu'elle ait été le résultat d'une émotion, d'une véritable angoisse, je ne le conteste pas. Il y a, chez les Algériens non musulmans à l'heure actuelle, un véritable sentiment de peur, ce sentiment qu'ils sont abandonnés, qu'ils sont seuls, qu'ils sont trahis par la métropole et ils sont portés, par cela même, à des réactions exagérées et dont nous pouvons comprendre, dans une certaine mesure, l'inspiration.

Mais est-il besoin, pour manifester son opinion, de jeter sur un président du conseil des objets divers ?... Est-il besoin — car je ne saisis pas du tout la liaison avec l'abandon de la France — de crier: « A bas l'évêque », « Mendès en Egypte », « Mort aux juifs », car ces cris ont été jetés à différentes reprises ? Aucun de nos amis qui sont montés à cette tribune pour défendre la manifestation n'a essayé de justifier ce caractère, ce renouveau de l'antisémitisme qui, pour ceux qui connaissent l'histoire de l'Algérie de l'époque de 1898 et ceux qui n'ont pas oublié l'hitlérisme, a des résonnances singulières.

Oui on pouvait manifester, et les Algériens avaient le droit de manifester leur opinion. Le silence du peuple est la leçon des rois; il pouvait être aussi considéré comme la leçon d'un président du conseil. Si l'opinion algérienne voulait manifester son désavœu vis-à-vis d'une politique ainsi engagée, rien ne lui était plus facile que de se retirer et de faire une haie de silence pour donner la leçon qu'elle croyait devoir donner au représentant de l'Etat.

Mme Emilienne Moreau. Très bien! très bien!

M. Léger. Voulez-vous me permettre de vous interrompre car j'ai une question à vous poser ?...

M. Charles-André Julien. Je vous prie de me laisser poursuivre. Je vais vous dire pourquoi. J'ai l'habitude d'accepter toutes les interruptions et, si je m'y refuse aujourd'hui, je suppose que mes collègues ne penseront pas que c'est parce que je ne me trouve pas à même de répondre. Mais, jusqu'ici, le débat a conservé une haute tenue; je ne veux pas le passionner. Je suis persuadé que si le dialogue s'engage entre nous, il finira peut-être par prendre un ton aigu, et je veux l'éviter le plus possible. Laissez-moi donc mener mon propos jusqu'au bout sans m'interrompre. C'est un service que je vous demande, non seulement pour moi, mais pour l'Assemblée tout entière.

Je dis que, pour manifester une opinion, il n'est point besoin de descendre dans la rue avec une telle violence, il n'est pas besoin qu'un garçon de 19 ans monte arracher le drapeau français et le jette par terre aux acclamations de la foule — un garçon né en 1936 — car je ne vois pas en quoi la désapprobation envers un président du conseil implique de jeter à terre le drapeau qui symbolise la France. Toutes ces manifestations ont pris un caractère tellement excessif qu'elles ne peuvent pas être justifiées, et tous les commentaires qu'ont fait nos collègues jusqu'ici ont voulu nous dire qu'il y avait des éléments passionnels, mais aucun n'a pu justifier qu'à nouveau on ait piétiné la couronne déposée par le président du conseil, comme le maire de Philippeville avait, quelques mois avant, piétiné la couronne apportée au monument aux morts par le préfet.

C'est la deuxième fois que le fait se produit. Ainsi, chaque fois qu'en Algérie, on aura des mouvements passionnnels, on pourra piétiner les couronnes apportées aux monuments aux morts par les représentants de l'Etat. On trouvera, ici ou ailleurs, des gens pour excuser pareil geste ? Mais admettez que des musulmans aient fait le dixième de ce qui a été fait hier, on aurait parlé de profanation, on aurait dit qu'ils insultaient la France et il y aurait eu, dans la presse et sur certains bancs de cette Assemblée, une véritable levée de colère pour flétrir les gens qui auraient agi ainsi.

Eh bien! nous trouvons que des Européens qui donnent un pareil exemple à une population indigène agissent mal du point de vue des intérêts de la patrie française et de l'Algérie. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Les Algériens ont l'impression qu'ils possèdent la vérité politique sur les problèmes qui les intéressent, ils se sentent abandonnés, et ils manifestent fortement au Gouvernement qu'ils ne veulent pas qu'on fasse une autre politique que la leur. Soit! Mais alors, si nous avions dû suivre, à travers l'histoire, les diverses positions prises, dans des conditions analogues, depuis plus d'un demi-siècle, par les manifestants français non musulmans d'Algérie, à quoi aurions-nous abouti ?

Quand, en 1898, les foules d'Alger derrière Max Régis descendaient dans la rue et proclamaient, au nom du patriotisme, qu'il fallait arrêter tous les juifs et les expulser d'Algérie, est-ce qu'ils représentaient la vérité patriotique ? Avaient-ils vraiment l'instinct national ?

Quand en 1892 ils s'élevaient contre Jules Ferry et qu'ils annonçaient des manifestations si l'on donnait l'instruction aux indigènes, et que Jules Ferry leur répliquait: « Le cri d'indignation universelle qui accueille, d'un bout à l'autre de la colonie, les projets d'écoles indigènes que le Parlement français a pris à cœur est un curieux témoignage de cet état d'opinion. » Jules Ferry, au nom de la vérité algérienne, aurait-il dû abandonner l'ouverture d'écoles ?

En 1921, quand il s'est agi de donner le droit de vote dans les conseils municipaux aux indigènes, tous les maires d'Algérie, sauf deux, se sont élevés contre la mesure en disant que la France était perdue si on la votait, ils sont allés trouver Clemenceau et que, comme me le disait mon vieil ami Jules Steeg, Clemenceau les a accueillis en leur disant: « Messieurs, je vous em... », et la loi fut appliquée. Aurait-il dû céder devant cette certitude que les patriotes algériens venaient, à l'unanimité de leurs maires, lui opposer ?

En 1936, au nom du projet Blum-Viollette, les maires d'Oranie disaient que le mari de notre amie Mme Malroux était un traître parce qu'il défendait ce projet. Il a prouvé, depuis, qu'il était un traître, n'est-ce pas ? Et l'un des représentants les plus typiques de l'Algérie écrivait, au nom du congrès des maires d'Oranie: « Tous les antifrançais sont pour le projet Viollette ». Or, maintenant, quand ils demandent, derrière M. Soustelle, une intégration qui va beaucoup plus loin que le projet Blum-

Viollette; sont-ils devenus des antifrançais brusquement eux-mêmes, comme nous l'étions, nous, en 1936, ou bien avons-nous eu le tort de voir clair avant eux ?

Et en 1947, ne se sont-ils pas dressés presque unanimement contre le statut que l'on demande maintenant ? Est-ce maintenant donner aussi une telle preuve d'unité politique que d'envoyer des sommations au président du conseil actuel pour lui demander de renoncer au collège unique, et d'acclamer M. Soustelle, partisan du collègue unique ? Décidément, je ne comprends pas.

Je voudrais qu'un de nos collègues, à la tribune, m'eût expliqué cette contradiction qui est, pour moi, irréductible. M. Soustelle est parfaitement partisan du collège unique.

M. Jean Guiter. Sa politique formait un tout.

M. Charles-André Julien. Je vous demande bien pardon, il ne s'agit pas d'un tout, il s'agit de ceci: on rejetterait actuellement comme inique le collège unique, alors que le collège unique compris dans un tout aurait eu des vertus qu'il n'a plus maintenant ? Je ne comprends pas...

M. Georges Oudard. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Charles-André Julien. Je vous en prie, laissez-moi terminer...

M. Georges Oudard. Permettez-moi de vous poser une question extrêmement courtoise. Je ne vous demanderai même pas d'y répondre. Je me suis absenté quelques instants et j'entends avec plaisir dire beaucoup de bien de M. le gouverneur général Soustelle; permettez-moi donc de vous poser cette question à laquelle j'accepte — encore un coup — que vous ne répondiez pas: pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas conservé sa mission à M. Soustelle puisque vous estimez qu'il l'avait fort bien remplie ?

M. le rapporteur. Je ne pense pas que cette question s'adresse à l'orateur.

M. Charles-André Julien. Je ne crois pas que cette question ait un rapport avec ce que je viens de dire. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas la politique du Gouvernement vis-à-vis de M. Soustelle, mais de savoir dans quelle mesure l'opinion des Français algériens se manifeste avec une clarté suffisante et surtout un sens de l'Etat tel que nous puissions lui faire totalement crédit. Or, je cite, partant de 1870, toute une série d'erreurs de cette opinion que je pourrai multiplier autant que vous le désirerez. Et je vous demande dans quelle mesure cette persistance dans l'erreur permet d'infliger à un président du conseil d'aujourd'hui l'affront qu'ils lui ont infligé au nom d'une vérité qu'ils abandonneront peut-être demain comme ils ont abandonné toutes les autres.

C'est pour cette raison qu'il faut, à mon avis, que vous regardiez avec une prudence extrême et, en même temps, avec une sévérité extrême, les positions qui sont prises outre-mer.

Souvenez-vous des Français de Tunisie traitant M. Bourguiba de traître, de vendu à l'Italie, le traînant dans la boue, et, aujourd'hui, le considérant comme le défenseur qualifié des intérêts tunisiens et français.

Rappelez-vous les propos tenus, ici même, sur Sidi Mohamed ben Youssef pour le Maroc! Rappelez-vous tout ce qu'ont écrit les journaux et certains hebdomadaires sur le traître vendu à l'Allemagne, et les engagements solennels qu'on a fait prendre même au Président de la République, le touchant. Pourquoi ces journaux se taisent-ils ? Pourquoi les journaux du Maroc ? Pourquoi certains journaux français ne continuent-ils pas à traiter M. Bourguiba et Sidi Mohamed ben Youssef de traîtres, comme ils le faisaient hier ?

J'admets fort bien qu'ils aient cette opinion, mais je n'admets pas qu'on change d'opinion avec une telle rapidité sur des points aussi fondamentaux. Tout au moins, si on le fait, on peut croire que la vérité que l'on défend avec la violence que l'on sait à Alger n'est peut-être pas une vérité permanente. Si je vois avec quelle facilité les colons d'Algérie ont changé d'opinion au fur et à mesure depuis cinquante ans, et la rapidité avec laquelle ceux de Tunisie et du Maroc viennent de changer de point de vue, je puis dire que c'est avec la plus grande prudence que nous devons accueillir l'affirmation, même violente, de leur position idéologique. C'est pour cela que nous avons à déplorer le manque de sens de l'Etat dont ont fait preuve les Algériens non musulmans qui ont manifesté.

Dites-le vous bien! il ne s'est pas agi simplement d'une manifestation contre le président du conseil; on a, en même temps, conspué une politique qui venait d'avoir une majorité considérable au Parlement. Or, qui fait la loi, jusqu'à nouvel ordre, en France ? C'est le Parlement. Et si vraiment les départements français, la Corse et l'Algérie, se soustrayaient aux obligations du Parlement, quelles qu'elles soient, il n'y aurait plus d'unité nationale. Et il est extrêmement grave qu'avec la violence que vous connaissez, ce soit non seulement contre le président du conseil, mais aussi contre un vote parlementaire, le vote des représentants de la nation française, que les manifestants aient pris position.

M. Habib-Deloncle. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Charles-André Julien. Je vous en prie, mon cher collègue. Je vous ai dit les raisons pour lesquelles je voulais aller jusqu'au bout de mon intervention. Si nous engageons des dialogues, ils risquent de prendre un tour que certains peut-être voudraient leur faire prendre, mais que, personnellement, je veux éviter. Vous savez comment, d'habitude, j'accepte toutes les interruptions. Si aujourd'hui je m'y oppose, vous comprendrez pourquoi. Ce débat, jusqu'ici, a été très correct; il ne faudrait pas qu'il finît dans des discussions un peu trop poussées.

Que voulez-vous, si après la manifestation et la démission du général Catroux, nous avions vu revenir le calme, nous aurions pu dire que cette flambée avait été le symptôme d'une grande colère, mais qu'elle était passagère. Or, non seulement le soir on a voulu assiéger le palais d'été, mais voici ce que déclare aujourd'hui M. Chevalier: « Le pays glisse à l'anarchie, les manifestations de lundi n'étaient qu'un épisode, l'insurrection est dans les esprits et la menace sur les lèvres ». Telle est la déclaration faite au *Monde* aujourd'hui par le maire d'Alger dont vous ne contesterez pas...

M. Léger. Et vous conseillez aux Algériens de prendre un fusil ?

M. Charles-André Julien. ... qu'il est mieux placé que tout autre pour juger des événements. Or, il s'est tenu hier des réunions que je qualifierais de factieuses; on aurait acclamé l'action directe et les représentants des anciens combattants auraient pris contact avec le président des maires d'Algérie pour discuter et approuver une sommation envoyée aux soixante et un musulmans pour leur interdire la ville d'Alger s'ils ne renoncent pas à leur position. Mais où allons-nous, messieurs, si maintenant une minorité, fut-elle d'anciens combattants et représenta-t-elle les maires d'Algérie, si maintenant une minorité s'arroge le droit de décider de la possibilité des uns et des autres de penser comme ils veulent et même de se rendre dans une ville. Mais nous arrivons à un état de dictature que l'on n'a même pas connu lors de l'occupation allemande! Voilà les doctrines qui ont été approuvées hier par acclamations à l'appel d'un chef de commando.

Et voyez comment nous sommes nous-mêmes affectés par de telles positions: quand vous ne semblez pas voir, mes collègues d'Algérie, que l'exemple que vous avez donné aux indigènes, est un exemple terrible. Comment pourrez-vous réclamer le maintien de l'ordre, vous qui avez fait preuve de désordre et, pis encore, qui, du haut de cette tribune, n'avez pas osé le condamner ? Encore si vous étiez montés ici, si vous vous étiez désolidarisés totalement des gens qui ont créé ces manifestations, on pourrait croire à quelque chose d'accidentel, mais, maintenant, que vont-ils penser ? Voyez ce qu'ils disent les uns ou les autres à ceux qui se présentent: leur douleur d'avoir vu piétiner les gerbes françaises. A un journal d'aujourd'hui, ils déclarent: « Cette gerbe piétinée lundi au monument aux morts, c'est pour nous, la France piétinée ». Voilà ce qu'a déclaré un indigène, et tout au long, dans la déclaration de M. Lakhdar, c'est cette douleur qui apparaît, avoir vu le chef de l'Etat bafoué comme il l'a été par les Européens alors que ceux-ci n'auraient dû avoir qu'une idée: accroître son prestige pour lui donner plus de force dans son rôle d'arbitre. Bien au contraire, ils l'ont fait considérer comme un suspect, comme quelqu'un de méprisable; comment voulez-vous qu'après cela il n'y ait pas de conséquences chez les indigènes ? Quelle autorité, je vous le répète, aurez-vous pour nous demander d'empêcher le désordre, vous qui n'avez pas su l'empêcher avec votre autorité ?

Personne d'entre vous, messieurs, n'a soulevé une question qui me paraît particulièrement grave: comment se fait-il que ces chefs de groupe ne se soient pas rendu compte qu'ils dégradaient la France aux yeux de l'étranger ? Tous les journaux du monde entier, aujourd'hui, flétrissent la manifestation d'Alger, même ceux qui nous sont le plus favorables. Et je prends volontairement les textes les plus favorables.

Le *New-York Times*, de New-York, écrit: « Les mouvements d'Alger constituent un gouvernement par l'émeute, indigne d'une grande nation ». Le *News Chronicle*, libéral, de Londres: « Il y a des implications sinistres dans les événements d'Alger. Nombre de manifestants sont des adeptes du néo-nazi Poujade, dont le parti est financé par le lobby algérien ». Le *Daily Telegraph*, conservateur, de Londres: « Les scènes indignes qui ont accueilli M. Guy Mollet à Alger, etc. ».

Vous qui nous avez parlé de patriotisme, croyez-vous, alors que les journaux allemands nous parlent de l'anarchie qui règne en France, de l'incapacité qu'elle a à se faire obéir, que les manifestations d'Alger ne sont pas comme une insulte au Gouvernement français ? Croyez-vous que les manifestants ont travaillé pour la patrie et pour la gloire de la France ? Ou ne pensez-vous pas qu'ils ont pris une initiative terrible pour notre réputation à l'étranger ? Je me tourne maintenant vers certains de nos collègues: quand nous avons discuté de l'amnistie à Madagascar, beaucoup d'entre eux sont montés à la tribune et avec une grande éloquence nous ont dit: « Il faut condamner le désordre, il ne faut pas l'excuser parce qu'il engendre précisément le désordre ». Je ne fais pas d'interpellation particulière, mais certains de mes collègues doivent se rappeler ce thème qu'ils ont développé avec énormément d'éloquence et qui enleva la majorité. A ceux-là, je dis: le désordre n'est-il condamnable que lorsqu'il est indigène ? Et, du fait qu'il devient français, faut-il jeter sur lui le voile de Noé ?

M. Habib-Deloncle. On peut vous retourner le raisonnement!

M. Charles-André Julien. Les mêmes qui ont défendu cette nécessité de l'ordre, j'espère que, logiques avec eux-mêmes, voulant condamner le désordre des Français d'Alger comme ils ont condamné le désordre des Malgaches, vont, avec une unité de pensée que j'attends d'eux, voter notre motion qui voudrait, en ce jour, faire l'unanimité. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Léger. Vous êtes peut-être mal venu pour défendre l'ordre!

Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Léger.

M. Léger. Je m'excuse, mais, tout à l'heure, j'ai voulu poser à M. Julien une simple question, il n'a pas voulu me permettre de l'interrompre. M. Julien a d'excellentes lectures, c'est un historien très distingué et, à la tribune, il nous apporte toujours une documentation très intéressante.

Aujourd'hui, un document m'est tombé sous les yeux.

Je voudrais savoir ce qu'il y a d'exact dans ces déclarations que je relève dans un journal que, comme moi, vous lisez probablement...

M. Charles-André Julien. Nous ne le recevons plus.

M. Léger. Il s'agit du *Journal du Parlement*, numéro du 13 octobre 1955 où, sous la signature de M. René Saivre, je lis ceci... (*Exclamations à gauche.*)

Voulez-vous me permettre de vous poser la question, monsieur Charles-André Julien ?

« M. Charles-André Julien, conseiller de l'Union française et membre du parti socialiste a déclaré, révèle M. Jacques Duclos, que, pour les Algériens, prendre un fusil et gagner le maquis était devenu le seul moyen de se faire entendre. M. Jacques Duclos n'a pas démenti; M. Charles-André Julien jouit toujours de sa liberté et le scandale, apparemment, serait qu'on l'en privât. »

Je veux croire que ceci n'est pas exact, monsieur Charles-André Julien, car je ne m'expliquerais pas alors que vous ayez rédigé une motion s'insurgeant contre la violence. Je suis d'accord avec vous; comme vous, je suis contre la violence, mais alors je ne m'explique pas — en raison de ces faits que vous n'avez pas démentis, d'après ce que je lis — que vous ayez déposé cette motion et que vous l'ayez défendue à cette tribune. Voilà simplement la question que je voulais vous poser.

M. Charles-André Julien. Mon cher collègue, je suis très étonné d'une pareille question car, généralement, entre collègues corrects, je dis bien corrects, lorsqu'on pose une question de cet ordre on a l'habitude de s'informer au préalable, auprès de l'intéressé de ce qu'il a à répondre. Si vous l'aviez fait vous ne vous seriez pas exposé à commettre l'erreur et l'indignité de me poser cette question. Car ce texte est un faux, intégralement, et s'il fallait répondre à tous les faux des folliculaires on emploierait sa journée à le faire. Et je m'étonne qu'un collègue soit allé ramasser cette ordure pour la sortir ici.

M. Léger. J'en suis heureux...

M. Charles-André Julien. Non, vous n'en êtes pas heureux, vous auriez voulu que ce fût le contraire.

M. Georges Oudard. Pas du tout. On vous demande un démenti; vous le donnez, nous nous en réjouissons très sincèrement.

M. Charles-André Julien. Auriez-vous produit ceci à une réunion électorale, monsieur Oudard ? Non!

M. Burkhardt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Burkhardt.

M. Burkhardt. Je m'excuse d'être obligé de reprendre la parole de mon banc, mais M. Charles-André Julien a posé un certain nombre de questions et je voudrais, très sommairement, répondre à quelques-unes d'entre elles.

Je m'étonne qu'un historien puisse se demander pourquoi une opinion publique change. Qu'a-t-il démontré ou essayé de démontrer ?... Il y a soixante ans, un état d'âme anti-juif existait en Algérie. Il y en a encore un en Russie actuellement. (*Mouvements divers et sourires à l'extrême gauche.*)

D'autre part, M. Julien dramatise — et je m'étonne également qu'il le fasse car, personnellement, je me suis abstenu, ne voulant pas me laisser attirer sur ce terrain terrible de la division entre anciens combattants — cette histoire lamentable, qu'on monte en épingle, du piétinement d'une gerbe. Est-ce la foule qui l'a fait ou quelques-uns des manifestants ? Il ne le sait même pas. Peut-être était-ce des agents provocateurs. (*Mouvements divers à gauche et au centre.*) Nous avons quelques raisons de le croire.

M. André Bidet. Cela ne devrait pas vous gêner pour les condamner avec nous!

M. Burkhardt. Nous les avons condamnés, nous n'avons pas attendu que vous le disiez et si vous m'aviez écouté tout à l'heure, vous vous en seriez rendu compte.

En ce qui concerne le gouverneur général Soustelle, je ne puis qu'apporter un témoignage, mais ce n'est pas un témoignage de journal, c'est un témoignage auditif. Il y a quelque quinze ou vingt jours, j'ai eu l'occasion, avec une délégation, d'aller voir M. le gouverneur général Soustelle. Un de mes collègues lui a posé la question suivante: « Est-il exact qu'au gouvernement général, et que dans votre entourage, on ait préparé un plan dans lequel le collège unique serait préconisé ? ». Je ne puis que vous répéter ce qu'a dit M. Soustelle. Il a déclaré qu'à sa connaissance cela n'existait pas mais qu'il se pouvait que, parmi les solutions que l'on cherchait — car il en cherchait, non pas une, mais plusieurs — il y eût en effet quelque chose de ce genre.

M. Charles-André Julien. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

M. Burkhardt. Volontiers!

M. Charles-André Julien. Voulez-vous simplement — car je n'ai pas l'habitude de faire état des documents privés — prendre connaissance d'un document que je vais vous remettre et, dans cinq minutes, déclarer à l'Assemblée quelle est la position de M. Soustelle ?

M. Léger. Ce n'est pas une façon de procéder!

M. Burkhardt. Monsieur le professeur, je prendrai votre document, mais, entre vous et moi, je laisse à M. Soustelle le soin d'avoir son opinion sur ce qui le regarde.

Enfin, je veux dire à mon ami M. Iba Zizen, comme à M. Charles-André Julien que si, ici, il y a plusieurs mois, on avait pris la décision qu'on vient de prendre de flétrir ceux qui songeaient rompre l'ordre en Algérie, je voterais aujourd'hui votre motion. Mais c'est précisément parce que, depuis quatorze mois, des hommes comme moi et comme M. Iba Zizen, j'en suis sûr, demandons le rétablissement de l'ordre et que nous constatons qu'il n'est pas rétabli, que nous

nous étonnons qu'on vienne nous dire que l'Algérie se perd parce qu'un certain nombre d'excités, se mêlant à d'autres qui manifestaient dignement, ont dépassé les limites de la raison.

Quant à la presse étrangère, je ne m'étonne pas qu'elle s'émeuve; certains ont de bonnes raisons pour espérer qu'un jour, les Français étant divisés, le problème de l'Afrique du Nord sera réglé par eux. (*Très bien! très bien! au centre.*) Dans ces conditions, vouloir assimiler tous les Algériens français à des énergumènes et à des émeutiers, c'est exagérer une vérité historique. Demain, l'histoire verra s'il était exact que, lundi, il n'y avait dans cette foule immense que des émeutiers, des anti-Français et des anti-républicains. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, M. Charles-André Julien, qui s'indigne des questions qui lui sont posées à l'improviste, interprète perfidement les états d'âme des autres lorsqu'il n'est pas en cause, et tout à l'heure, il nous a posé une question à laquelle je tiens à répondre. Il nous a dit: « Etes-vous d'avis de condamner tous les troubles et tous les tumultes » ? Je parle en mon nom personnel, mais je pense exprimer la pensée d'un certain nombre de collègues de mon groupe. Si votre motion condamne, dans des termes appliqués à chacun des faits, le terrorisme et les tumultes quels qu'ils soient, je la voterai, mais je n'admets pas de voter un texte sur un événement récent, qui n'a pas fait de morts, alors que tous les jours, des assassins commettent des crimes sur le territoire algérien. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bazé.

M. William Bazé. Mes chers collègues, mardi dernier, j'ai dit que j'avais voté contre la motion qui nous avait été soumise parce que j'entendais m'en remettre à la sagesse du Gouvernement. Je ne pense pas m'être trompé, attendu que M. le président Guy Mollet a prononcé depuis des paroles d'apaisement et qu'il a engagé des conversations que, peut-être, il eût été utile d'amorcer un peu plus tôt.

Je précise, avant de m'étendre davantage, que je condamne la violence, d'où qu'elle vienne, mais faut-il encore comprendre certains états d'esprit.

On a parlé du péril que les manifestations d'Alger faisaient courir à la République. Je ne pense pas qu'un million de Français — dont, je l'ai dit et le répète, je condamne l'attitude vis-à-vis du chef du Gouvernement — puissent mettre le régime en danger.

Par contre, je crois que la manifestation qui nous préoccupe et nous affecte tous aujourd'hui relève d'un instinct de self-defence de la part de citoyens français qui craignent d'être abandonnés comme l'ont été les Français d'Indochine et les Français de l'Inde.

M. Georges Oudard. Très bien!

M. William Bazé. Car — faisons un retour en arrière — nous étions de nombreux Français installés depuis des lustres en Indochine où nous avions fait souche. Le Gouvernement de la République a fait droit aux pays d'Indochine d'accéder à l'indépendance. L'évolution des peuples le commandait, mais la minorité que nous étions devait-elle être mise à l'écart, comme elle l'a été, de toutes les discussions dont dépendaient son destin et son avenir ? Or, nous n'avons jamais manifesté. Nous avons simplement demandé et redemandé avec insistance que nos droits et les positions acquises fussent respectés. Des déclarations solennelles nous furent données à cet égard; j'aimerais que l'on me dise ce qu'il en est advenu.

M. Jean Guiter. Très bien!

M. William Bazé. La présence française n'est plus que symbolique dans une partie du monde naguère en liaison étroite avec notre patrie. Les marchés d'Indochine nous sont enlevés au bénéfice de l'étranger, ce qui condamne au chômage de nombreux ouvriers de France. Et les Français d'Indochine qui ne sont pas tous des « piastreux » ou des colonialistes, comme on se plaît à le répéter, sont acculés à la misère et au désespoir.

M. Georges Oudard. Très bien!

M. William Bazé. C'est ce spectacle qui a fait peur aux Français d'Algérie et qui les a visiblement inspirés dans des agissements, certes regrettables à tous égards, mais dont je saisis le sens et la signification.

Personnellement, de par mes origines, je suis plus que quiconque soucieux de la fraternité de la France et des peuples d'outre-mer mais, je parle avec expérience, je ne conçois pas que les Français d'outre-mer soient constamment mis en accusation à tous propos et hors de propos. (*Très bien! très bien! Applaudissements au centre.*) La plus élémentaire équité implique que des discriminations soient faites et que les hommes de bonne volonté de France et d'outre-mer harmonisent leurs rapports.

Je me souviens de ce qu'étaient ceux-ci lorsque la France était sous la botte allemande et l'Indochine sous la botte japonaise. Je déplore que des sentiments, qui avaient résisté aux épreuves communes de la guerre, s'effritent parce que les luttes politiques qui nous divisent en métropole sont transposées dans l'outre-mer...

M. Georges Oudard. Très bien!

M. William Bazé. ... dont la force, pourtant, est solidaire de la sienne.

Le gouverneur général Soustelle avait amorcé une politique. Pourquoi l'avoir changé brusquement...

M. Jean Guiter. Sans prévenir!

M. William Bazé. ... et où irons-nous si, à chaque changement de gouvernement, il fallait changer les hommes d'outre-mer ? (*Très bien! très bien!*)

Je termine, mes chers collègues, en souhaitant que le Gouvernement de la République, en toutes circonstances, procède sans restriction à toutes les consultations qui s'offrent à lui, après quoi il se prononcera. Sinon ?... Sinon, c'est l'étranger qui, partout, se substituera à nous et alors il sera trop tard pour réaliser que l'on n'a jamais voulu cela! (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la motion.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la motion.*)

M. le président. Je donne lecture de la motion:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Dénonçant le péril que le recours à la violence, d'où qu'elle vienne, ferait courir aux institutions démocratiques en pesant sur l'exécutif et le législatif,

« Réprouve les manifestations de violence qui ont accueilli à Alger le chef du Gouvernement de la République française .»

Je suis saisi d'un amendement présenté par MM. Barbé, Mignot et les membres du groupe communiste, tendant, au deuxième alinéa de la motion, à remplacer les mots: « La violence, d'où qu'elle vienne », par le mot: « l'émeute ».

La parole est à M. Barbé pour soutenir son amendement.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, l'objet de l'amendement déposé par le groupe communiste est de revenir au texte initial de la motion telle qu'elle avait été présentée par le groupe socialiste mardi dernier, et, par conséquent, à son objet exclusif, tendant à réprouver les manifestations de violence qui ont accueilli, à Alger, le chef du Gouvernement de la République.

Malgré l'opposition des représentants communistes et de divers élus d'outre-mer à la commission de politique générale, un amendement a été adopté, qui déborde largement l'objet initial de la motion.

Que vous le vouliez ou non, pour tous ceux qui le lisent, pour tous ceux qui le liront, le texte actuellement soumis par la commission n'a et ne peut avoir qu'un sens: il met sur le même plan les profiteurs du régime colonial organisateur ou inspirateur d'émeutes fascistes, et les patriotes algériens luttant pour la réalisation de leurs aspirations nationales.

Nous ne pouvons accepter une telle appréciation. C'est pourquoi nous vous demandons, en votant notre amendement, de revenir au sens initial de la motion proposée par le groupe socialiste: s'en tenir à la condamnation de l'émeute d'Alger de lundi dernier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Antonini. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. Antonini. Messieurs, je voudrais simplement répondre à M. Barbé.

Les collègues de mon groupe et moi-même ne voulons, en aucune manière, passionner le débat. Si vous le permettez, ma réponse sera uniquement la reprise des déclarations faites par le président du conseil, M. Guy Mollet, à Alger, hier soir.

« Je condamne, de la manière la plus formelle, la violence et le désordre sous toutes leurs formes. Ceux qui y ont recours s'excluent d'eux-mêmes de tout entretien. Par le climat de passion, de haine et de peur qu'ils créent, il ne font que retarder la solution des problèmes. Cela vaut, je le souligne, pour tous. »

Ce sera ma conclusion et j'espère que notre ami M. Riond et les collègues qui se sont associés à ses paroles pourront peut-être reviser leur position au moment du vote de la motion finale. (*Très bien! très bien et applaudissements à gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. La commission ne peut que rester fidèle à elle-même et aux décisions qu'elle a prises. Elle repousse donc l'amendement. Je veux toutefois rappeler que, sur ce point et sur l'amendement primitif de M. Antonini, en commission, il n'y a pas eu de discussion véritable.

Il est toutefois hors de doute que le premier paragraphe de la motion est une sorte de chapeau qui affirme des principes généraux. Par conséquent il a parfaitement sa place, à mon sens, en tête de la motion. La commission maintient donc son texte, et repousse l'amendement.

M. Schmitt. Monsieur le président, je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Schmitt. Si nous avons l'intention de voter la motion qui nous est présentée, nous ne voudrions pas lui donner un sens par trop particulier et orienté contre une catégorie de la population. Notre but est de demander à toute la population d'Algérie de seconder dans ses efforts M. le président du conseil, avec la meilleure bonne volonté, pour résoudre les problèmes qui se posent. Il faut, pour cela, l'accord des différents éléments de la population. Nous ne voulons pas prendre parti pour l'un de ces éléments de population contre l'autre; et c'est pourquoi nous voterons contre l'amendement présenté par MM. Barbé et Mignot.

M. Raymond Barbé. Je demande un scrutin public.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Barbé au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis, MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	162
Majorité absolue	82
Pour l'adoption	28
Contre	134

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. Georges Riond. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. L'Assemblée pourrait peut-être décider une courte suspension de séance.

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute, comme le suggère notre collègue, suspendre la séance pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinq, est reprise à dix-neuf heures trente-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je viens d'être saisi d'un contre-projet présenté par M. Burkhardt et les membres du groupe des républicains indépendants, tendant à remplacer le texte de la motion par le texte suivant:

« L'Assemblée de l'Union française condamne énergiquement les crimes terroristes et regrette les tumultes qui se sont produits à l'arrivée à Alger du président du conseil. »

La parole est à M. Chastenet pour défendre le contre-projet.

M. le rapporteur. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je ne veux pas prendre position en tant que rapporteur de la commission mais en mon nom personnel. Je me demande, et certains membres de cette Assemblée se le demandent également, si nous pouvons prendre en considération le contre-projet. Réglementairement, je crois pouvoir avancer que le contre-projet doit être mis en discussion avant l'examen du texte de la commission. Or, je ferai remarquer à cette Assemblée que la discussion sur l'article unique est engagée, qu'un vote est déjà intervenu sur un amendement. Le problème n'est donc plus entier. Ma compétence en matière de règlement ne me permet pas d'apporter des arguments suffisants, mais il me semble que la question devait être posée. J'aimerais, monsieur le président, que le bureau voulût bien nous dire son sentiment à ce sujet.

M. le président. Etant donné l'observation formulée par M. Charles-Cros je vais être amené à consulter l'Assemblée sur la recevabilité du contre-projet.

M. Ya Doumbia. Le règlement s'y oppose.

M. Chastenet. Il me paraît tout de même nécessaire que l'Assemblée discute une proposition faite au nom d'un de ses groupes importants. Si, pour une raison de procédure, il n'est pas possible que ce texte soit admis comme contre-projet, je propose qu'il le soit comme amendement.

M. le président. Monsieur Chastenet, vous avez parfaitement le droit de transformer votre texte en amendement; sinon je suis absolument tenu de consulter l'Assemblre sur la recevabilité du contre-projet; le règlement m'en fait une obligation s'il y a litige et le litige résulte de l'observation formulée par M. Charles-Cros.

M. Chastenet. Mes collègues du groupe et moi-même acceptons la transformation du contreprojet en amendement.

M. Schleiter. Monsieur le président, je voudrais tout de même qu'on me cite l'article du règlement s'opposant à la recevabilité de ce contreprojet. Pour ma part, je ne vois pas sur quel article on peut s'appuyer.

M. le président. Monsieur Schleiter, il suffit de se reporter à l'article 63 où il est dit: « Dans les cas litigieux, la question de leur recevabilité — des amendements — est soumise, avant leur discussion, à la décision de l'Assemblée. » Le litige étant soulevé, le président de séance a l'obligation de soumettre la question de la recevabilité du contre-projet à l'Assemblée.

Mais je ne m'oppose aucunement à ce que le groupe des républicains indépendants transforme son contre-projet en amendement.

M. Chastenet. Je maintiens la demande de transformation.

M. Schleiter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. Schleiter. Je constate simplement qu'il n'y a pas d'article du règlement qui s'oppose d'une façon formelle à la recevabilité du contre-projet. Cependant, par déférence pour l'Assemblée, le groupe des républicains indépendants est dès à présent d'accord pour transformer ce contre-projet en amendement.

M. Alfred Bour. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bour.

M. Alfred Bour. Il faudrait tout de même que notre Assemblée prît position sur une question qui l'intéresse au premier chef, à savoir le respect du règlement. Je vous donne mon avis personnel. Quel est l'état de la question ? Jusqu'à présent,

nous avons voté seulement sur un amendement qui a été repoussé. Or, que dit l'article 65: « Les contre-projets constituent des amendements à l'ensemble du texte auquel ils s'opposent. »

Nous sommes exactement dans le cas, étant donné que nous n'avons statué sur aucune des parties du texte de la commission et que nous avons simplement repoussé un amendement tendant à le modifier. En conséquence, le texte de la commission restant entier, j'estime que le contre-projet est parfaitement recevable.

M. le président. M. Bour a certainement raison, mais le président de séance, saisi du litige, est bien obligé de consulter l'Assemblée sur la recevabilité du contre-projet.

Le groupe des républicains indépendants vient d'accepter de transformer son contre-projet en amendement.

La parole est à M. Chastenet pour soutenir l'amendement.

M. Alfred Bour. Cela ne doit préjuger en rien l'interprétation de l'article 65.

M. Chastenet. Mes chers collègues, à l'issue d'un débat important, au cours duquel des idées opposées, mais pour la plupart inspirées par un souci d'intérêt général, se sont manifestées, le moment me paraît venu de retrouver un peu de calme et de songer moins aux opinions politiques qui peuvent nous diviser qu'à ce qui se passe là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée, en Algérie, terre française.

Il y a eu, le 6 février, une manifestation à Alger, que tout le monde ici, je crois, regrette, mais qui comporte peut-être certaines explications. On les a données, je n'y reviendrai pas.

Je me permettrai seulement de dire à nos collègues socialistes qu'à mon avis cette manifestation n'a pas été inspirée par l'appartenance socialiste du président du conseil. La preuve en est qu'il y a eu peu de représentants de la France qui aient été aussi populaires, parmi les Français non musulmans d'Algérie, que le fut M. Naegelen. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

Cela dit, la motion déposée par M. Charles-André Julien et ses amis présente, à notre sens, plus qu'un très sérieux inconvénient: un danger; elle est unilatérale. Elle réprouve des manifestations, regrettables je le répète, mais qui, chez l'immense majorité des manifestants, étaient cependant inspirées par un souci français. Mais cette proposition ne fait pas mention d'événements beaucoup plus graves — qui expliquent d'ailleurs en grande partie les manifestations du 6 février — les abominables crimes terroristes dont, depuis trop de mois, l'Algérie est le théâtre.

Si cette Assemblée, saisie de la question, vote seulement une motion réprouvant les manifestations du 6 février, tout en semblant ignorer les crimes monstrueux qui sont tout de même leur principale explication, elle risque de déterminer chez les non-musulmans d'Algérie une réaction d'indignation.

C'est ce qui a paru au groupe des républicains indépendants et c'est la raison pour laquelle il vous soumet cet amendement, puisque amendement il y a, qui remplacerait le texte de la commission.

Il me semble que sinon à l'unanimité, du moins à la grande majorité, l'Assemblée devrait pouvoir se rallier à ce texte qui remet les choses à leur place, qui d'une part regrette ce qui doit être regretté et de l'autre condamne ce qu'on ne peut que condamner catégoriquement.

M. Schneider. Très bien!

M. Chastenet. Notre mission ici n'est pas de jeter de l'huile sur le feu. Il s'agit d'essayer, face à une situation dramatique, et qui peut devenir tragique, irréversible, de tenter des gestes d'apaisement et de conciliation. J'ai vraiment la conviction que le texte qui vous est maintenant soumis répond à cet objet. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. le président. Je suis saisi à l'instant d'un sous-amendement à l'amendement de M. Burkhardt, présenté par M. Habib-Deloncle, ainsi conçu: supprimer le mot « regrette » dans le texte de M. Burkhardt.

La parole est à M. Habib-Deloncle pour défendre le sous-amendement.

M. Habib-Deloncle. Monsieur le président, si mon sous-amendement devait être adopté par l'Assemblée, le texte de M. Burkhardt se lirait ainsi: « L'Assemblée de l'Union française condamne énergiquement les crimes terroristes et les tumultes qui se sont produits à l'arrivée à Alger du président du conseil ».

Parlant ici en mon nom personnel, je voudrais tout d'abord dire combien je déplore que l'Assemblée ait été saisie du si grave problème algérien par le biais d'un texte qui peut apparaître comme circonstanciel. Puisque nous avons tout à l'heure confirmé notre compétence sur ce sujet, il y a longtemps, me semble-t-il, que nous aurions dû essayer de dégager entre nous cette union que nous réclamons si fort de la part d'autrui.

Mais, parlant après nos collègues représentant d'une part les Européens d'Algérie et, d'autre part, les musulmans d'Algérie, dont les appels, de part et d'autre, nous ont profondément touchés et dont la position, telle qu'elle a été exposée ici, en termes extrêmement dignes, notamment par MM. Burkhardt et Iba Zizen, apparaît pleinement compréhensible, nous avons vraiment l'impression que, dans un moment où les sensibilités sont si vives, il ne convient pas que cette Assemblée ait l'air de faire deux poids et deux mesures.

Autant, tout à l'heure, nous étions à l'aise pour repousser les imputations du groupe communiste qui demandait en quelque sorte une condamnation unilatérale de ce qui fut un sursaut explicable de la part de certains éléments, autant nous estimons qu'il ne faudrait pas non plus minimiser la gravité de certains actes lorsqu'ils s'attaquent non pas à un homme, mais au représentant du Gouvernement de la République.

Certes, beaucoup d'entre nous peuvent regretter que lui-même n'ait pas donné l'exemple du sens de l'autorité de l'Etat que tout à l'heure M. Charles-André Julien évoquait si opportunément. En entendant notre collègue, je me rappelais cette parole que M. Soustelle adressait naguère à M. Pinay et qu'on pourrait adresser aujourd'hui à M. Guy Mollet: « Trop d'ours autour de vous manient trop de pavés ».

Cela étant, désirant plus que quiconque que ce débat puisse se clore par une manifestation d'unanimité, je demande à l'Assemblée de condamner indistinctement les actes de violence, d'où qu'ils viennent, et c'est le sens que je donne à ce sous-amendement en demandant à l'Assemblée de l'adopter. (*Applaudissements.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. Sur la question de procédure, je suis d'accord avec M. Bour et avec M. Schleiter. L'interprétation qu'ils ont donnée du règlement est acceptable et je suis heureux que ce problème soit résolu.

Cela dit, sur le fond du problème, le rapporteur n'a qu'à se conformer aux décisions prises par la commission et que je rappelais tout à l'heure à la tribune, lorsque j'adjurais l'Assemblée de ne se prononcer aujourd'hui que sur les incidents d'Alger.

Personne ici ne peut prendre aujourd'hui position sur les autres problèmes algériens. Il faudrait, au préalable, que nous ouvrions un très large débat qui, toutes proportions gardées, ressemblerait à celui d'aujourd'hui. Je pense, avec M. Habib-Deloncle, que ce débat, il faudra qu'il ait lieu un jour. Il faut que notre Assemblée ait le courage de s'attaquer à tous les problèmes d'outre-mer, si délicats soient-ils. C'est notre droit mais aussi notre devoir. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Je mets donc en garde les membres de cette Assemblée contre une prise de position prématurée, sur des problèmes insuffisamment étudiés. Au surplus, la motion telle qu'elle est présentée dans le texte de la commission peut donner, je le crois, à tous nos collègues, la plus large satisfaction. Nous avons fait les uns et les autres un louable effort de conciliation. Nous voici presque arrivés au but. Je vous en prie, limitez-vous aujourd'hui aux propositions de la commission qui, évidemment, repousse l'amendement.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur l'amendement de M. Burkhardt et le sous-amendement de M. Habib-Deloncle.

M. Burkhardt. Malgré mon désir d'être agréable à un collègue très sympathique, il ne m'est pas possible d'accepter le sous-amendement non plus que de laisser dire ce que je viens d'entendre. Car depuis quatorze mois des hommes meurent tous les jours et personne ici n'a pris les initiatives qu'il fallait prendre. (*Mouvements divers.*) Et quand aujourd'hui nous vous demandons de condamner le terrorisme, vous reculez, pour vous cantonner dans une histoire dont je suis convaincu qu'elle est excessive. Il n'y a aucun élément de comparaison entre un tumulte que vous avez appelé une émeute

et que vous appellerez, si vous voulez, autant que possible un très grave tumulte, et le fait que des hommes, tous les jours, à travers le pays, sans se préoccuper de savoir s'ils ont ou non devant eux des coreligionnaires, assassinent femmes, enfants, vieillards avec un cynisme et une cruauté que je flétris au nom des sentiments humains. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre.*)

Je demande un scrutin.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Il y a, dans l'intervention de M. Burkhardt, un argument qui ne manque pas de valeur, et je pense avec lui que depuis quatorze mois le débat qu'il souhaite aurait pu avoir lieu. Mais à qui la faute s'il n'en a pas été ainsi ? Des incidents se sont produits à Alger; le lendemain-même nous avons déposé une motion. Qui vous a empêchés, messieurs, depuis quatorze mois, de faire de même ? Je dis et je répète: un débat est aujourd'hui engagé, nous voulons lui donner une conclusion. Je vous demande de vous rallier au texte de la commission.

M. le président. Je suis donc amené à consulter l'Assemblée, d'abord sur le sous-amendement de M. Habib-Deloncle.

M. Héline. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Héline.

M. Héline. Mes chers collègues, je voudrais pour ma part et au nom de mes amis qu'il fût bien précisé qu'une question nous a été posée en des termes précis sur des événements nettement définis. Je ne comprendrais pas que l'on pût lui en substituer une autre qui fît disparaître la première. Est-ce à dire que nous ne sommes pas d'accord avec certains de nos collègues quand ils évoquent le terrorisme que nous condamnons autant qu'eux ? Mais c'est un autre problème, que je ne demande qu'à examiner ici, aussi longuement et aussi complètement que vous le désirerez, messieurs... Mais la question qui nous a été posée est extrêmement précise; j'aimerais, quant à moi, que l'on y répondît avec la même précision.

Par conséquent, nous voterons contre tout ce qui peut se substituer ou semble se substituer à la question précise sur laquelle chacun, bien entendu, conserve la liberté de se prononcer comme il l'entend.

Si vous voulez poser un autre problème, vous en avez l'absolue liberté, et l'Assemblée se prononcera également. Quant à moi, je maintiens que nous désirons nous prononcer sur la première question.

M. Habib-Deloncle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Habib-Deloncle. En déposant mon sous-amendement, j'avais cru pouvoir tenter un geste d'union. Mais, comme d'un côté, certains de nos collègues repoussent l'amendement de M. Burkhardt et que, de l'autre, M. Burkhardt lui-même n'accepte pas mon sous-amendement, je le retire.

M. le président. L'amendement de M. Habib-Deloncle est retiré.

Je vais consulter l'Assemblée sur l'amendement de M. Burkhardt.

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Le groupe communiste, évidemment, votera contre l'amendement de M. Burkhardt.

M. Schmitt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Schmitt. Mes chers collègues, à l'heure où nous sommes et après un très long débat qui a bien éclairé les aspects que chacun de nous donne à ce problème, je ne crois pas que le contre-projet, transformé en amendement, déposé par M. Burkhardt soit opportun. Il risque de remettre en cause toute une série de discussions qui ont déjà eu lieu et que, comme le disait tout à l'heure notre collègue, M. Héline, nous pourrions utilement, je le crois, reprendre, par la suite, d'une façon séparée.

Vous pouviez vous aussi, monsieur Julien, proposer un tel texte; on nous a dit que nous aurions pu le proposer, mais vous le pouviez aussi. Nous sommes donc exactement au même point. Notre souhait a été d'arriver à une motion qui pourrait recueillir au sein de cette Assemblée la plus vaste adhésion possible.

Et la motion qui pourra retenir la plus vaste adhésion nous semble être celle qui comprendrait la motion originale déposée par la commission, assortie de l'amendement de notre collègue, M. Max André. Si nous nous en tenions à cet ensemble, nous pourrions réunir la large majorité nécessaire, car, croyez-moi, mes chers collègues, si une motion de cette sorte n'est pas votée à une très large majorité, il aurait été de beaucoup préférable de ne pas la déposer.

Je propose donc de nous rallier au texte de la commission susceptible de réunir, dans sa nouvelle forme, une plus large majorité. Nous servirions ainsi plus utilement la cause commune de la France et de l'Algérie.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Burkhardt au nom du groupe des républicains indépendants.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder au pointage. Le pointage est de droit, en vertu de l'article 73 du règlement. Il va y être procédé.

La séance est suspendue pendant l'opération du pointage.

(*La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt heures trente-cinq.*)

M. le président. Voici le résultat, après pointage, du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	147
Majorité absolue	74
Pour l'adoption	78
Contre	69

L'Assemblée de l'Union française a adopté. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

Je suis saisi d'un amendement présenté par M. Max André, tendant à ajouter à la motion les deux alinéas suivants:

« Affirme que les problèmes d'Algérie ne sauraient trouver une solution que dans un climat d'apaisement et de compréhension mutuelle;

« Conjure les populations européenne et musulmane d'Algérie de conserver tout leur calme et de s'abstenir de toute action illégale. »

La parole est à M. Max André pour soutenir son amendement.

M. Max André. Mesdames, messieurs, je reprochais au texte de la commission sa sécheresse; il était vraiment tranchant comme un couperet. Le texte qui vient d'être voté a, à mon avis, le même défaut. L'un et l'autre laisseraient, soyez-en sûrs, parfaitement indifférents les fauteurs de troubles, ces « forces du mal » dont parlait notre ami M. Iba Zizen. En revanche, ils ne manqueraient pas de blesser douloureusement ceux-là mêmes — et c'est, comme en témoigne le film des manifestations, l'immense majorité de la population algéroise — qui ne se sont livrés à aucune violence.

Plusieurs de nos collègues — et je ne le répéterai pas longuement après eux — se sont fait les interprètes de l'angoisse et du désespoir qui étreignent nos compatriotes d'Algérie assaillis par le terrorisme. Ils sont portés à craindre constamment le pire. Je souhaiterais que nous donnions à notre texte un ton plus conciliant, un accent plus amical qui soit ressenti là-bas.

Pour atténuer la sécheresse de la motion, et pour manifester, vis à vis de toutes les parties de la population d'Algérie notre désir et notre volonté d'apaisement, et pour répondre ainsi au vœu même de M. le président du conseil, je vous propose d'ajouter au texte — soit à celui de la commission, soit à celui qui vient d'être voté — les paragraphes suivants:

« Affirme que les problèmes d'Algérie ne sauraient trouver une solution que dans un climat d'apaisement et de compréhension mutuelle;

« Conjure les populations européennes et musulmanes d'Algérie de conserver tout leur calme et de s'abstenir de toute action illégale. » (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Raymond Barbé. Sur quoi a-t-on déposé un amendement, monsieur le président ?

M. Max André. Sur la motion.

M. Schmitt. C'est un amendement additionnel à la motion. Regardez le texte, monsieur Barbé.

M. le rapporteur. Monsieur le président, l'amendement de M. Max André a non pas fait l'objet d'une discussion en commission mais lui a été soumis, sous une autre forme d'ailleurs, et a fait l'objet d'un vote. Je dois dire qu'il a été repoussé.

M. Max André. Excusez-moi, monsieur le rapporteur, de vous interrompre, mais je n'ai pas repris entièrement la contre-proposition que j'avais présentée devant la commission. C'est surtout le premier paragraphe qui avait, je crois, motivé le vote négatif de celle-ci, et c'est celui même que je n'ai pas conservé.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. En effet, j'ai bien dit que votre amendement avait été soumis à la commission sous une autre forme. Mais vous apportez de l'eau à mon moulin; je voudrais demander un renvoi en commission pour une seconde lecture.

Je crois savoir, en effet, qu'il y a eu une erreur purement matérielle et que le scrutin tel qu'il vient d'être proclamé ne répond pas du tout à la volonté de l'Assemblée. M. Héline va d'ailleurs, je crois, nous donner des explications.

M. le président. La parole est à M. Héline.

M. Héline. Mesdames, messieurs, le scrutin tel qu'il a été proclamé résulte en effet d'une erreur matérielle dont j'ai la responsabilité. Je m'en excuse auprès de cette Assemblée mais je devais tout de même, après la déclaration que j'ai faite ici publiquement, expliquer l'anomalie du résultat qui a été proclamé. Je demande, dans ces conditions, qu'il soit procédé à une deuxième lecture sur l'ensemble, à laquelle peut-être pourrait être joint l'examen de l'amendement de notre collègue. Ceci afin de corriger l'erreur matérielle dont je m'excuse de m'être rendu coupable.

M. Jean Guiter. Ce n'est pas réglementaire! Il faut d'abord voter sur l'amendement de M. Max André.

M. Schmitt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Schmitt. Mes chers collègues, il faudrait nous mettre d'accord sur la procédure. Pour qu'il y ait une deuxième lecture sur l'ensemble, il faudrait d'abord voter sur l'amendement de M. Max André. Or, le texte voté tout à l'heure, erreur ou non, représente un article unique et ne peut donner lieu à une deuxième lecture. L'Assemblée, je le répète, doit se prononcer d'abord sur l'amendement qui vient de lui être soumis...

M. Jean Guiter. C'est certain!

M. Schmitt. ...et je dirai même mieux, doit le voter. S'il était rejeté, la deuxième lecture ne pourrait être demandée puisqu'il n'y aurait pas eu d'examen d'ensemble.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. Mes chers collègues, M. Schmitt a raison, mais je voudrais lui faire remarquer que si, réglementairement, la procédure qu'il préconise est correcte, la situation dans laquelle nous nous trouvons est particulière. En effet, suivant que l'amendement de M. Max André est joint au texte primitif de la commission ou au texte qui vient d'être adopté par erreur, sa portée peut en être sensiblement modifiée. J'indique à nos collègues du mouvement républicain populaire une procédure possible: retirer pour l'instant leur amendement et prévoir une deuxième lecture.

M. Habib-Deloncle. La deuxième lecture ne peut être demandée dans ce cas.

M. le rapporteur. En effet, je reconnais que, dans ce cas-là, il n'y aurait pas de possibilité de seconde lecture. Je laisse donc à l'Assemblée, étant donné que la commission n'a pas délibéré d'une manière suffisante sur l'amendement présenté par M. Max André, le soin d'apprécier si elle doit ou non accepter cet amendement.

M. Bougenot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bougenot.

M. Bougenot. Mes chers collègues, la décision que nous allons prendre fera jurisprudence. Je crois, en effet, que c'est la première fois qu'un incident de ce genre se produit.

M. le rapporteur. Non, il s'est déjà présenté.

M. Bougenot. Alors, je serais heureux de savoir dans quelles conditions il a été réglé.

Actuellement, les avis sont opposés sur la procédure relative à la seconde lecture. Dans ces conditions, la commission du règlement devrait se réunir et prendre une position qui, par la suite, ferait jurisprudence...

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Schmitt. Mes chers collègues, je m'excuse de revenir sur cet incident, mais je comprends mal la position de M. le rapporteur.

J'ai cru entendre qu'il se réservait, lors du retour en commission, de reprendre une liberté qu'il n'aurait obtenue que par le vote de l'amendement en question. Je lui demande de bien vouloir préciser le point de vue de la commission.

M. le rapporteur. Je répète que la commission n'a pas délibéré sur l'amendement de M. Max André, par conséquent, elle peut n'avoir pas d'opinion. J'aurais souhaité qu'elle se réunît s'il avait été possible de lier la discussion de l'amendement à celle de la seconde lecture envisagée. Si ce n'est pas possible, je laisse le soin à l'Assemblée de prendre la position qu'elle jugera utile.

M. Schmitt. Vous ne préjugez donc pas, monsieur le rapporteur, la position de la commission ou celle que vous prendriez, en commission, par la suite ?

M. Bougenot. La commission a demandé que le texte lui soit renvoyé. Le règlement, à ce sujet, est formel: le renvoi est de droit quand il est demandé par la commission.

M. le rapporteur. J'ai cédé aux arguments de M. Schmitt...

M. Bougenot. Mais vous l'avez demandé...

M. le rapporteur. Monsieur Bougenot, si le débat devait prendre la tournure que vous paraissez vouloir lui donner, je dirais que nous sommes tous ici des gens de bonne foi. Tout à l'heure lorsque vous avez applaudi au résultat du scrutin, vous me permettrez de penser, sachant exactement dans quelles conditions le vote avait eu lieu, que vos applaudissements étaient quelque peu abusifs. Je répète devant cette Assemblée, après l'affirmation de M. le président du groupe de l'Union des gauches républicaines, que le scrutin, par suite d'une erreur purement matérielle, ne correspond pas la volonté de l'Assemblée.

On a demandé s'il y avait eu des précédents. J'en connais un, à l'Assemblée nationale, dans un débat d'ailleurs difficile. Mon regretté collègue et ami, M. Yacine Diallo, membre du groupe socialiste, s'est trompé, un jour, exactement comme M. Héline. L'Assemblée nationale a alors fait procéder à un nouveau vote car l'erreur matérielle était flagrante.

M. Bougenot. Si l'erreur avait été commise par le groupe socialiste, auteur du texte, nous reconnaîtrions l'erreur matérielle, mais nous sommes habitués, depuis très longtemps à voir le groupe de nos amis radicaux ne pas avoir une position très nette sur un problème ou sur un autre. (*Vives protestations au centre et à gauche.*) Nous avions été heureux, à la proclamation du scrutin, de les voir condamner le terrorisme avec nous. Nous regrettons maintenant qu'ils veuillent revenir sur cette décision...

M. le président. Permettez une mise au point de votre président. M. Bougenot vient de dire à l'instant que le rapporteur ayant demandé le renvoi à la commission, le renvoi était de droit. Non, M. le rapporteur n'a pas demandé le renvoi à la commission, j'en suis témoin. M. le rapporteur a en effet envisagé de demander le renvoi à la commission mais il n'avait pas terminé ses explications, et sur une observation de M. Schmitt, M. le rapporteur n'a pas formulé sa demande de renvoi. Je ne suis donc pas saisi d'une demande de renvoi à la commission en ce qui concerne l'amendement de M. Max André. Votre président fait son devoir et se conforme strictement au règlement, d'une part, en proclamant le résultat du scrutin pointé, d'autre part, en appelant l'amendement de M. Max André et en saisissant l'Assemblée de la demande d'une deuxième lecture sollicitée par M. Héline.

M. Héline. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Héline.

M. Héline. Je rappelle à l'Assemblée que j'ai fait une erreur dont je me suis excusé. Je suis très peiné d'avoir été, dans une certaine mesure, suspecté dans ma bonne foi et d'avoir entendu des appréciations — qui ne sont pas habituelles dans une Assemblée — sur le comportement des groupes voisins. Ceux-ci ont la pleine liberté d'émettre les votes qui leur conviennent et ne peuvent admettre certaines interprétations de ces votes.

Une erreur a été commise — ce dont encore une fois je m'excuse — mais je ne permets à personne de l'interpréter à sa guise. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre.*)

M. Alfred Bour. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bour.

M. Alfred Bour. Mes chers collègues, concernant la procédure relative à la seconde lecture, je me permets de vous lire l'article 61 du règlement auquel nous pourrions nous référer : « Avant le vote sur l'ensemble, en première lecture, des projets, propositions et propositions de résolution, l'Assemblée peut décider, sur la demande d'un conseiller, soit qu'il sera procédé à une seconde délibération, soit que le texte sera renvoyé à la commission saisie au fond pour revision et coordination.

« La seconde délibération ou le renvoi est de droit, si la commission le demande ou l'accepte. »

D'où vient la difficulté devant laquelle nous semblons nous trouver ? C'est qu'un texte a déjà été adopté, mais que nous sommes en présence d'un amendement de Max André. Sous réserve d'ailleurs de l'examen ultérieur de la commission, l'Assemblée se devrait de voter le texte de M. Max André qui, encore une fois, ne sera pas définitif puisqu'il y aura une seconde délibération. Nous serons donc en présence d'un ensemble et nous pourrons prendre une décision en connaissance de cause.

Comme le règlement m'y autorise, je demanderai qu'une seconde délibération ait lieu lorsque l'Assemblée aura statué sur l'amendement de M. Max André.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

M. Mignot. Le groupe communiste vote contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Max André.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. Alfred Bour. Alors, je demande une seconde délibération, comme l'article 61 m'en donne le droit.

M. Burkhardt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Burkhardt.

M. Burkhardt. Je ne doute pas un seul instant que dans cette affaire, monsieur Héline, vous ayez été de bonne foi et je suis persuadé qu'il s'agit d'une erreur.

M. Perier. Nous vous remercions, monsieur Burkhardt, nous n'attendions pas moins de vous.

M. Burkhardt. Ce que nous recherchons ici, messieurs, ce n'est pas une victoire de procédure, c'est la paix en Algérie. (*Très bien! très bien! Applaudissements au centre.*). Par conséquent s'il était possible de rectifier le vote et de renvoyer l'ensemble à une séance de la semaine prochaine...

M. Charles-André Julien. Ah! non.

M. Burkhardt. ...nous pourrions ouvrir un nouveau débat en exposant votre théorie et celle que j'ai soutenue. Nous aurions fait alors le geste d'apaisement qui s'impose en ce moment.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. S'agissant d'une erreur purement matérielle, la commission est prête à se réunir immédiatement, et j'espère qu'elle pourra rapporter dans les délais les plus brefs.

M. le président. La seconde lecture, demandée par la commission, est de droit. D'autre part, la commission accepte de rapporter immédiatement.

M. Alfred Bour. Je me permets d'insister, monsieur le président: cette seconde lecture est également demandée par un conseiller, comme l'article 61 du règlement lui en donne le droit.

M. le rapporteur. Par respect pour le règlement, je demanderai une interruption de séance très courte. Je suggère que les membres de la commission se réunissent immédiatement, pour revenir devant vous dans un quart d'heure environ.

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute accéder au désir de M. le rapporteur, et suspendre ses travaux pour permettre à la commission de se réunir (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt et une heures cinq, est reprise à vingt et une heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je me permets de rappeler à l'Assemblée les termes de l'article 61 du règlement:

« Lorsqu'il y a lieu à renvoi à la commission pour revision ou coordination, la commission présente, dans le plus bref délai, son travail; lecture en est donnée à l'Assemblée et la discussion ne peut porter que sur la rédaction. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Mes chers collègues, comme j'avais cru pouvoir le promettre, la séance de la commission a été très courte.

Le texte adopté par l'Assemblée a été mis en discussion. La commission ne l'a pas retenu; aussitôt après, Mme la présidente a présenté le texte que vous avez sous les yeux, qui reprend les deux premiers paragraphes écartés par erreur par l'Assemblée et les deux paragraphes constituant l'amendement de M. Max André adopté régulièrement par l'Assemblée.

Dans ces conditions, il ne peut pas, je crois, y avoir lieu maintenant à un long débat, et je demande à l'Assemblée de se rallier au nouveau texte de la commission.

M. Raymond Barbé. Je demanderai le vote par division.

M. le président. Je suis donc saisi du texte de la motion présentée par la commission de politique générale, après deuxième délibération.

J'en donne lecture:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Dénonçant le péril que le recours à la violence, d'où qu'elle vienne, ferait courir aux institutions démocratiques en pesant sur l'exécutif et le législatif,

« Réprouve les manifestations de violence qui ont accueilli à Alger le chef du Gouvernement de la République française,

« Affirme que les problèmes d'Algérie ne sauraient trouver une solution que dans un climat d'apaisement et de compréhension mutuelle,

« Conjure les populations européenne et musulmane d'Algérie de conserver tout leur calme et de s'abstenir de toute action illégale. »

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. J'ai demandé un vote par division dans la forme suivante: d'abord un vote sur la première partie, jusqu'aux mots: « l'exécutif et le législatif »; ensuite un vote sur l'alinéa suivant; enfin, le vote sur les deux derniers paragraphes. Nous demandons trois votes distincts, et un scrutin public sur chacun d'eux.

M. le président. Vous demandez un premier vote sur les deux premiers alinéas et un deuxième vote sur le troisième alinéa. Je vous signale simplement que les deux derniers alinéas ne pourront réglementairement être mis aux voix, n'ayant pas été modifiés dans leur forme depuis l'adoption de l'amendement de M. Max André.

Je vais donc mettre aux voix les deux premiers alinéas de la motion.

M. Georges Oudard. Je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. La parole est M. Oudard

M. Georges Oudard. Je m'excuse de répéter, à quarante-huit heures d'intervalle, les mêmes paroles en cette enceinte. J'ai dit que mes amis et moi avions voté contre l'urgence parce que nous n'estimons pas opportune cette discussion. Nous avons dit, et nous maintenons, que nous étions contre toutes les violences. Nous avons répété que nous étions peut-être mal informés; on n'a point voulu nous écouter.

Nous avons voté lorsqu'il s'agissait de répartir les responsabilités, autant pour la motion de M. Burkhardt que pour le texte du mouvement républicain populaire. Nous ne nous sommes pas élevés contre certaines parties du texte déposé par les socialistes.

Quelle était donc notre position dans cette grave affaire ?

Nous voulions laisser à M. le président du conseil le temps de nous faire connaître, sur ces incidents, son opinion qui prime toute autre. Et voici qu'à l'heure même de voter, M. Guy Mollet nous fait entendre sa voix. S'adressant à Alger aux Européens, il dit, en parlant de la manifestation du 6 février: « Ces hommes, vous qui m'écoutez, ont cru que la France allait les abandonner. J'ai compris leur désespoir, leur désespoir profond qui étreint tout leur être. C'est pourquoi, je vous dis sereinement que, même si j'en ai souffert, les douloureuses manifestations de lundi comportaient une part saine. Elles ont été, pour un grand nombre, le moyen d'affirmer leur attachement à la France et leur angoisse d'être abandonnés par la France. Si c'est cela que voulaient faire comprendre l'immense majorité des hommes et des femmes présents au monument aux morts, qu'ils sachent qu'ils sont entendus. La France restera présente en Algérie. Les liens entre la métropole et l'Algérie sont indissolubles. » (*Vifs applaudissements au centre.*)

Qui, dans cette Assemblée, ne souscrirait à un tel langage ? Mes amis et moi — et, j'espère, tout le monde dans cette enceinte — y souscrivons. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Se tournant alors vers les Musulmans, M. le président du conseil a déclaré: « Vous aussi, vous avez vos extrémistes... (*Applaudissements au centre.*) Il y a parmi vous une poignée de forcenés et de criminels qui prennent leurs directives hors d'Algérie et servent des intérêts qui n'ont rien d'algérien. Il y a aussi des hommes que la misère a rendus sensibles à leur propagande et qui se sont laissé egarer; je ne vous reconnais pas en eux.

« Je me tourne vers l'immense masse du peuple musulman. Vous doutez des intentions de la France. Vous avez pu craindre qu'elle ne vous abandonne. Il n'en a jamais été question, il n'en sera jamais question. Le Gouvernement se battra, la France se battra pour rester en Algérie; elle y restera. » (*Vifs applaudissements au centre.*)

Devant un tel langage, pour quiconque met la patrie au-dessus des querelles partisanes et des petites opérations politiques, un pareil programme, quelle que puisse être notre amertume personnelle, à laquelle je ne ferai pas d'autre allusion, nous l'acceptons. Si, comme je n'en doute pas, ses paroles sont sincères, nous nous battrons avec M. Guy Mollet, nous nous battrons tous ensemble pour la France, pour l'Algérie, pour l'Union française entière. (*Vifs applaudissements au centre.*)

Voilà pourquoi, dans un but de conciliation, nous nous abstiendrons. Je crois en avoir assez dit pour qu'on ne nous accuse pas — et moi personnellement comme ce fut le cas l'autre jour — d'être des fourbes et de paraître approuver un tumulte que M. le président du conseil a réduit lui-même à ses justes proportions. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Je suis appelé à consulter l'Assemblée sur les deux premiers alinéas de la motion qui lui est soumise.

J'en rappelle à l'Assemblée l'énoncé:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Dénonçant le péril que le recours à la violence, d'où qu'elle vienne, ferait courir aux institutions démocratiques en pesant sur l'exécutif et le législatif... »

Je vais mettre aux voix ces deux premiers alinéas.

M. Raymond Barbé. J'ai demandé un scrutin et je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Le groupe communiste votera contre ces alinéas, qui mettent sur le même plan les profiteurs du régime colonial, organisateurs ou inspirateurs de l'émeute fasciste de lundi dernier, et les patriotes algériens luttant pour la réalisation de leurs aspirations nationales. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Perier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perier.

M. Perier. Pour des raisons exactement inverses de celles que vient de développer M. Barbé, notre groupe votera, bien entendu, ces alinéas.

Il soulignera au passage que, sur la proposition initiale, c'est le groupe de l'union des gauches républicaines qui a proposé en commission cet amendement. Je répète ici ce que j'ai eu l'occasion de dire il y a quarante-huit heures, au nom de notre groupe: il y a indiscutablement — et je regrette que sur certains bancs de cette Assemblée on ne paraisse pas s'en rendre suffisamment compte — des dangers pour les institutions républicaines; des hommes, des députés de fraîche date, partent de France, se répandent dans les territoires d'outre-mer, cherchant à utiliser le patriotisme des populations pour saboter le régime républicain et instaurer un néo-fascisme qui n'est pas sans nous inquiéter. Voilà pourquoi nous nous sommes immédiatement ralliés dans le principe à la proposition qui nous était faite. Cependant, bien entendu, nous ne partageons pas la manière de voir du groupe communiste, monsieur Barbé, lorsque vous venez nous dire que les manifestants d'Algérie sont composés seulement de gros possédants: il y a 8 millions de musulmans, en Algérie; il y a 1 million de Français et, parmi ce million de Français qui ont fait souche et qui sont à la fois et métropolitains et algériens, l'immense majorité a le souci de conserver la communauté franco-musulmane. Ce sont de tels hommes, croyez-le bien, dans leur immense majorité, qui étaient présents à la manifestation du 6 février 1934. Ce n'est pas 1 million de fascistes qui ont manifesté dans les rues d'Alger lundi dernier.

Nous nous garderons donc de confondre ceux qui, patriotes exaspérés, jeunes pour la plupart, se précipitent dans la rue, avec ceux dont l'ambition est de supprimer la République et d'instaurer je ne sais quel régime totalitaire. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bougenot, pour expliquer son vote.

M. Bougenot. Je souhaitais, cet après-midi, connaître le sentiment de M. le président du conseil sur les événements qui se sont produits lundi à Alger. Grâce à l'A. F. P. et à M. Oudard, notre excellent collègue, nous le connaissons maintenant. M. le président Mollet, avec une sérénité à laquelle il convient de rendre hommage, a très exactement situé la manifestation de lundi et a su comprendre le désespoir d'une population qui a pu la conduire à une manifestation en elle-même regrettable, mais qui, il le reconnaît, a été quelque peu justifiée.

Dans ces conditions, après avoir entendu ces déclarations et en espérant que les actes nécessaires suivront, nous considérons que le débat actuel n'a plus d'objet, et notre groupe, dans sa quasi-totalité, ne prendra pas part au vote.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Mes chers collègues, de la lecture faite par M. Oudard des déclarations de M. le président du conseil il ne résulte pas, à mon sens, une contradiction entre celle-ci et le texte que vous êtes appelés à voter. Elle fera peut-être apparaître, tout au plus, une évidence: celle que jamais, ni ici, ni ailleurs, une Assemblée ne se considère comme tenue d'aligner son attitude sur celle du Gouvernement, quel qu'il soit. Nous avons exprimé, aujourd'hui, les uns et les autres, très librement ce que nous pensons. C'est notre raison d'être de pouvoir agir ainsi.

Nous allons donc conclure ce débat par une motion qui, je le répète, n'est nullement en contradiction avec les déclarations de M. le président du conseil. Tout au contraire, et je suis convaincu qu'une lecture attentive de la motion, demain, à tête reposée, le fera apparaître sans aucune ambiguïté.

M. le président. Je mets aux voix les deux premiers alinéas de la motion. Je suis saisi d'une demande de scrutin, présentée par M. Barbé, au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin sur les deux premiers alinéas.

Nombre de votants..... 106
Majorité absolue 54

Pour l'adoption 73
Contre 33

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Je donne lecture du troisième alinéa ainsi conçu:

« Réprouve les manifestations de violence qui ont accueilli à Alger le chef du Gouvernement de la République française ».

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Le groupe communiste votera cet alinéa, qui est désormais le seul texte de la motion à réprouver les émeutiers fascistes de lundi dernier. Au nom du groupe, je demande un scrutin.

M. le président. Sur ce troisième alinéa, je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Barbé, au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants..... 105
Majorité absolue..... 53

Pour l'adoption..... 100
Contre 5

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Je n'appelle pas l'Assemblée à voter sur les quatrième et cinquième alinéas en vertu du texte de l'article 61 du règlement qui déclare expressément que: « Dans sa seconde délibération, l'Assemblée n'est appelée à statuer que sur les nouveaux textes proposés par la commission ou sur les modifications apportées aux textes précédemment adoptés. » En conséquence, il n'est pas nécessaire de mettre de nouveau aux voix l'amendement de M. Max André. Je vais donc mettre aux voix l'ensemble de la motion...

M. Raymond Barbé. Je demande un scrutin.

M. le président. Je vais mettre aux voix par scrutin public l'ensemble de la motion.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Contrairement au texte initial de la motion et aux intentions proclamées par le groupe socialiste, qui en était l'auteur, le texte actuellement soumis à nos suffrages s'est totalement écarté de son objet primitif, à savoir la condamnation des « manifestations de violence qui ont accueilli à Alger le chef du Gouvernement de la République ».

En effet, cette réprobation, inscrite au second alinéa, est désormais noyée dans des considérations sur l'ensemble de la situation en Algérie et les solutions à y apporter. Or le groupe communiste ne peut être d'accord avec de telles considérations et il estime que les soi-disant remèdes préconisés n'aideront en rien à résoudre le drame algérien. C'est pourquoi le groupe communiste, qui a voté la condamnation de l'émeute du 6 février inscrite au deuxième alinéa de la motion, votera contre l'ensemble d'un texte contraire aux intérêts communs de la France et de l'Algérie. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Barbé au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants..... 129
Majorité absolue..... 65

Pour l'adoption..... 86
Contre 43

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de M. Raphaël-Leygues une proposition tendant à inviter le Gouvernement à favoriser l'accomplissement par les étudiants en médecine de leur service militaire dans les territoires d'outre-mer, en ramenant leur maintien sous les drapeaux à la durée légale.

La proposition sera imprimée sous le n° 126, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense de l'Union française. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. Georges Monnet, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, une proposition et une proposition de résolution tendant à garantir le financement de la politique d'organisation du marché du café et à reviser les conditions de soutien des prix prévus par l'arrêté du 16 décembre 1955.

La proposition et la proposition de résolution seront imprimées sous le n° 125, distribuées, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyées à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. *(Assentiment.)*

— 7 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires financières demande que lui soit renvoyée, pour avis, la proposition (n° 210, année 1955), présentée par MM. Troisgros, Roulleaux-Dugage, Aubert, Georges Riond, Reyt, Gabriel Schleiter, de Gouyon, Loste, Maurice Dardelle et Pierre Cornet, tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de l'allocation de vieillesse pour les personnes non salariées à certaines catégories de la population musulmane de l'Algérie, dont la commission des affaires sociales est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

La commission des affaires financières demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition (n° 6, session 1955-1956), présentée par MM. Antonini, Castex, Céran-Jérusalemy, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer le plus rapidement possible la construction d'un aérodrome de classe internationale à Papeete (Tahiti), dont la commission du plan, de l'équipement et des communications est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition (n° 15, session 1955-1956), présentée par M. Céran-Jérusalemy, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant la dénomination des Etablissements français de l'Océanie, dont la commission de politique générale est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir ses prochaines séances publiques les:

Mardi 14 février, à quinze heures;

Jeudi 16 février, à quinze heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances:

Mardi 14 février à quinze heures:

Suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance publique du 9 février 1956.

Jeudi 16 février, à quinze heures trente:

1° Discussion d'urgence de la proposition de M. Antonini, tendant à inviter le Gouvernement à reprendre le plus tôt possible les pourparlers avec le gouvernement de la République du Sud-Viet-Nam en vue de définir les rapports économiques entre les deux Etats. (N° 114, session 1955-1956. M. Héline, rapporteur; avis de la commission des affaires économiques.);

2° Discussion de la proposition de MM. Laurin, Djima Doumbaye, Lhuillier, Oudard, tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la réglementation en vigueur en Afrique équatoriale française concernant le statut des agents auxiliaires. (N°s 188, année 1955, et 123, session 1955-1956. M. Habib-Deloncle, rapporteur.);

3° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant l'article 2 du décret n° 52-935 du 28 juillet 1952, réglementant les obligations professionnelles des médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes diplômés des écoles de médecine et de pharmacie de Dakar, Tananarive et Pondichéry. (N°s 68 et 122, session 1955-1956. M. Deroux, rapporteur.);

4° Discussion de la proposition de Mlle Le Ber, tendant à développer les écoles de filles aux Comores. (N°s 95 et 121, session 1955-1956. Mlle Le Ber, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. Habib-Deloncle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Habib-Deloncle. Monsieur le président, je vous prie de m'excuser, j'ai mal entendu la lecture qui vient d'être faite. Puis-je vous demander à quelle séance est inscrite la proposition concernant la cale de radoub de Djibouti ?

M. le président. Elle est inscrite à la séance de mardi, sous la rubrique: Suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour, et dans l'ordre suivant:

1° Le rapport de M. La Gravière, et 2° la question de la cale de radoub de Djibouti.

M. Georges Oudard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Monsieur le président, notre collègue M. Habib-Deloncle devant prendre la parole dans ce débat, j'avais demandé que cette question fût reportée à mardi.

M. La Gravière m'a fait observer que M. le ministre devait venir assister au débat instauré sur la question de l'esclavage, je préfère retarder l'étude de notre question et, en conséquence, je demande que la question de Djibouti soit reportée à la séance de jeudi, si l'Assemblée ne s'y oppose pas.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

La question de la rade de radoub de Djibouti est retirée de l'ordre du jour du mardi et reportée à celui de jeudi.

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique, mardi 14 février, à 15 heures:

1° Discussion de la proposition de MM. La Gravière et Le Brun Kéris, tendant à inviter le Gouvernement de la République française: 1° à rassembler d'urgence tous éléments d'information et témoignages concernant le trafic d'esclaves noirs dont, selon des publications et des relations récentes, certains territoires de l'Union française seraient les lieux de passage, de regroupement et, même, de recrutement; 2° à prendre toutes mesures propres à mettre fin sans tarder, si elles se trouvaient établies, aux survivances de pratiques que l'œuvre de la France prétendait abolir et qui contrediraient singulièrement les principes de liberté et de respect de la personne humaine proclamés par la Constitution de 1946 et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. (N°s 362, année 1954, et 75, session 1955-1956. M. La Gravière, rapporteur, et n° 89, session 1955-1956, avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. Chastenet, rapporteur.)

2° Discussion de la proposition de M. Bégarra, Mme Malroux, MM. Saïdou Djermakoye, Ya Doumbia, Cazelles et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à combler les vacances d'inspecteurs du travail dans les territoires d'outre-mer et à organiser un concours en vue d'admettre au moins vingt inspecteurs. (N°s 31 et 109, session 1955-1956, Mme Malroux, rapporteur.)

3° Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris, Alfred Jacobson, Boisdon et Iba Zizen, tendant à inviter le Gouvernement à célébrer, en 1956, le dixième anniversaire du Plan par des expositions fixe et itinérante. (N°s 176, année 1955, et 105, session 1955-1956. M. Iba Zizen, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures quinze.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du jeudi 9 février 1956.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué, pour le jeudi 9 février 1956, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

I. — Retirer de l'ordre du jour de la présente séance:

La discussion de la proposition (n° 65, année 1955) tendant à demander au Gouvernement d'assurer le maintien et le développement des liaisons maritimes de l'Union française par la création d'une cale de radoub à Djibouti.

Affaire inscrite au troisième rang de l'ordre du jour.

II. — Tenir la semaine prochaine deux séances publiques:

Mardi 14 février 1956, à quinze heures.

Jeudi 16 février 1956, à quinze heures trente.

III. — La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances:

Mardi 14 février 1956, à quinze heures:

Suite de la discussion des affaires restant inscrites à l'ordre du jour de la séance publique du jeudi 9 février 1956.

Jeudi 16 février 1956 à quinze heures trente:

a) Discussion d'urgence de la proposition (n° 114, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à reprendre le plus tôt possible les pourparlers avec le Gouvernement de la République du Sud-Viet-Nam en vue de définir les rapports économiques entre les deux Etats;

b) Discussion de la proposition (n° 188, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la réglementation en vigueur en Afrique équatoriale française concernant le statut des agents auxiliaires;

c) Discussion de la demande d'avis (n° 68, session 1955-1956) sur le projet de décret complétant l'article 2 du décret n° 52-935 du 28 juillet 1952, réglementant les obligations professionnelles des médecins, chirurgiens dentistes et sages-femmes diplômés des écoles de médecine et de pharmacie de Dakar, Tananarive et Pondichéry;

d) Discussion de la proposition (n° 95, session 1955-1956) tendant à développer les écoles de filles aux Comores.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

DÉFENSE DE L'UNION FRANÇAISE

M. Schneider a été nommé rapporteur de la proposition (n° 108, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à intensifier le recrutement des unités servant dans les régions sahariennes et dans les groupes nomades.

PLAN, ÉQUIPEMENT ET COMMUNICATIONS

M. Iba Zizen a été nommé rapporteur de la proposition (n° 49, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir une organisation rationnelle de l'économie industrielle des espaces sahariens, en remplacement de M. Alduy.

RELATIONS EXTÉRIEURES

M. Héline a été nommé rapporteur de la proposition (n° 114, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à reprendre le plus tôt possible les pourparlers avec le gouvernement de la République du Sud-Viet-Nam en vue de définir les rapports économiques entre les deux Etats.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 9 février 1956.

SCRUTIN (N° 14)

Sur l'amendement (n° 2) de M. Barbé et des membres du groupe communiste à la motion relative aux manifestations du 6 février 1956 à Alger.

Nombre des votants..... **161**
Majorité absolue..... **81**

Pour l'adoption..... **28**
Contre **133**

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Ba Amadou.
Barbé.
Boiteau.
Boucavel.
Bouda (François).
Carroué.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Deroux.
Egretaud.
Feix.
Guillabert.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Léon.
Lounda.
Mama.
Mignot.
Mitterrand.
Montrat.
Moullec.
Odru.
Parinaud.
Polycarpe.
Sarr Ibrahima.
Thévenin.
Toujas.

Ont voté contre:

MM.
Ahmed Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Audu (Jean-Bertrand).
Avinin.
Bangoura.
Baudouin.
Bazé (William).
Begarra.
Begat.
Bème.
Benon.
Bernier.
Berthaud.
Bertrand.
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.
Bougenot.
Bour (Alfred).
Bruchard (de).
Burkhardt.
Castex.
Cazelles.
Céran-Jérusalemy.
Charles.
Charles-Cros.
Charlier.
Chastenet.
Cheikh Sidia.
Chekkal Daho.
Chiarasini.
Coquart.
Cornet.
Courtois.
Mme Suzanne Crémieux.
Daber.
Dardeile.
Dède.
Delmas (Louis).
Detraves.
Diallo.
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dubois.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Duval.
Mme Eboué-Tell.
Eschenbrenner.
Fadda.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Gay.
Georget.
Gervain.
Gorse.
Gouyon (de).
Griaule.
Guiter (Jean).
Guy.
Guyard.
Habib-Deloncle.
Hamroun.
Hazoumé.
Héline.
Iba Zizen.
Jacobson.
Jacquier.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kamil.
Kaouza.
Kémajou.
La Gravière.
Laurin.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme.
Léger.
Lévy (Roger).
Lhuillier.
Loste.
Luciani.
Mme Malroux.
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Menguy.
Michalet.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Natali.
N'Diaye.
Oudard.
Peretti.
Perier.
Pialoux.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Razafindrakoto.
Rencurel.
Reverbori.
Reyt.
Ribéra.
Riond (Georges).
Rogier.
Rogué.
Rosenfeld.
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Omer).
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Schneider.
Sicé.
Signoret.
Soppo Priso.
Sylla.
Theetten.
Thomas (Jean-Marie).
Troisgros.
Vignes.
Viniger.
Vivier.
Ya Doumbia.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Belabed.
Benamor.
Bentchicou.
Bentounès.
Berthé.
Blanchard de la Brosse.
Boumendjel.
Isautier.
Khammao (Mme la princesse).
Mbida.
Pheng.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusé ou absent par congé:

M. Costes.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Laurent-Eynac, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 162
Majorité absolue..... 82

Pour l'adoption..... 28
Contre 134

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 15)

(Résultat du pointage.)

Sur l'amendement (n° 3) de M. Burkhardt et des membres du groupe des républicains indépendants à la motion relative aux manifestations du 6 février 1956 à Alger.

Nombre des votants..... 147
Majorité absolue..... 74

Pour l'adoption..... 78
Contre 69

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahmed Abdallah.
Antonini.
Aubert.
Audu (Jean-Bertrand).
Avinin.
Bangoura.
Baudouin.
Bazé (William).
Bême.
Benon.
Berthaud.
Bougenot.
Bruchard (de).
Burkhardt.
Castex.
Charles.
Charlier.
Chastenet.
Cheikh Sidia.
Chiarasini.
Cornet.
Mme Suzanne Crémieux.
Daber.
Dardelle.
Dède
Delmas (Louis).
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dubois.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Mme Eboué-Tell.
Eschenbrenner.
Fadda.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Gay.
Georget.
Gouyon (de).
Guifer (Jean).
Guy.
Guyard.
Hamroun.
Héline.
Jacquier.
Kamil.
Kaouza.
Kémajou.
Laurin.
Legentilhomme.
Léger.
Lhuillier.
Loste.
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Menguy.
Michalet.
Monnet.
Morel.
Natali.
Oudard.
Peretti.
Perier.
Pialoux.
Ramus.
Razafindrakoto.
Reyt.
Riond (Georges).
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Schleiter (Gabriel).
Sicé.
Signoret.
Thectten.
Troisgros.
Viniger.

Ont voté contre:

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Ba Amadou.
Barbé.
Begarra.
Begat.
Belabed.
Bernier.
Bertrand.
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.
Boiteau.
Boucavel.
Bouda (François).
Carroué.
Cazelles.
Céran-Jérusalemy.
Charles-Cros
Chekkat Daho.
Coquart
Coulibaly (Mamadou).
Courtois.
Darian.
Peroux.
Detraves.
Diallo.
Duval.
Egretaud.
Feix.
Gorse.
Guillabert.
Hazoumé.
Iba Zizen.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Lachenal.
Mlle Lafon.
La Gravière.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Léon.
Lévy (Roger).
Lounda.
Luciani.
Mme Malroux.
Mama.
Mignot.
Mitterrand.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Moullec.
N'Diaye.
Odru.
Parinaud.
Polycarpe.
Rencurel.
Reverbori.
Rogier.
Rogué.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarr Ibrahima.
Schneider.
Soppo Priso.
Thévenin.
Thomas (Jean-Marie).
Toujas.
Vivier.
Ya Doumbia.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
André (Max).
Bour (Alfred).
Gervain.
Habib-Deloncle.
Vignes.
Schmitt.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Benamor.
Bentchicou.
Bentounès.
Berthé.
Blanchard de la Brosse.
Boumendjel.
Griaule.
Isautier.
Jacobson.
Mme la Princesse Khammao.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Mbida.
Pheng.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Ribéra.
Sarraut (Omer).
Sim Var.
Sylla.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusé ou absent par congé:

M. Costes.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Laurent-Eynac, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin sur l'amendement (n° 3) de M. Brukhardt et des membres du groupe des républicains indépendants à la motion relative aux manifestations du 6 février 1956 à Alger:

MM. Bertrand, Luciani, Rencurel et Schneider, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 16)

Sur les premier et deuxième alinéas du nouveau texte présenté par la commission, de la motion relative aux manifestations du 6 février 1956 à Alger.

Nombre des votants..... 105
Majorité absolue..... 53

Pour l'adoption..... 72
Contre 33

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahmed Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Avinin.
Ba Amadou.
Bangoura.
Begarra.
Begat.
Belabed.
Bême.
Bernier.
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.
Bour (Alfred).
Castex.
Cazelles.
Céran-Jérusalemy.
Charles-Cros.
Charlier.
Chekkal Daho.
Coquart.
Courtois.
Mme Suzanne Crémieux.
Detraves.
Diallo.
Dupuy (Marceau).
Duval.
Eschenbrenner.
Georget.
Gervain.
Gorse.
Griaule.
Guyard.
Hazoumé.
Héline.
Iba Zizen.
Jacobson.
Jacquier.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kémajou.
La Gravière.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme.
Lévy (Roger).
Mme Malroux.
Menguy.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
N'Diaye.
Perier.
Ramus.
Randretsa.
Rapaël-Leygues.
Reverbori.
Ribéra.
Rogier.
Rogué.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Omer).
Schmitt.
Soppo Priso.
Sylla.
Thomas (Jean-Marie).
Vignes.
Vivier.
Ya Doumbia.

Ont voté contre :

MM.
Ahidjio (Ahmadou).
Barbé.
Bertrand.
Boiteau.
Boucavel.
Bouda (François).
Carroué.
Coulibaly (Mamadou).
Darian.
Deroux.
Egretaud.
Feix.
Guillabert.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Léon.
Lounda.
Luciani.

Mama.
Mignot.
Mitterrand.
Montrat.
Morel.
Moullec.
Odru.
Parinaud.
Polycarpe.
Rencurel.
Sarr Ibrahima.
Schneider.
Thévenin.
Toujas.
Viniger.

Se sont abstenus volontairement:

MM
Audu (Jean-Bertrand).
Bazé (William).
Benon.
Berthaud.
Charles.
Cheikh Sidia.
Chiarasini.
Delmas (Louis).
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dubois.
Dusseaulx.
Mme Eboué-Tell.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Guiler (Jean).
Guy.
Habib-Deloncle.
Kamil.
Kaouza.
Laurin.
Léger.
Lhuillier.
Natali.
Oudard.
Peretti.
Razafindrakoto.
Sicé.
Theetten.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Aubert.
Baudouin.
Benamor.
Bentchicou.
Bentounès.
Berthé.
Blanchard de La Brosse.
Bougenot.
Boumendjel.
Bruchard (de).
Burkhardt.
Chastenet.
Cornet.
Daber.
Dardelle.
Dède.
Fadda.
Gay.
Gouyon (de).
Hamroun.
Isautier.
Khammao (Mme la Princesse).
Loste.
Marche.
Marquet.
Mayaki.
Mbida.
Michalet.
Pheng.
Pialoux.
Reyt.
Riond (Georges).
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Schleiter (Gabriel).
Signoret.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Troisgros.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusé ou absent par congé:

M. Costes.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Laurent-Eynac, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 106
Majorité absolue..... 54

Pour l'adoption..... 73
Contre 33

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 17)

Sur le troisième alinéa du nouveau texte présenté par la commission, de la motion relative aux manifestations du 6 février 1956, à Alger.

Nombre des votants..... **105**
Majorité absolue..... **53**

Pour l'adoption..... **99**
Contre **6**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Ahmed Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Avinin.
Ba Amadou.
Bangoura.
Barbé.
Begarra.
Begat.
Belabed.
Bème.
Bernier.
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.
Boiteau.
Boucavel.
Bouda (François).
Bour (Alfred).
Carroué.
Castex.
Cazelles
Céran-Jérusalemy.
Charles-Cros.
Charlier.
Chekkal Daho.
Coquart.
Coulibaly (Mamadou).
Courtois.
Mme Suzanne Crémieux.
Darlan.
Deroux.
Detraves.
Diallo.
Dupuy (Marceau).
Duval.
Egretaud.
Eschenbrenner.
Feix.
Georget.
Gervain.
Gorse.
Griaule.
Guillaumot.
Guyard
Hazoumé.
Héline.
Iba Zizen.
Jacobson.
Jacquier
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kémajou.
Lachenal.
Mlle Lafon.
La Gravière.
Mlle Le Ler.
Le Brun Kéris.
Leclani.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme.
Léon.
Lévy (Roger).
Lounda.
Mme Malroux.
Mama.
Menguy.
Mignot.
Mitterrand.
Monnet.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
Moullec.
N'Diaye.
Odru.
Parinaud.
Perier.
Polycarpe.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Reverbori.
Ribéra.
Rogier.
Rogué.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarr Ibrahima.
Sarraut (Omer).
Schmitt.
Soppo Priso.
Sylla.
Thévenin.
Thomas (Jean-Marie).
Toujas.
Vignes.
Vivier.
Ya Doumbia.

Ont voté contre :

MM.
Bertrand.
Luciani.
Morel.
Rencurel.
Schneider.
Viniger.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Audu (Jean-Bertrand).
Bazé (William).
Benon.
Berthaud.
Charles.
Cheikh Sidia.
Chiarasini.
Delmas (Louis).
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dubois.
Dusseaulx.
Mme Eboué-Tell.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Guiler (Jean).
Guy.
Habib-Deloncle.
Kamil.
Kaouza.
Laurin.
Léger.
Lhuillier.
Natali.
Oudard.
Peretti.
Razafindrakoto.
Sicé.
Theetten.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Aubert
Baudouin.
Benamor.
Bentchicou.
Bentounès.
Berthé.
Blanchard de la Brosse.
Bougenot.
Boumendjel.
Bruchard (de).
Burkhardt.
Chastenet.
Cornet.
Daber.
Dardelle.
Dède.
Fadda.
Gay.
Gouyon (de).
Hamroun.
Isautier.
Khammao (Mme la princesse).
Loste.
Mama.
Marquet.
Mayaki.
Mbida.
Michalet.
Pheng.
Pialoux.
Reyt.
Riond (Georges).
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Signoret.
Schleiter (Gabriel).
Sim Var.
Thonn Ouk.
Troisgros.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusé ou absent par congé:

M. Costes.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Laurent-Eynac, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 105
Majorité absolue..... 53

Pour l'adoption..... 100
Contre 5

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 18)

Sur l'ensemble du nouveau texte présenté par la commission, de la motion relative aux manifestations du 6 février 1956, à Alger.

Nombre des votants..... **128**
Majorité absolue..... **65**

Pour l'adoption..... **85**
Contre **43**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Ahmed Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Avinin.
Ba Amadou.
Bangoura.
Begarra.
Begat.
Belabed.
Bème.

Bernier.
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.
Boucavel.
Bouda (François).
Bour (Alfred).
Castex.
Cazelles.
Céran-Jérusalemy.
Charles-Cros.
Charlier.
Chekkal Daho.
Coquart.
Coulibaly (Mamadou).
Mme Suzanne Crémieux.
Courtois.
Darlan.
Deroux.
Delraves.
Diallo.
Dupuy (Marceau).
Duval.
Eschenbrenner.
Georget.
Gervain.
Gorse.
Griaule.
Guillabert.
Guyard.
Hazoumé.
Héline.
Iba Zizen.
Jacobson.
Jacquier.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kémajou.
La Gravière.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme.
Léon.
Lévy (Roger).
Lounda.
Mme Malroux.
Mama.
Menguy.
Monnet.
Montrat.
Mme Emilienne Moreau.
N'Diaye.
Perier.
Polycarpe.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Reverbori.
Ribéra.
Rogier.
Rogué.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarr Ibrahima.
Sarraut (Omer).
Schmitt.
Soppo Priso.
Sylla.
Thomas (Jean-Marie).
Vignes.
Vivier.
Ya Doumbia.

Ont voté contre:

MM.
Aubert.
Barbé.
Baudouin.
Bertrand.
Boiteau.
Bougenot.
Bruchard (de).
Burkhardt.
Carroué.
Chastenet.
Cornet.
Daber.
Dardelle.
Egretaud.
Fadda.
Feix.
Gay.
Gouyon (de).
Hamroun.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Loste.
Luciani.
Marche.
Marquet.
Michalet.
Mignot.
Morel.
Odru.
Parinaud.
Pialoux.
Rencurel.
Reyt.
Riond (Georges).
Roulleaux-Dugage.
Roy.
Schleiter (Gabriel).
Schneider.
Signoret.
Thévenin.
Toujas.
Troisgros.
Viniger.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Audu (Jean-Bertrand).
Bazé (William).
Benon.
Berthaud.
Charles.
Cheikh Sidia.
Chiarasini.
Dède.
Delmas (Louis).
Djima Doumbaye.
Dorange.
Dubois.
Dusseaulx.
Mme Eboué-Tell.
Fleury.
Foccart.
Frey.
Guiler (Jean).
Guy.
Habib-Deloncle.
Kamil.
Kaouza.
Laurin.
Léger.
Lhuillier.
Natali.
Oudard.
Peretti.
Razafindrakoto.
Sicé.
Theetten.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Benamor.
Bentchicou.
Bentounès.
Berthé.
Blanchard de la Brosse.
Boumendjel.
Isaulier.
Khammao (Mme la princesse.
Mayaki.
Mbida.
Mitterrand.
Moulloc.
Pheng.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme la princesse Pinpeang Yukanthor.

Excusé ou absent par congé:

M. Costes.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Laurent-Eynac, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 129
Majorité absolue..... 65

Pour l'adoption..... 86
Contre 43

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.